



La foule se dirige vers le Grand Théâtre.



Un "singe" qui ne craignait pas le froid... Le Soleil, André Belle-Ile

16,000 personnes manifestent dans le calme; le MQF veut miner la loi 22 de l'intérieur

par Jacques DUMAIS

Après le "succès" du premier coup de canon du Mouvement du Québec français (MQF) contre la loi 22, les leaders de ce regroupement permanent ont prédit, samedi, un "hiver particulièrement rigoureux pour M. Bourassa", sur le front linguistique.

Au cours d'une conférence d'information qui entrecoupait le spectacle Hors-la-loi 22, le président de ce mouvement, M. François-Albert Angers, a annoncé la naissance sur les plans local et régional au Québec de "comités de vigilance" qui verront à "signaler" et à "contester" tous les règlements de la loi qui ne seront pas conformes, selon

eux, au sens de l'article premier de la loi visant à faire du français la langue officielle.

Ainsi, bien qu'on ne l'ait pas dit officiellement, il semble bien que la stratégie du MQF ait évolué considérablement depuis l'été dernier. A l'origine, ce mouvement réclamait le retrait pur et simple du texte législatif qui officialisait, disait-on, le bilinguisme au Québec.

Aujourd'hui, sachant que la loi est déjà adoptée et ne se voulant pas assez "naïf" pour croire que le premier ministre va la retirer, le MQF entend la miner de l'intérieur en s'attaquant à la réglementation afférente dont seuls les principes généraux ont jusqu'ici été dévoilés

par le ministre de l'Éducation et parrain de la loi, le Dr François Cloutier.

Mobilisation

La lutte se fera donc aux niveaux municipal et scolaire de chacune des localités québécoises par la mise sur pied de MQF régionaux dont les énergies seront canalisées par l'instance nationale qui entend demeurer le "chien de garde" dans le domaine linguistique.

Le leader de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a signalé que le monde scolaire sera mobilisé plus que jamais dans cet esprit. Deux noyaux importants sont déjà constitués à Saint-Hyacinthe et à Saint-

Léonard. Le Saguenay, Shawinigan et Québec devraient suivre incesamment puisque là également, et non seulement à Montréal et à Hull, se produit une érosion importante de l'élément francophone.

M. Charbonneau a également parlé du réveil de la masse étudiante qui, apathique depuis quatre ou cinq ans, a présidé à la fondation récente du Regroupement des étudiants du Québec français. Cette structure n'est pas une composante du MQF, à l'instar du célèbre tribunal des femmes montréalaises sur la loi 22, mais le mouvement appuie sans réserve toute initiative qui recoupe les siennes propres.

Quant au porte-parole de la CSN, M. Pierre Vadeboncoeur, il a souligné le dénominateur commun des luttes syndicales et linguistiques.

Citant le rapport Fantus, victime d'une fuite au ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Vadeboncoeur a affirmé qu'il faisait état du désir des multinationales (comme la United Aircraft, de Longueuil) de "diminuer l'impact des centrales syndicales tout en freinant la primauté de la langue française" comme prérequis à une implantation au Québec.

Parallèlement à la Grande Marche et au super-spectacle à Québec, se tenait un marathon de deux jours

(samedi et hier) en faveur des grévistes de la United Aircraft. L'"Automne-show" devait, soit dit en passant, accueillir bon nombre de manifestants revenus à Montréal

Autres nouvelles, page A-3

après la manifestation de la capitale.

"Nous sommes avec vous en Christ", mentionnait un télégramme des grévistes à l'intention des spectateurs du Colisée. Le Mouvement national des Québécois du leader Léo Jacques, (Suite à la page 6, 5e col.)

Route et bateaux anéantis par une tempête

par Claude VAILLANCOURT
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — L'économie des Îles-de-la-Madeleine vient à nouveau d'être frappée durement. Une violente tempête de vent, de neige et de pluie a causé des milliers de dollars de dégâts aux embarcations des pêcheurs et à l'unique route qui relie l'archipel.

"Impossible de faire une évaluation globale qui soit juste à ce moment-ci," a confié le préfet du conseil de comté, monsieur Gabriel Carboneau.

"Demain (ce soir), nous serons en mesure de nous faire une bonne idée sur ce désastre puisque les maires de chacune des municipalités doivent se réunir. Nous déciderons alors si nous devons faire appel au gouvernement pour obtenir une assistance financière", ajoute monsieur Carboneau.

La dernière intervention gouvernementale a trait à des compensations versées à des pêcheurs par la perte de cages à homards.

Les Madelinots ont constaté, à leur réveil, hier matin, la violence des vents qui frappaient soudainement dans l'archipel.

C'était d'abord un vent du nord-est, d'une vitesse atteignant les 90 — 100 milles à l'heure, accompagné de rafales de neige.

Le nordet, pour les Madelinots, c'est le pire d'entre tous.

La légende veut qu'on ait plus peur d'un vent du nord-est que d'un gars du gouvernement.

(Suite à la page 6, 4e col.)



Etat d'urgence à Sydney

Une violente tempête qui a bouleversé les Maritimes, hier, a obligé les autorités de Sydney, en Nouvelle-Ecosse, à décréter l'état d'urgence. Des vents allant jusqu'à 85 milles à l'heure ont perturbé les communications et les transports, comme le prouve cette voiture coincée entre des arbres.

— Les détails, page 2

Son mandat renouvelé, Bellemare parle d'une "banque du Québec"

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — L'Union nationale étudiera d'ici peu la possibilité de créer une "banque du Québec".

Voilà ce qu'a annoncé, hier, le chef intérimaire du parti, M. Maurice Bellemare, devant quelque 450 délégués et invités au conseil national de l'UN qui, en matinée, avaient prolongé son mandat jusqu'au prochain congrès, dont la date sera fixée le 2 mars (probablement au printemps, en juin).

Pendant son discours d'une heure et demie, qui a fait l'objet de plusieurs ovations, le vieux routier

Autre nouvelle, page A-7

de l'Union nationale qui prévoit se représenter à la direction de la formation a affirmé que: PC le Québec se trouve à deux pas d'une crise très grave contre l'autorité; PC l'UN est davantage indispensable aujourd'hui qu'à toute autre époque de notre histoire; PC l'UN doit rester le parti de l'autonomie sans séparatisme; c'est là sa raison d'être; Onze candidats sont déjà choisis en vue des prochaines élections et 50 le seront d'ici au 1er janvier 1975.

L'homme politique a également lancé une campagne de souscription. "On a passé pour un parti riche. Mais quelle pauvreté à côté du Parti libéral", a-t-il dit.

Une banque du Québec

M. Bellemare se demande si le temps n'est pas venu, pour le Québec, de se doter d'une banque bien à lui. "Comment faire, interroge-t-il, pour que nos municipalités, (Suite à la page 6, 1re col.)

à lire Trudeau à Paris

Les perspectives d'une entente étroite entre la France et le Canada ont été évoquées par les premiers ministres français et canadien, au cours des allocutions qu'ils ont prononcées ce matin quelques instants après l'arrivée de M. Trudeau à l'aéroport d'Orly. — page C-17

Appel au Vatican

Le curé de Saint-Roch, Mgr Raymond Lavoie, a demandé à la banque du Vatican un prêt sans intérêt de \$500,000 pour aider à la construction d'un condominium destiné aux citoyens à faibles revenus, dans la basse-ville de Québec. — page B-12

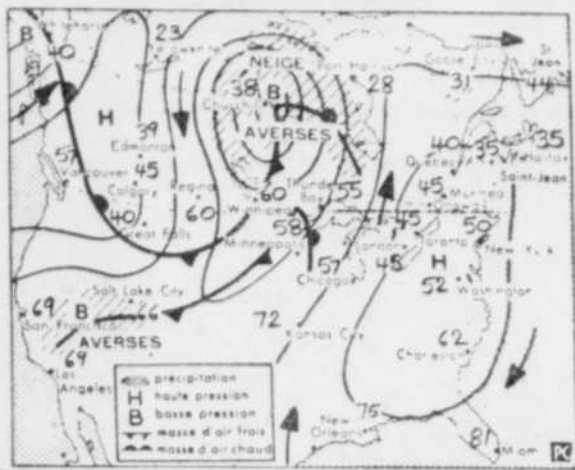
sommaire

A Québec aujourd'hui	C-5
Annaires classées	C-6 à C-15
Arts et lettres	C-4 et C-5
Bandes dessinées	C-16
Bridge	C-14
Décès	C-17
Economie-finances	B-10
Famille	A-12 et A-13
Feuilleton	C-9
Horoscope	C-15
Mot mystère	C-6
Mots croisés	C-11
Page documentaire	A-5
Patron	C-12
Servi froid	A-14
Sport	B-1 à B-8
Télévision	C-2

météo

Chutes de neige dans la région de Québec, aujourd'hui. Nuageux et plus doux, demain. Chutes de neige à Baie-Comeau, Rimouski et Sept-Îles. Vents et rafales, accompagnés de chutes de neige à Gaspé. Les détails, page 2.

MÉTÉO



Venteux avec neige

La tempête qui a blanchi les Maritimes, hier, et dont les vents violents ont causé de graves dommages, touchera, aujourd'hui, la Gaspésie. La péninsule recevra de 3 à 6 pouces de neige soufflés par des vents du nord-ouest de 30 à 40 milles à l'heure. Ailleurs dans l'Est du Québec, on prévoit aussi du vent et de la neige, mais à un degré moindre. Les chiffres sur la carte indiquent les maxima prévus aujourd'hui; les autres renseignements sont valables jusqu'au milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais fournies par Environnement-Canada avec un aperçu pour mardi. Entre parenthèses, en degrés Celsius.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie, de Chibougamau et des Laurentides: ensoleillé avec

des passages nuageux et quelques chutes de neige. Minimum près de 2 (—7 C.).

Maximum près de 35 (2 C.). Mardi: quelques averses et plus doux.

Régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: ensoleillé avec des passages nuageux et quelques brèves chutes de neige. Minimum de 20 à 25 (—7 à —4 C.). Maximum de 35 à 40 (2 à 4 C.). Mardi: nuageux et plus doux.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski et de Sept-Îles: généralement nuageux et quelques chutes de neige. Minimum de 20 à 25 (—7 à —4 C.). Maximum de 30 à 35 (—1 à 2 C.).

Région de Gaspé: neige devenant passagère. Vents du nord-ouest de 30 milles, rafales à 40. Accumulation de 3 à 6 pouces. Minimum de 25 à 30 (—4 à —1 C.). Maximum de 30 à 35 (—1 à 2 C.).

Régions de Montréal et de l'Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Minimum de 20 à 25 (—7 à —4 C.). Maximum près de 40 (4 C.). Mardi: nuageux et plus doux.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Températures minimales et maximales signalées dans les principales villes de l'Amérique du Nord durant les dernières 24 heures.

	Min.	Max.
Vancouver	50	56
Winnipeg	28	55
Toronto	27	38
Ottawa	25	38
Montréal	20	36
Québec	28	35
Fredericton	30	31
St-Jean, N-B.	29	36
Moncton	28	33
Halifax	32	34
Charlottetown	31	39

SOLEIL

LUNDI
Lever 6.12
Coucher 16.48

MARÉE

LUNDI
Basse 6h20 Basse 18h05
Haute 11h10 Haute 23h25

Violente tempête dans les Maritimes

HALIFAX (PC) — L'état d'urgence a été déclaré hier à Sydney, par suite de la violente tempête qui a perturbé les communications presque à la grandeur des provinces maritimes.

Après cette proclamation du maire Earl Tubrett, le chef de police a interdit toute circulation routière. La ville est pratiquement sans électricité.

On a installé des refuges dans deux écoles, pour plus de 35 familles dont les maisons sont devenues inhabitables.

En outre, la milice aide la police pour protéger les habitations et les magasins qui ont dû être abandonnés.

Au cours de la tempête, on a enregistré des vents de 85 milles à l'heure au cap Breton et jusqu'à 115 milles à l'heure à l'aéroport de Sydney.

Plusieurs disparus

Au moins une personne a péri dans la tempête et plusieurs sont disparues.

Il a fallu interrompre le service des traversiers entre l'île du Prince-Edouard, Terre-Neuve et la terre ferme.

La première victime identifiée a été M. George Allen McLean, 62 ans, de Londonderry, qui a péri sous l'écrasement de sa grange.

M. Donald Boudreau, 27 ans, et M. Bernie Simpson, 29 ans, de Petit-de-Grat, n'ont pas été revus depuis qu'ils étaient partis en chaloupe pour attacher les amarres de leur bateau de pêche. On a retrouvé leur chaloupe renversée, sans le moteur ni les gilets de sauvetage. Deux autres

hommes seraient disparus dans des conditions semblables, dans le détroit de Canso.

Routes bloquées

En beaucoup d'endroits de la province, on a subi des pannes d'électricité, causées autant par la tempête que par la neige. Nombre de routes, dont la transcanadienne ont été bloquées par des poteaux et des arbres renversés.

Cette grosse bordée de neige a mis dans le fossé, beaucoup d'autos, qui n'étaient pas encore équipées de pneus d'hiver.

Même des voies ferrées ont été bloquées par des poteaux et le train du CN venant de Montréal a dû stopper près de Amherst, entre Truro et Moncton. Air Canada a annulé au moins six envolées.

Confiez à des experts-bijoutiers tous genres de réparations: une MONTRE, une HORLOGE ou tout autre BIJOU.

Nous remodelons également les bagues avec un souci de perfection. Prix raisonnable.

Bijouterie
LAURENT CORRIVEAU

1223, 4e avenue, Limoilou - 522-8645
Québec



NETTOYEUR

UNIC INC.

3000 avenue Royale, Giffard
522-3835 661-2088

SPÉCIAUX

Valable seulement
sur présentation de cette annonce
DU 15 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE INCLUS.

HABIT 2 MORCEAUX	\$1 ²⁴
ROBE ORDINAIRE	\$1 ²⁴
MANTEAU ORDINAIRE	\$1 ²⁴
COSTUME ORDINAIRE	\$1 ²⁴
COUVERTE	\$1 ²⁴
CAGOLE NON DOUBLÉE	\$1 ²⁴
HABIT D'AUTO-NEIGE	\$1 ²⁴
IMPERMÉABLE	\$1 ²⁴
ENSEMBLE DE SKI	\$1 ²⁴

Vêtements de cérémonie et suède sont exclus du spécial.
N.B.: • Service de livraison 50¢ additionnels par commande.
• Les vêtements ne sont pas livrés dans des sacs.
• Service spécial à prix réguliers.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Futurs Mariés

Plusieurs styles en vogue pour vous.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITÉ

Paul Robitaille Inc.
MEUBLES
APP. ELECTRIQUES

504 de la Canadienne - Limoilou
Québec 529-9488

Un complément idéal à votre maison

PORTICO



- Choix de couleurs et grandeurs
- Châssis métallique
- Translucide
- Léger
- Non corrosif
- Résistant

A PARTIR \$99.00 DE

MODELE REGULIER "PORTICO", c'est un auvent en été qui sert de portique, en hiver en attachant la toile de côté qui est incluse. Il s'adapte très facilement à la porte d'entrée d'une maison et son installation est très facile. Il mesure 4' de large x 4' de long x 8' de haut.

21, MONTCALM, LEVIS, QUE. (418) 837-8863
B.P. 55 — G6V 5G6

massicotte sports

VOUS PRÉSENTE SA

COLLECTION DE VÊTEMENTS 1975



HCC

HENRI-CHARLES COLSENET DE SUISSE

1er CHOIX EXPO-EUROPE

elko

ELHO D'ALLEMAGNE 2e CHOIX EXPO-EUROPE

ET AUTRES MARQUES DE PRESTIGE

PAN/KI

TOPHER

K-WAY merbo

Head

fusalp

SKYR



massicotte sports

Le calme n'empêche pas l'enthousiasme



Un p'tit set carré en attendant que la manif. commence.

Le Soleil, André Belle-Isle

par Marc ST-PIERRE

C'est dans le calme et l'enthousiasme qu'ont défilé, samedi, sur la Colline parlementaire, une douzaine de milliers d'opposants à la loi 22 du gouvernement Bourassa.

La foule, bien encadrée d'un imposant service d'ordre et de nombreux policiers en civil, a généralement bien suivi son itinéraire et s'est rapidement dispersée une fois celui-ci terminé.

Un court arrêt au Grand Théâtre, lieu d'un souper-bénéfice du Parti libéral du Québec à \$50 le couvert, a ponctué quelque peu la manifestation surtout caractérisée par sa tranquillité.

Le trajet, emprunté par la masse des participants, a été relativement court: départ de la Croix du Sacrifice sur les Plaines d'Abraham, ensuite rue Dufferin, boulevard Saint-Cyrille, rue Claire-Fontaine puis Grande-Allée jusqu'au point de départ où a eu lieu le démembrement.

La foule des opposants à la loi sur les langues, au début principalement composée d'étudiants des Cégep de la région de Québec, a commencé à se constituer dès 16 heures samedi. D'autres éléments étudiants, des membres de comités de citoyens de Québec et autres groupes engagés, des Québécois voulant s'impliquer simplement, ont grossi peu à peu cette force.

René Lévesque

Tout l'espace compris entre les murs de la Citadelle et les clôtures de fer du complexe "H" fut bientôt occupé par une foule relativement gelée.

L'arrivée du chef du Parti québécois René Lévesque, accompagné de la plupart de ses lieutenants,

réchauffa l'atmosphère sur le coup de six heures.

De petits groupes de manifestants venus en automobile — les 1,200 emplacements du stationnement de place d'Youville furent remplis et six cents autres véhicules furent casés ici et là — venaient sans cesse grossir la troupe.

Avec l'arrivée de 154 autobus qui se stationnèrent sur les Plaines, la grande marche put enfin s'ébranler, ses participants scandant des slogans: "Bourassa au poteau", "A bas les libéraux", "A bas la loi 22", etc.

Les manifestants s'engouffrèrent dans la rue Dufferin sous le regard de quelques poignées de policiers de la Sûreté du Québec, sans casque ni bâton, qui occupaient les pelouses du parlement.

Au Grand Théâtre

Au Grand Théâtre, les choses changèrent quelque peu d'aspect. La foule, qui avait jusqu'alors circulé d'un bon pas avec à sa tête une camionnette équipée de haut-parleurs, ralentit son allure et plusieurs de ses éléments s'agglutinèrent dans les clôtures de fer installées sur Claire-Fontaine.

Un fort groupe de volontaires du service d'ordre — une centaine de jeunes gens et jeunes filles qui y montaient la garde depuis 16 heures — veillait toutefois au grain. Tout manifestant trop enthousiaste qui tentait de renverser une clôture ou tentait de la sauter était immédiatement rappelé à l'ordre.

Des participants à la manifestation constituèrent même spontanément de leur côté une ligne en se tenant par la main pour résister à la poussée des rangs plus éloignés.

Les observateurs crurent un moment que les choses allaient vraiment se gâter, mais la grande partie de la foule s'écoula et, bientôt, il ne resta plus sur les lieux qu'un groupe d'irréductibles.

Des policiers, casqués et armés du bâton noir des forces antiémeutes, sortirent peu avant 19 heures 30 pour faire une démonstration de force.

Ils travaillèrent toutefois la plupart du temps derrière la mince ligne du service d'ordre maintenant déployée sur Saint-Cyrille, entre le Grand Théâtre et le quartier général de la SQ, où s'étaient glissés les derniers manifestants.

Ceux-ci, la plupart des jeunes, au nombre d'à peine deux cents, firent voler quelques bouteilles, quelques douzaines d'œufs importés de l'Ontario, en direction des policiers et de militants libéraux qui commençaient à arriver au Grand Théâtre.

Tout participant au souper libéral montrant le bout de son nez était aussitôt suivi par un essaim de jeunes gens criant des injures: "Plus je m'approche, plus ça pue!", "Colonialistes", "Vendus", "Traîtres", etc.

Le tout retomba dans l'ordre peu après.

Au Colisée

C'est que la grande majorité des manifestants avait entre-temps regagné ses véhicules et s'était acheminée vers le Colisée pour assister au spectacle "Hors-la-loi 22".

Ce fut là l'occasion de fraterniser entre pareils, des jeunes et des moins jeunes se passant la même bouteille de cidre ou de bière, et de participer à cette manifestation culturelle québécoise.

Les représentants du service d'ordre de la manifestation et de la police municipale de Québec en profitèrent pour se congratuler mutuellement de leur réussite.

Bilan: pas d'arrestation, pas de blessé, rien de ce qui assombrissait habituellement les "manif" au Québec.

Bourassa minimise le geste du MQF

par Gilbert ATHOT

Cherchant visiblement à minimiser la manifestation pacifique du Mouvement du Québec français (MQF) contre la loi 22, tenue dans la capitale, en fin de semaine, M. Robert Bourassa l'a décrite, entre autres façons, comme un "échec lamentable" n'ayant attiré que "quelques milliers" de personnes.

Le premier ministre du Québec a d'ailleurs consacré la majeure partie de son allocution à la loi 22 sur la langue officielle et à la manifestation organisée par le MQF dans le cadre de la soirée-bénéfice à \$50 le billet au profit du Parti libéral qui s'est déroulée au Grand Théâtre.

Parlant devant plus de 1,500 libéraux, dont certains venaient d'être les victimes, quelques minutes auparavant, des sarcasmes et des injures de certains manifestants, M. Bourassa a affirmé textuellement:

"Il y a, bien sûr, ceux-là qui, pour des intérêts partisans et mesquins, se livrent à une action démagogique. On l'a vu, les séparatistes trouvent très difficile d'admettre que c'est le Parti libéral du Québec qui fasse du français la langue officielle du Québec.

"Ils étaient tantôt quelques milliers à manifester sur une population de six millions dirigés par un quatuor de politiciens", a ajouté M. Bourassa.

"Il y avait même des dirigeants de la FTQ, comme s'il n'y avait pas assez de problèmes à la FTQ ces jours-ci" s'est-il empressé de signaler aux applaudissements nourris des libéraux présents.

"Cet échec est lamentable, malgré des efforts d'organisation admis par les organisateurs eux-mêmes.

Des centaines et des centaines de personnes qui, dans certains cas, ont essayé dans des écoles ou des Cégep, par toutes sortes de moyens, d'inciter les enfants à participer à cette manifestation", devait aussi poursuivre le premier ministre, avant de conclure, toujours en ce qui a trait à la manifestation:

"Durant plusieurs semaines, ils ont fait ces efforts. On a vu l'échec lamentable de cette réunion. C'est la preuve de la lucidité des Québécois. Parce que les Québécois, dans leur immense majorité, n'acceptent pas que la rancœur partisane tienne lieu de politique.

"Nous du Parti libéral, nous avons en effet un mandat, un mandat de servir les intérêts des Québécois et ce mandat, nous le détenons des citoyens du Québec qui ont

exercé leur droit démocratique au cours des dernières élections."

Justifications du bill 22

Par ailleurs, le premier ministre a insisté sur l'espoir qu'il a de pouvoir atteindre les objectifs fixés.

"C'est ainsi qu'au moment où nous nous apprêtons à mettre en place les structures prévues pour la mise en œuvre de la loi 22, nous acquiesçons la certitude de pouvoir atteindre les objectifs fixés", a-t-il dit.

Dans cet esprit, il a tenu à révéler qu'il y a eu, depuis l'adoption de la loi 22, 240 demandes d'implantation du français dans les entreprises québécoises, impliquant de 170,000 à 200,000 travailleurs.

Le premier ministre a voulu rassurer une fois de plus la minorité anglophone du Québec en affirmant

que la loi 22 n'est pas dirigée contre elle, mais "qu'elle se veut tout simplement un instrument de valorisation du français dans une société où plus de 80 pour cent de la population est de langue et de culture françaises".

Cette phrase de M. Bourassa a été l'occasion, pour plusieurs observateurs présents, de rappeler que le bilinguisme était à l'honneur sur la carte d'entrée et sur le programme de la soirée-bénéfice. A un point tel que la face principale qui était en français sur la carte d'entrée se retrouvait en anglais sur le programme. La traduction se retrouvait évidemment sur la face secondaire des deux cartons.

Autres sujets

Le chef du Parti libéral a profité également de son allocution pour préciser que le fameux projet (une première esquisse a été rendue publique avant le scrutin général d'octobre 1973) de financement des partis politiques en dehors des périodes électorales serait bientôt présenté à la commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

Il n'a pas raté l'occasion non plus de faire allusion pour la nième fois au fait que quelque 200,000 nouveaux emplois ont été créés au cours des deux dernières années, que son gouvernement s'efforce d'humaniser les services de santé et les services sociaux, etc., etc.

Quant au reste de la soirée-bénéfice, tout s'est déroulé normalement, à l'exception de quelques artistes et autres personnalités qui ne sont pas passés inaperçus: le comédien et transfuge de l'Union nationale au Parti libéral, Denis Drouin; le jeune chanteur René Simard; l'ex-Jérôme Jean Lapointe et dans la salle... le bouillant hockeyeur des Nordiques de Québec, Pierre Guité.

Pourquoi? Pour des motifs d'"efficacité" et parce que les organisateurs en avaient unanimement décidé ainsi. Les curieux militants ou journalistes, ne devaient pas entraver la concentration d'esprit des membres du Q G.

D'autres officiers avaient invoqué le fait que la presse n'était pas admise parce que si tel ou tel élément de coordination n'avait fonctionné, elle aurait étalé l'incident sur huit colonnes.

Pour faire patienter les quelques scribes qui demeuraient sur leur appétit, le Q G délégua, en fin d'après-midi, les Yvon Charbonneau, Fernand Daoust et Léo Jacques, chefs de la CEQ, de la FTQ et du Mouvement national des Québécois (MNQ). Ceux-ci n'avaient strictement rien à dire qui ne fut déjà connu...

M. Charbonneau profita cependant de l'occasion pour reprocher à la presse de ne voir dans les manifestations de masse que des foyers de violence. Celle du 19, on le sait, voulait "désarmer les policiers" par le sourire et la bonne humeur des manifestants...

Une vaste organisation

par Jacques DUMAIS

L'aspect le plus inédit et secret de cette Grande Marche du Québec français demeure sans conteste l'ampleur de son organisation technique mise sur pied il y a un mois à peine.

Depuis trois semaines en effet, quelques centaines de bénévoles du Mouvement du Québec français (MQF) et des composantes s'affairaient à mettre en place les différents services du quartier général. Celui-ci était logé depuis vendredi matin à un étage supérieur de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

Malheureusement, les journalistes n'y ont pas eu accès, contrairement à une promesse faite, plus tôt la semaine dernière, par le Regroupement régional contre le bill 22 qui invitait la presse à se prévaloir d'un outil essentiel à la collecte d'informations.

Quelque 24 personnes, a-t-on dit, constituaient ce centre nerveux, la "CIA du MQF". Plus de cinq services y étaient représentés dont la coordination générale, le service d'ordre, le service d'information, le service juridique et le service téléphonique.

Inédit depuis 1969

Il fallait remonter à 1969 pour assister à pareil déploiement organisationnel. Lors de cette marche des enseignants qui réclamaient leur première convention de travail, l'événement avait cependant été planifié de plus longue date et avait impliqué plus de marcheurs que de "colonnes" motorisées.

Samedi, les premiers rapports des "colonnes" entraînaient au Q G dès 9h a.m. Les organisateurs étaient tenus au courant de la progression des convois régionaux, des incidents, des retards, à la minute près.

Lorsque les cinq colonnes entraient dans un rayon de soixante milles de Québec, les communications avec le Q G, étaient assurées par un service radio-téléphonique

composé de quinze mobiles. Dix d'entre eux encadraient la tête et la queue des convois, les cinq autres étant affectés aux échanges entre les différents services d'ordre.

Pour compléter cette quincaillerie digne des sansfinalistes les plus exigeants, des postes de relais électroniques surgissaient à des endroits stratégiques de la région de Québec. Aussi, ne fallait-il pas s'étonner du peu de retard (une demi-heure) accusé dans la mise en branle de la marche au parlement.

Mais, si les organisateurs avaient préalablement chronométré la moindre distance d'un point de ralliement à l'autre, ils ne pouvaient certes prévoir la durée de tous ralentissements en raison d'une circulation truffée d'impondérables dans les différents villages qui figuraient sur l'itinéraire.

Pour ce qui touche la marche elle-même, les agents de renseignements du MQF avaient tout pensé. Ils savaient par exemple que la marche autour du parlement prendrait X temps sur une distance de 1,25 mille. Le chronomètre avait même été utilisé pour les déplacements en autobus et en automobile.

Ils n'ignoraient pas que les marcheurs passeraient à 185 pieds... des vitres du Grand Théâtre et qu'il fallait à tout prix que le GTQ n'affiche pas, ce soir-là, le spectacle unilingue anglais du groupe "Up with the People".

La presse ne savait rien

Mais la mine de renseignements colligés au quartier général demeurèrent étrangers aux journalistes.

Tout au long de la journée de samedi, le Q G fut aussi bien protégé que le célèbre "bunker" du premier ministre. Même les photographes de presse n'ont pu croquer une seule scène (dix secondes) du centre nerveux du MQF en pleine activité.

"On veut travailler en paix, disait-on, prendre le maximum de précautions pour que tout se déroule le mieux possible."

Les reporters en étaient donc réduits à attendre patiemment les communiqués de presse émis par le Q G, communiqués qui ne venaient pas ou qui arrivaient avec plusieurs minutes de retard (le no sept accusa quarante-cinq minutes de retard ou qui étaient déposés à la salle de presse dans un état pitoyable de relationnisme. "Tout va bien". Tout le monde, il est beau... etc.

La salle de presse elle-même, improvisée dans la cuisine de la CEQ, offrait deux machines à écrire et une seule ligne téléphonique. De la bière plein le réfrigérateur et du café à ras bords de deux supercafétiers. Les journalistes étaient gentiment entretenus ou contenus par une charmante hôtesse...

Seuls les représentants de La Presse et du Soleil sont demeurés sur les lieux jusqu'à la fin de la marche au cas où les organisateurs, à la faveur d'une accalmie, daigneraient ouvrir les portes du bunker et des tranchées...

"Efficacité"

Peine perdue. Après moult requêtes, ceux-ci ont enfin reçu la visite du responsable du Centre — dont personne à la CEQ ne semblait connaître l'identité. M. Léo-Paul Desaulniers s'excusa que l'on ait "charrié" à propos de l'affaire des photographes, mais se refusait toujours de favoriser une incursion, si brève fut-elle, dans le quartier général.

URGENT

Avons besoin 3,000 p.c. de plancher. Raz-de-chaussée, pour institutions financières.

JEAN-R. GAGNON
687-0596

Trust Royal Courtier
656-9660

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

VRAI OU FAUX
la tyrolienne, c'est à:

VRAI	FAUX
NEW YORK	X
PARIS	X
ATHENES	X
STE-FOY (2846, Chemin Gomin)	651-6906

à vendre

BUREAU ET ENTREPO
BOULEVARD ST-SACREMENT, BATISSE DE 1RE CLASSE

3,000 p.c. bureau climatisé 17,000 p.c. entropôt chauffé, béton. Terrain de 28,090 p.c.

Claude Amyot

MORIN & ASSOCIES COURTIER, INC.
1121 chemin Ste-Foy
683-2103

Membre de la Chambre d'Immeuble de Québec, du système

éditorial

Fais ce que dois

Préparer l'avenir

On s'interroge de plus en plus sur la ville de demain, mais personne ne semble encore avoir trouvé la solution idéale, celle en vertu de laquelle la ville serait aux dimensions de l'homme, garantirait la plus grande qualité de vie possible, résoudrait les problèmes de circulation et pourrait par contre assurer la rentabilité des municipalités prises individuellement et celle des grandes agglomérations urbaines. Le phénomène de l'urbanisation a pris de telles proportions qu'on se sent en quelque sorte désemparé lorsque vient le moment de trouver les remèdes aux problèmes qu'il pose. Il ne faut pas avoir vécu bien longtemps pour constater les changements qu'a subit le milieu urbain. Le processus d'évolution a pris un rythme accéléré avec l'après-guerre et les centres névralgiques, autour desquels était axée toute l'activité économique, sociale et culturelle, se sont rapidement déplacés et on a vu un dépérissement du centre commercial des grandes villes et même des villes moyennes au détriment des centres d'affaires en périphérie et des villes de banlieue, qui, de dortoirs qu'elles étaient pour un bon nombre, rivalisent maintenant avec la ville-mère dans tous les domaines, se dotant de parcs industriels vers lesquels immigrer de plus en plus l'industrie, forcée qu'elle est de s'expatrier soit qu'il s'agisse d'un besoin imminent d'expansion, soit qu'elle soit délogée pour faire place à la réalisation de projets d'embellissement ou encore à l'ouverture de voies d'accès au centre-ville, à la construction d'artères régionales ou à des autoroutes. Et il y a le vieillissement des bâtisses dont la démolition devient obligatoire, mais dont l'emplacement est plus souvent qu'autrement transformé en terrain de stationnement. D'où perte de revenus pour les municipalités, d'où aussi chute de population et appauvrissement des quartiers, les habitants étant refoulés dans les secteurs excentriques ou forcés d'aller en banlieue. Il ne faut donc pas s'étonner que les administrations municipales, conscientes des problèmes financiers qui s'en suivent, aient tendance à favoriser la réalisation de projets importants de promoteurs qui seront de gros payeurs d'impôts municipaux.

Et on assiste à un phénomène assez contradictoire: déconcentration vs concentration: Déconcentration de la population et concentration de l'activité économique. Déconcentration dans un autre domaine des écoles, des institutions d'enseignement, compensée par une plus grande concentration en un même lieu de plusieurs centaines d'écoliers qui doivent parcourir de très grandes distances chaque jour de la semaine, ce qui augmente la fréquence de la circulation de la voiture privée. S'expliquent ainsi et pour plusieurs autres motifs la lenteur de la circulation dans les rues de nos villes, le besoin d'espaces de plus en plus nombreux d'endroits de stationnement, la nécessité d'élargir les rues conduisant au centre-ville et d'ouvrir à travers la texture urbaine de grands boulevards.

Les problèmes qu'on connaît aujourd'hui seraient-ils bien petits à comparer à ceux qui nous attendent demain, si on ne sait pas se préparer à les affronter et à les solutionner. De nombreuses études se poursuivent un peu partout à travers le monde, car on serait sur le point d'entrer dans l'ère post-industrielle et se produiront alors des changements radicaux dans tous les secteurs de l'économie, de l'industrie, du commerce et des affaires, qui pourront remettre en question toute la trame urbaine et suburbaine, car il est devenu quasi impensable aujourd'hui et ce le sera encore moins demain, d'envisager le phénomène urbain dans un autre contexte que le contexte régional. Et tout indique, si on tient compte de cette crainte de la

regionalisation qui existe dans nos milieux, que l'on fera face dans un avenir assez prochain à des difficultés beaucoup plus grandes que celles d'aujourd'hui. Les municipalités doivent se préparer à une sorte de vie en commun contre laquelle elles se révoltent encore et à renoncer à certaines de leurs prérogatives. L'accent, si l'on veut réussir, doit porter sur l'aménagement du territoire. On en parle beaucoup, mais c'est sûrement le secteur où les résultats sont les plus lents à se manifester. Il est évident qu'on se préoccupe beaucoup plus du quotidien que de préparer l'avenir. Et c'est une mentalité qu'il faudra changer.

Raymond DUBE

La crise agricole

Selon divers spécialistes, la crise agricole se poursuit dans le monde et le Canada et les Etats-Unis devraient manœuvrer de façon à augmenter leur productivité dans ce domaine de plus de la moitié d'ici cinq ans, si ces deux pays veulent répondre aux besoins mondiaux. Traitant de ce sujet dans la plupart des pays membres de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, à la veille de la conférence de Rome, ils estiment qu'il faudra faire en sorte de pourvoir au sort d'environ un demi-milliard d'êtres humains qui souffrent d'insuffisance à l'heure actuelle.

Telles sont du moins les opinions du directeur général adjoint de la FAO, M.E. Ojala, et du docteur Wittwer, directeur de la station expérimentale agricole du Michigan, émises lors d'un colloque dans la ville de maints festivals agricoles et autres en Ontario, Guelph. Selon eux, nonobstant une certaine marge d'imprécision, il y a une proportion assez importante de l'humanité (environ 15 pour cent) qui n'a pas assez de nourriture. De cette proportion, il s'en trouve 30 pour cent en Asie, 25 pour cent en Afrique, 18 pour cent au Proche-Orient et 13 pour cent en Amérique latine. Tout cela survient en dépit d'un accroissement de production qui dépassera la demande dans les pays du Tiers-Monde, assez curieusement, tandis qu'ailleurs la demande excédera la production durant la prochaine décennie.

Mais ce qui manquera aux premiers, c'est la liquidité pour payer. Selon ces spécialistes, il sera impossible de prévoir comment les pays concernés pourront trouver le nécessaire pour défrayer le coût des importations dont ils auront besoin.

Alors le problème surgira pour les pays exportateurs de trouver un moyen d'exporter...sans être payés. Dès lors, se lève à son tour le problème de ceux qui produisent, qui cultivent la terre, qui exportent ces produits.

La FAO estime que l'aide annuelle d'un milliard et demi de dollars accordée au développement de l'agriculture ne représente pas le tiers des besoins des pays en voie de développement. On sait d'ailleurs quel casse-tête cela représente déjà, aussi bien à Ottawa qu'à Washington. On craint le chaos et que le niveau de vie des agriculteurs des deux bords baisse continuellement chez les pays importateurs comme chez les exportateurs. A tel point qu'un spécialiste canadien en poste à Mexico, un Dr Anderson, prétend que la survie même de l'espèce humaine dépendra de la façon et de l'imagination qu'on mettra à développer des techniques susceptibles de trouver une solution au dilemme.

Mais on voit bien tout de suite qu'il est facile de demander aux autres d'avoir de l'imagination, si l'on n'est pas dans le bain de l'exécution et de la mise en pratique de certaines politiques planifiées sur papier ou dans les grands media d'information. D'autant plus que la crise agricole a aussi des ramifications avec la crise de l'énergie. Il faut arriver à satisfaire tout le monde; et les satisfactions sont plus difficiles, à mesure que le niveau de vie augmente. Et plus on étend le champ de la perspective, par exemple, à l'échelle mondiale, plus les problèmes à long terme paraissent insolubles. Il faudrait peut-être procéder par petites tranches.

A. TREMBLAY

IL N'Y A QUE LES HOMMES POUR POUVOIR APPRÉCIER LA VALEUR DU SILENCE



l'opinion du lecteur

Ces grèves, et où elles nous conduiront!

Il paraît que la démocratie, c'est la loi de la majorité. Qui s'en doute dans la situation actuelle où nous voyons des minorités, manœuvrées par quelques individus, se moquer à la fois des lois du pays et de leurs propres engagements tout en piétinant les droits et les intérêts les plus légitimes de la collectivité pour imposer à celle-ci leurs revendications et leur volonté?

Les événements tels que nous les révélons les médias d'information, les commissions d'enquête ou, simplement, les conséquences que nous en subissons, ne font que confirmer une réalité de plus en plus apparente: un certain syndicalisme, par les moyens qu'il emploie ou tolère pour parvenir à ses fins: chantage, intimidation, violence, extorsion et sabotage, s'apparente de plus en plus à une forme moderne de banditisme organisé.

Je n'insisterai pas tant sur des faits que nous connaissons que sur la situation qu'ils évoquent et sur les conséquences qu'ils présentent.

Nous avons vu récemment une grève, déclarée illégale, après avoir paralysé pendant six semaines un service public essentiel de Montréal, se terminer par une capitulation complète de la partie lésée, ou censée telle. En effet, le pouvoir judiciaire s'étant déclaré incompétent et le pouvoir législatif impuissant, toutes les pressions se sont reportées sur l'employeur qui, à peu près isolé de tout appui ou recours, n'a eu qu'à s'incliner devant la loi du plus fort.

Résultat: le syndicat en grève a obtenu tout ce qu'il exigeait pour commencer et, en plus, l'abandon de toutes poursuites et sanctions légales, administratives ou pécuniaires, et la réintégration sans réserve de tous les fauteurs de trouble. Magnifique encouragement à "remettre ça" des la première occasion.

Quant au public, appelé comme toujours à payer les pots cassés, bien que individuellement écoeuré, il a collectivement courbé l'échine et passivement encaissé — absolument pour rien, en fin de compte — tout ce qu'on lui a fait subir. Le résultat eût-il été le même si ces éternels muets, arrachés à leur apathie par quelques leaders dynamiques, avaient pour une fois emprunté à leurs adversaires quelques-uns des procédés de propagande et de pression dans lesquels ceux-ci sont passés maîtres?

Les pouvoirs judiciaires et législatifs auraient-ils fait preuve d'une telle pleutrerie s'ils s'étaient sentis appuyés par une opinion publique alertée? N'est-il pas remarquable qu'on puisse aisément mobiliser des assistances pour toutes sortes de manifestations, mais qu'aucun groupe de citoyens n'ait l'idée d'organiser la moindre protestation concertée en faveur d'une cause aussi fondamentale que le

droit du public à bénéficier sans entraves de services qu'il est appelé à défrayer de son argent?

La grève des employés de la CTCUM marquera sans doute un point tournant dans la conjoncture sociale, politique et économique du Québec. Et non seulement parce qu'elle confirme l'existence, à côté de l'Etat légal, d'un Etat parallèle déjà en mesure de le paralyser, sinon encore de le supplanter. Comment, par exemple, refuserait-on aux uns ce qu'on accorde aux autres, à commencer par l'indexation des salaires au coût de la vie? Mais, n'en déplaise à MM. Laberge, Pepin et Cie, tous les "travailleurs" ne sont pas des syndiqués, et ceux qui ne le sont pas n'en subissent pas moins les mêmes aléas économiques. Les pouvoirs publics montreront-ils à leur égard la même sollicitude et, tout comme ils ont imposé le salaire minimum, le feront-ils pour l'indexation en l'étendant à tous les travailleurs, syndiqués ou non?

Si ces pouvoirs ne le font pas, ils commettront une injustice. S'ils le font, ils prendront un grand risque. En effet, l'indexation, surtout là où elle s'ajoutera à des augmentations de salaires annuelles de plus en plus substantielles, ne fera qu'entretenir une inflation de plus en plus galopante, comme en Angleterre ou en Italie, par exemple, où l'action virulente et anarchique des syndicats a plus que partout ailleurs contribué à placer ces pays au bord de la faillite.

Je ne m'aventurerai pas sur un terrain où les économistes et les financiers les plus réputés semblent eux-mêmes complètement égarés. Tous s'accordent cependant à dire qu'on ne freinera l'inflation qu'au prix de sacrifices dont tout le monde: gouvernements, particuliers, compagnies et syndicats devront assumer leur part. Cela implique que tous les intéressés imposent une trêve à leurs particularismes égoïstes, et s'efforcent de créer un climat propice où la concertation de bonne foi viendrait remplacer l'état de conflit social dans lequel nous vivons aujourd'hui et dont tous les participants sont voués à être les perdants.

Si, pour leur part, les chefs syndicaux engageaient leurs troupes dans la voie de la modération au lieu de la confrontation perpétuelle, ils feraient certes preuve d'une sagesse, sans doute inaccoutumée, mais dont leur clientèle serait en fin de compte la première bénéficiaire. Après tout ils n'ont pas intérêt à traire jusqu'au sang la vache à lait qui les nourrit. Encore faut-il qu'ils s'aperçoivent à temps qu'elle est presque épuisée!

Inutile de dire que je ne me fais aucune illusion sur le succès de cette proposition!

Pierre Dermine
5235 rue Charlemagne
Montréal, Qué.

Enfin de la MUSIQUE de QUALITE

Tous les mélomanes attendaient avec hâte l'ouverture de CBV-FM, car on nous avait promis de la musique de haute valeur culturelle.

Nous sommes très heureux de constater que nous n'avons pas été déçus, car la programmation musicale est excellente et variée: récitals, concertos, oratorios, symphonies, oeuvres classiques, chants d'opéra et même des mélodies grégoriennes si rares de nos jours.

Il faut bien avouer que nous n'avons pas été gâtés sur ce point, par nos postes locaux, qui semblent se dégrader de plus en plus. La médiocrité dans le domaine musical serait peut-être leur idéal.

La calamité des chansonnettes, la plupart du temps, triviales, aussi plates que vulgaires, abrutissent nos gens et détruisent le bon goût. Nous en sommes rendus à avoir la nausée de cette musique bâtarde, de sons discordants, sans air ni harmonie, qu'on nous fait entendre à longueur de jour.

Le premier scribouillard venu, si ignorant soit-il, se croit un génie sorti de la jambe de Jupiter, et se constitue aussitôt auteur et compositeur. Et nos stations de radio s'empresment de nous présenter les "navets" de ces bafouilleurs.

L'incompétence et l'amateurisme prennent la part

du lion, tandis que les musiciens de talents restent dans l'ombre. C'est vraiment se moquer des auditeurs que de nous condamner à entendre cette pseudo-musique attrapénigaud!

De plus, pour confirmer le bilinguisme d'Ottawa, nos stations radiophoniques font souvent alterner les chants anglais aux chants français. C'est ainsi que nous faisons la besogne de nous angliciser nous-mêmes.

Nous nous estimons lésés par cette contre-culture française. Tout ce que le Québec comporte de vitalité devrait s'exprimer dans notre folklore. La première réaction de tous les québécois patriotes, devrait être de protester vertement contre cet abus.

Nous saurons maintenant, quelle station synchroniser pour charmer nos oreilles et jouir d'une musique réconfortante dans l'harmonie du beau, du bon et du bien.

Finir le recours continué aux cassettes et au tourne-disques!

En terminant, nous tenons à rendre un hommage reconnaissant de félicitations à Radio-CBV-FM pour la lucidité du choix de ses émissions musicales, nous espérons que le réseau continuera dans cette bonne voie.

Joseph Derouyn
Beaupré
Montmorency, P.Q.

Un abonné de Bell mécontent

A qui de droit.

Vous trouverez ci-joint un deuxième chèque de \$39.29. Je tiens à vous faire savoir à quel point j'en ai assez de votre incompétence notoire. D'abord, ce fut la question des lignes simples; lorsque j'ai fait ma demande d'installation on m'a dit qu'il n'y en avait pas de disponible mais que cependant l'on acceptait généreusement de m'inscrire sur une liste d'attente. Dans une conversation avec l'employé qui fit l'installation j'apprenais que l'ancien propriétaire possédait une ligne seule et qu'elle n'était pas redistribuée.

Il m'a fallu durant deux semaines passer par je ne sais combien de pions avant de pouvoir parler au vénérable et presque inatteignable monsieur Guillemette. C'est alors que j'ai su qu'il n'y avait même pas de demandes de lignes seules dans mon dossier. Après ces rocambolesques péripéties j'ai réussi enfin à obtenir la tonson d'Or.

La n'est pas la question, actuellement il est évident que je n'ai pas le choix et que je dois me satisfaire de votre piètre service puisque vous n'avez aucun concurrent, mais faut-il pour autant que je perde un temps fou à vous répondre étant donné le peu de connaissances que vous me semblez posséder en communication, en tant que service public. J'en ai assez de votre chantage éhonté: d'abord un avis qu'il m'indique que le service téléphonique sera suspendu si je n'ai pas payé dans les 5 jours qui suivent. Théoriquement selon vous, j'ai reçu un premier avis, comment le prouver? Vous ne le savez peut-être

pas mais il existe un service postal appelé "Poste recommandée" pour un tel type de lettre. De toute façon l'erreur étant humaine, j'ai communiqué avec vous et nous avons convenu d'annuler cet avis qui soit dit en passant est absolument inqualifiable de par sa teneur flétrissant la bassesse digne des cancrs de notre société capitaliste, les compagnies de finance.

Aujourd'hui, alors que j'étais en plein travail avec des gens qui n'ont rien à foutre de ma vie privée, j'ai reçu un téléphone m'indiquant sur un ton plutôt digne de la Sûreté du Québec, que mon chèque de \$39.29 ne vous était pas encore parvenu et que l'on allait m'enlever le service lundi. J'ai répondu que le chèque avait bel et bien été envoyé mais là-dessus ma parole ne faisait pas poids. Comment pouvez-vous affirmer que je n'ai pas respecté mon engagement alors que vous mêmes étiez supposé m'avoir envoyé un premier avis que je n'ai pas reçu?

J'arrête là-dessus mon plaidoyer qui de toute façon ne servira peut-être qu'à rompre momentanément la monotonie du fonctionnarisme. La seule chose (utopique d'ailleurs) que j'espère c'est qu'elle parvienne à la plus haute incompétence reconnue de votre compagnie de bouts de fil afin qu'il sache qu'il aura pas toujours de la part des gens "du bonheur à bon compte".

Involontairement votre,
Serge Côté
1487 chemin Royal
St-Laurent, Ile d'Orléans

au-delà de l'événement

Que penser des conflits de travail?

Une déclaration des évêques de la région métropolitaine de Montréal

De nombreux conflits de travail sont survenus, depuis quelques mois, dans la région métropolitaine de Montréal. Ils ont touché ou touchent encore des milliers de nos concitoyens; ils ont développé ou développent encore en certains milieux un climat économique et social tendu. Grèves ou conflits au secteur public: dans les hôpitaux de Montréal, dans les services de transport en commun à Laval et à Montréal, dans le service des incendies de Montréal. Grèves au secteur privé: à la United Aircraft du Canada à Longueuil, à la Canadian Gypsum, à la Compagnie canadienne de papeterie et à la Firestone à Joliette, aux Engrais du Saint-Laurent à Valleyfield, à la Penman's à Saint-Hyacinthe, à la CIL à Beauceville, etc. Fermeture de la Regent Knitting à Saint-Jérôme.

S'il y a, à la source de ces grèves et de ces conflits, des enjeux économiques certains, d'autres questions y sont également soulevées, qui concernent les conditions de travail, la qualité de la vie des travailleurs, leurs droits syndicaux, la qualité de leur service à la société. Nous n'avons pas compétence pour proposer des solutions techniques aux divers problèmes, souvent complexes, qui sont à l'origine de ces conflits. Mais certains aspects humains de ces affrontements interrogent notre conscience d'hommes, de chrétiens, de responsables de vastes communautés chrétiennes.

Nous croirions manquer à notre devoir en ne livrant pas, franchement et simplement, certaines réflexions que suscitent en nous, comme chez un grand nombre de chrétiens, des expériences pénibles, vécues récemment ou qui se vivent encore. Nous voudrions ici attirer l'attention sur certains éléments, généraux et particuliers, qui marquent ces luttes.

Les conflits s'éternisent

La longue durée de certains conflits est nettement inacceptable. On connaît le scénario, trop souvent le même: des négociations qui traînent en longueur, des conciliations qu'on escamote, des médiations qui échouent, des parties qui se durcissent, des grèves qui "pourrissent", une opinion publique qui tantôt s'exaspère et tantôt glisse dans l'indifférence fataliste, des profiteurs qui exploitent ces situations.

Au départ, les parties au conflit mettent tous leurs espoirs dans leur force économique respective et dans leur stratégie de lutte. Avec le temps, on se rend compte, de part et d'autre, que la force économique n'est pas le seul atout ou qu'elle s'avère incapable, à elle seule, de régler le fond du litige. Même devenues impuissantes, les parties demeurent souvent aussi intransigeantes, entraînant qu'elles sont dans un combat où elles ont déjà investi énormément d'énergies et de ressources.

On s'engage alors dans l'escalade que l'on sait: usage de la violence, recours à l'injonction, rupture complète. Et l'on demande à l'Etat d'intervenir au moment où le problème devient presque insoluble.

Il s'ensuit un climat de tension sociale qui touche à la fois grévistes et non-grévistes, et qui engendre haines, divisions entre les citoyens, brisures dans les familles. Les rapports, qui devront reprendre demain les opposants, deviennent gravement compromis.

L'expérience de plusieurs conflits trop longs et socialement trop coûteux démontre la faiblesse des mesures légales actuelles pour régler les conflits, quand les parties concernées deviennent impuissantes à le faire. Il est urgent que les gouvernements, les associations patronales et les centrales syndicales se concertent pour réviser un code du travail devenu inadéquat. Cette révision engagera nécessairement les employeurs et les syndicats à accepter, qu'en certaines circonstances, leur liberté habituelle de manoeuvre soit limitée, permettant ainsi à l'Etat de mieux jouer son rôle de promoteur du bien commun.

Violence et respect de l'autre

La violence, en tout cas, n'est nullement ici une voie de solution. Qu'elle provienne du système économique, des employeurs ou des travailleurs, qu'elle se manifeste par des assauts, du sabotage ou de l'intimidation, quelle que soit l'explication qu'on en donne, la violence fait obstacle à la solution humaine des conflits. Survenant dans des situations déjà difficiles, elle les aggrave. C'est la violence d'employeurs qui se ferment aux réclamations justifiées des travailleurs; celle qu'on a observée de la part de syndiqués et de manipulateurs dans le domaine de la construction, dans certains services publics à Montréal: hôpitaux, transport en commun, service des incendies; celle des profiteurs de l'inflation qui ajoutent au fardeau déjà trop lourd des petites gens, violence qui pour être plus discrète n'en est pas moins réelle. Toutes situations qui obligent à réfléchir sérieusement sur une érosion parfois stupéfiante du sens moral, sur l'état des valeurs d'une société.

Le phénomène trop souvent expérimenté de la violence doit provoquer la conscience de chacun, et particulièrement la conscience de ceux qui, à un titre ou à un autre, sont les dirigeants de notre vie économique et sociale. Le chrétien se refuse à prôner la violence comme moyen normal de régler des conflits, et cela au nom du respect qu'il porte à tous les hommes. Respecter l'homme, c'est mettre son espoir dans le travail soutenu de persuasion. Respecter l'autre, c'est s'interdire de l'abattre parce que des divergences de vues ou d'intérêts nous séparent de lui.

Les situations tendues ne peuvent excuser ou légitimer des comportements qui ne sont plus civilisés. Rappelons ici que chacun est responsable des gestes qu'il pose comme des motifs qui

l'inspirent; il est responsable des habitudes qui peuvent conduire à oublier dans la pratique les exigences de la justice et de la fraternité.

C'est en faisant appel à la responsabilité, au bon sens, à l'invention, au fond chrétien de nos concitoyens, patrons ou employés, qu'on devrait découvrir, pour régler des conflits, des voies qui soient vraiment conformes à la dignité humaine et au respect de l'autre.

Des tiers qui servent d'otages

L'autre, ici, ce n'est pas seulement le partenaire opposé. C'est aussi la tierce partie, le citoyen qui se trouve souvent, malgré lui, situé au milieu du combat, qui en subit les préjudices et sert d'otage aux combattants: usagers privés d'un service vraiment important auquel ils ont droit; consommateurs amenés à payer en définitive le coût du conflit par une augmentation des taxes ou des prix; groupes et individus obligés par la force ou l'intimidation à prendre parti pour un des opposants.

Qui n'a été témoin ou confident de la souffrance, de la détresse de tant de personnes atteintes par les effets de certains conflits? Parfois, c'est la société elle-même qui est particulièrement touchée, lorsqu'il y a une disproportion manifeste entre les objectifs poursuivis par les employeurs et les travailleurs et les coûts sociaux qu'entraînent certains affrontements.

Quelques situations concrètes

Abordant quelques conflits en cours, nous nous permettons de réfléchir aussi sur des situations concrètes, vécues en maints endroits de la région métropolitaine.

Clauses de cotisation syndicale

A Longueuil, un conflit qui dure depuis 10 mois à la United Aircraft du Canada a donné lieu, de la part de celle-ci, à une attitude que l'enquêteur spécial du ministère du Travail qualifie "d'intransigeante à l'égard de la revendication de l'Union concernant l'adoption de toute forme de la formule Rand". Les travailleurs de la Canadian Gypsum à Joliette réclament également la formule Rand et rencontrent la même difficulté.

Sans nous prononcer sur le choix d'une formule particulière, nous affirmons qu'il est juste que tous les travailleurs qui bénéficient des avantages d'une convention collective assument leur part des frais encourus pour la négociation et l'application de cette convention. Le refus intransigent de négocier une mesure, qui en cette matière soit efficace, nous apparaît déraisonnable.

Les syndicats, comme les grandes sociétés capitalistes, peuvent abuser de leur force. Mais il reste que les travailleurs ont un droit strict de s'associer dans des conditions qui rendent efficace leur association. Depuis longtemps, chez nous, on a reconnu que l'exercice concret de ce droit exige que, par entente collective, on adopte une formule qui assure la sécurité syndicale. (1) Déjà en 1950, dans leur lettre sur le "Problème ouvrier", les évêques du Québec soulignaient la nécessité d'introduire dans les conventions collectives de travail des clauses qui assurent la stabilité et l'efficacité du mouvement syndical. (2)

La qualité de la vie

Nous remarquons aussi que, dans la plupart des conflits de travail que nous avons énumérés précédemment, le problème de la qualité de la vie des travailleurs est en cause.

Les impératifs de la production, la recherche d'une croissance économique sans limites et sans autre but que le gain peuvent être incompatibles avec les exigences d'une vie de travail véritablement humaine. Les horaires de travail, l'organisation des équipes, les heures supplémentaires obligatoires, les exigences d'une surproduction constante (certains "plans boni"), les conditions d'hygiène et de sécurité ont une incidence certaine sur la qualité de la vie et la santé des travailleurs, sur leur vie familiale et sociale. Il est nécessaire que les travailleurs et leurs syndicats accordent une attention particulière aux clauses de la convention collective qui sont relatives à ces questions.

Par exemple, à la Penman's à Saint-Hyacinthe, aux Engrais du Saint-Laurent à Valleyfield, à la United Aircraft du Canada à Longueuil et à la Canadian Gypsum à Joliette, ces questions se posent. Les aspirations des travailleurs à ce sujet ne sont pas des caprices; elles traduisent au contraire un juste souci de construire des milieux de travail qui soient épanouissants pour l'homme et non uniquement tournés vers la recherche du gain.

Fermeture d'usine

La fermeture d'une usine, comme à la Regent Knitting à Saint-Jérôme, est toujours un drame pour les travailleurs et leurs familles. "Où vais-je me retrouver?", se demande avec angoisse le travailleur ainsi mis à pied. Avec toute sa famille, il est en proie à la tension, à la nervosité, à la crainte de l'avenir. Des solidarités qu'il avait construites au fil des jours sont défaits. Après avoir consacré sa jeunesse et la meilleure partie de ses énergies à une entreprise, il se voit sacrifié à des objectifs économiques à court terme.

Pour éviter de telles situations, employeurs, syndicats et gouvernements doivent dépasser les contradictions du système économique et, dans le cas où une usine pourrait être fermée, établir rapidement une concertation sur les moyens à prendre pour rendre l'entreprise rentable ou pour favoriser les mutations industrielles nécessaires à la conservation des emplois. Lorsqu'un cas semblable se présente, le respect des

document

travailleurs commande toujours que l'on opte pour jouer la carte la plus humaine.

Il est bien à prévoir que se produiront demain, dans notre milieu, diverses fermetures d'usines, ou encore que le développement industriel sera l'occasion de certaines expropriations massives. Face à ces changements, les gouvernants et les groupes et personnes impliqués doivent avoir le souci de protéger les solidarités qui forment une part essentielle du tissu humain d'un milieu.

L'inflation

La hausse accélérée du coût de la vie est sûrement un des problèmes les plus graves qui constitue actuellement la toile de fond de beaucoup de conflits. L'inflation provoque l'insécurité, l'énervement et rend encore plus complexes les rapports entre employeurs et travailleurs. "Elle crée des victimes et par là même aussi des bénéficiaires... En fait, la victime est celui qui ne peut plus en trouver une autre après lui" (3) et qui reste pour toujours avec la carte défavorable entre les mains.

Aucune solution ne pourra être trouvée si les agents économiques, surtout les plus forts, les plus favorisés, les mieux rémunérés, n'acceptent de limiter leurs appétits, leurs revendications et leur liberté d'action. Les mesures de relèvement du pouvoir d'achat doivent d'abord et avant tout être prises en faveur des pensionnés, des assistés sociaux, des petits salariés, particulièrement ceux d'entre eux — et ils sont la grande majorité — qui ne sont pas protégés par une organisation syndicale.

Dans la solution des conflits actuels, on doit témoigner d'une volonté de lutter efficacement contre la spirale de l'inflation. Ici encore s'impose une concertation entre gouvernements, associations patronales, centrales syndicales, qui doivent conjointement donner, entre autres, l'exemple d'un consentement à des mesures d'austérité, en vue de favoriser un partage équitable des fruits réels de l'activité économique.

Conclusion

L'instauration d'une paix sociale fondée sur la justice et l'amitié ne se fera pas en recourant, de part et d'autre, à des stratégies à courte vue, en contournant les crises périodiques par les habituels expédients techniques, en conservant des rapports sociaux de domination et d'exploitation. Une préfiguration du temps que nous vivons ne se trouve-t-elle pas décrite dans une lettre que saint Paul adressait aux chrétiens de la Galatie: "Si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde, vous allez vous détruire les uns les autres" (V-15).

C'est au dépassement de nos égoïsmes individuels et collectifs que la situation actuelle

nous engage. Pour le chrétien, ce dépassement s'appelle conversion et service; chaque page de l'Evangile nous interroge dans ce sens. Les chrétiens ont le devoir d'introduire dans la société le ferment spirituel du service pour changer les mentalités et les institutions. "Mettez-vous par amour au service les uns des autres", écrivait encore saint Paul aux chrétiens de la Galatie (V-13).

Bien conscients que l'amour de Dieu et des hommes doit s'incarner dans la vie des hommes d'aujourd'hui, nous avons voulu situer notre intervention dans la visée du présent Synode des évêques à Rome sur l'évangélisation du monde moderne. Le pape Paul VI vient d'y rappeler que l'Eglise continue à inviter "les hommes à s'élever peu à peu dans tous les domaines, depuis le domaine proprement religieux jusqu'aux domaines politique, social et civil. Comme l'affirme le Concile Vatican II, la mission de l'Eglise n'est pas d'ordre politique, économique et social: en effet, la fin que le Christ lui a assignée est d'ordre religieux. Il est pourtant bien vrai que de cette mission religieuse découlent une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté humaine selon la loi divine" (Const. Gaudium et Spes, n. 42). Il n'y a donc point d'opposition ni de séparation entre évangélisation et progrès humain, mais complémentarité; si ces deux réalités sont distinctes et surordonnées entre elles, elles s'appellent immanquablement en tendant vers le même but qui est le salut de l'homme" (4).

Paul Grégoire I
archevêque de Montréal
Gérard-Marie Coderre,
évêque de Saint-Jean, de Québec
Albert Sanschagrin,
évêque de Saint-Hyacinthe
René Audet,
évêque de Joliette
Guy Bélanger,
évêque de Valleyfield
Bernard Hubert,
évêque de Saint-Jérôme

Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke et membre de l'Inter-Montréal, activement à Rome pour le Synode des évêques, n'a pu participer avec ses collègues de la région de Montréal à la préparation du présent texte.

- (1) Cf. Relevé établi par le Centre des relations industrielles de l'université McGill sur les clauses de cotisation et les clauses de sécurité syndicale contenues dans les conventions collectives au Québec (septembre 1974).
- (2) Lettre des évêques du Québec sur le "Problème ouvrier", no 112.
- (3) Henri Guittou, Face à l'inflation, dans "Chronique sociale de France", août 1974.
- (4) Discours de Paul VI à l'ouverture des travaux du Synode des évêques, 27 septembre 1974.

SOYEZ infidèle



changez de GIN

DISTILLERIE GIBSON DU CANADA LTEE

Son mandat renouvelé... (Suite de la première page)

nos commissions scolaires et le gouvernement provincial lui-même ne soient pas obligés de se mettre à genoux devant les puissances financières et de multiplier les pèlerinages humiliaires à Toronto, à New York ou ailleurs pour se voir imposer des conditions d'emprunt souvent inabordable.

D'où la formation prochaine d'un comité d'étude dont le mandat sera de se pencher sur toutes les modalités d'une "banque du Québec", son principe, son application. Ce serait là, opine le chef intérimaire de l'UN, une excellente façon "d'adapter nos convictions d'autonomistes à nos problèmes d'aujourd'hui".

Au cours d'une conférence de presse donnée à l'issue des assises, M. Bellemare a été plus explicite. Il a précisé qu'il n'était pas question d'imprimer une monnaie québécoise. Le financement de la banque serait assuré par les quelques milliards de dollars de la Caisse de dépôt. A ce fonds, pourraient s'ajouter les recettes de Loto-Québec, qui s'élèvent à \$45 millions par année.

Ainsi, a poursuivi le nouveau député de Johnson, une municipalité qui emprunte à l'heure actuelle \$100,000 répartis sur 10 ans (\$10,000 par année) ne peut vraiment bénéficier de cette aide en raison des intérêts presque aussi élevés qu'elle doit verser. Une "banque du Québec" remettrait sur-le-champ \$100,000 à la municipalité et lui demanderait un remboursement de \$10,000 par année, sans intérêts.

Une telle politique, souligne cependant M. Bellemare, implique des négociations avec le pouvoir fédéral.

A deux pas d'une crise

Le chef de l'Union nationale, qui a effectué, au printemps dernier, une tournée de 87 comtés, en compagnie du président du conseil exécutif national du parti, M. Fernand Grenier, soutient que le Québec se trouve à deux pas d'une crise très grave contre l'autorité.

"Dans tous les milieux que nous avons visités et dans tous les secteurs de la vie québécoise, a-t-il déclaré, c'est le désarroi, l'inquiétude, la confusion la plus totale, l'anarchie organisée".

Il ne faut toutefois pas désespérer, opine M. Bellemare. "Tout désespoir en politique est une sottise et une erreur méprisable". L'Union nationale s'engage à restaurer le bon sens, à remettre de l'ordre à la place de l'anarchie, de la clarté à la place de la confusion.

Une 3e voie

Le chef de l'UN estime que le rôle de son parti ne se limite pas à rétablir l'ordre ("pas tout à fait le law and order", précise-t-il). Il lui

accorde une fonction extrêmement importante sur le plan constitutionnel.

A son avis, "si l'Union nationale n'avait pas réussi, par l'éclatante victoire de Johnson, à reprendre sa place et son rôle sur la scène politique, nous serions encore enfermés dans "le faux dilemme" issu des élections générales de 1973, avec une Chambre partagée entre deux options également condamnables: une centralisation galopante et une séparation brutale".

Or, croit-il, entre le cloisonnement stérile et les complications partisans du "rouge à Québec comme à Ottawa", il y a une autre voie qui est celle d'une autonomie vigilante, mais positive, d'une collaboration, d'une solidarité librement consentie parce que librement négociée. Et c'est cette mission qu'il entend remplir l'UN.

Selon M. Bellemare, on ne peut pas participer aux avantages de la vie canadienne et de la vie nord-américaine sans prendre également sa part des obligations correspondantes. "Les lois changent, mais non la Constitution canadienne".

Il se dit convaincu que l'option autonomiste et non séparatiste représentée par l'Union nationale est encore celle que préfère l'immense majorité des Québécois.

L'ancien ministre pense que beaucoup de ceux qui se disent séparatistes ou votent occasionnellement pour le PQ ne le font que pour servir "aux centralisateurs" un avertissement solennel. Ce qu'ils veulent au fond, dit-il, c'est de procurer au Québec une liberté aussi large que possible au sein de l'ensemble canadien.

Et d'enchaîner: "Le danger, c'est que 85 p.c. d'autonomistes du Parti québécois servent d'instrument à une minorité de fanatiques, plus anti-canadiens ou anti-anglophones que pro-québécois".

Le parti conservateur

Pour M. Bellemare, l'UN est et demeure un parti de fédéralistes convaincus. Il lui faut avoir de bons amis dans le Parti conservateur parce que leur adversaire commun, ce sont les libéraux.

Commentant à ce propos la réunion qui s'est tenue vendredi dernier, à Montréal, entre lui-même et une délégation du conseil provincial du Parti conservateur, M. Bellemare a déclaré que les deux parties doivent faire rapport des discussions à leurs conseils exécutifs pour, ensuite, se revoir afin de mettre la dernière main à une déclaration commune.

"Pourquoi nous diviser? Pourquoi ouvrir un second front quand nous pouvons nous entendre chacun dans sa juridiction pour réaliser

l'objectif que tous recherchent: battre les rouges"; a lancé l'homme politique, réaffirmant ainsi, une fois de plus, qu'un tel mariage ne lui sourit pas plus qu'il faut.

Parce que l'UN incarne la cause de l'autonomie québécoise, a souligné M. Bellemare, elle est un parti libre et autonomiste qui, par ses origines, ses principes, sa tradition, n'a pas de maître à Ottawa. Mais elle demeurera toujours une vaillante collaboratrice de ceux qui veulent véritablement l'aider à assurer le progrès et la grandeur du Québec: "Et ce ne sont pas les libéraux". Il faut avoir le courage, a-t-il dit, "de ne jamais se cacher derrière des masques, même les plus respectables".

Riposte à Lévesque

Un regroupement des forces d'opposition au niveau provincial reçoit beaucoup plus volontiers l'assentiment du chef de l'Union nationale.

Après avoir remercié les créditistes pour leur aide lors de l'élection complémentaire dans le comté de Johnson, il a souligné que "cet exemple salutaire" devrait engendrer un regroupement de l'opposition, qui représente 45 p.c. de la population.

M. Bellemare n'entend pas, toutefois, que ce regroupement serve le PQ. "René Lévesque se trompe s'il croit que le regroupement des créditistes va aider le Parti québécois", a-t-il affirmé en colère, en réponse aux propos tenus par le chef indépendantiste, vendredi, après sa réélection à la présidence.

Ulceré par cette déclaration, il a ajouté: "Pourquoi M. Lévesque, si dynamique, ne s'est-il pas présenté dans Johnson? Il a été trop lâche. Il a eu peur de la défaite. Quand on veut diriger un parti, on essaie d'aller en Chambre pour diriger en même temps son parti et les forces d'opposition!"

Finances

M. Bellemare a annoncé hier le lancement d'une campagne de souscription. 44.000 cartes de membres ont été envoyées à des membres et sympathisants à travers le Québec. On sollicite, en plus du droit d'adhésion (\$2), l'offrande de dons, afin de renflouer les finances du parti.

Le chef intérimaire a révélé s'être rendu compte, au congrès de mars dernier, que plusieurs milliers de dollars avaient été effrités. Pas de façon malhonnête, a-t-il précisé, mais effrités quand même: beaucoup a été englouti dans Montréal-Matin; l'ouverture de secrétariats régionaux a coûté cher et peu rapporté; l'opération 110, qui avait pour but de faire connaître la réforme électorale, a elle aussi

coûté cher sans aucun bénéfice pour le parti. Bref, les dépenses ont été vertigineuses.

Devant cette situation, M. Bellemare a souligné que les dirigeants de l'UN ont déposé le dernier million de dollars du parti dans un coffre de sûreté de la Banque canadienne nationale, pour deux ans, sans que personne ne puisse y toucher.

Or, aux dernières élections générales, les candidats unionistes ont perdu leur cautionnement dans 97 des 110 comtés, ce qui a entraîné une dette de \$100,000. Et, depuis, il y a eu l'élection partielle dans Johnson, qui a accru ce déficit. D'où la nécessité d'une souscription et de la formation d'un comité des finances. Le parti espère qu'en février 1975, toutes ses dettes seront éteintes.

Route et bateaux...

(Suite de la première page)

Lorsque les vagues rebondissaient sur les quais, elles pouvaient atteindre, à certains moments, une hauteur de cinquante pieds, ont confié quelques Madelinots, au cours de conversations téléphoniques, hier.

Le Manic qui assure la communication entre Souris, sur l'Île-du-Prince-Édouard, et les îles-de-la-Madeleine, a dû aller chercher refuge sur l'autre versant de l'archipel, à l'Anse à Cabane.

Au moins une vingtaine de bateaux de pêcheurs, d'une aile de 4 à 5,000 dollars chacun, n'ont pu résister à l'assaut des agues et ont coulé.

On signale la perte d'un bateau à pétoncles, long d'une quarantaine de pieds, à l'étendue dehors et un chalutier a failli connaître le même sort, en face de Cap-aux-Meules.

Le CTMA, assurant le transport de marchandises entre Montréal et les îles, a regagné son port d'attache de peine et de misère lui aussi. Il aura tout de même perdu une maison mobile qu'un Madelinot avait commandée et attendait avec impatience.

"C'est la pire tempête que nous ayons connue depuis dix ans, dans la baie de Plaisance", assure M. Wellie Lebel, le pêcheur retraité dont les connaissances marines sont fiables.

Mais on ne s'en fait pas pour autant. Monsieur Lebel

16,000 personnes... (Suite de la première page)

venait tout juste d'expédier à Longueuil un message de sympathie et de solidarité à l'égard des grévistes.

Quant au représentant de la FTQ, M. Fernand Daoust, il a souhaité au Parti libéral le même sort que l'UN a connu en 1970 et en 1974, après que le gouvernement Bertrand eut adopté la "triste loi 63".

Nous avons aujourd'hui, dit-il, tous les ingrédients pour dire que le gouvernement libéral a manqué de courage et de loyauté à l'égard de la majorité québécoise en adoptant à la vapeur une loi du même genre, mais plus catastrophique encore. "M. Bourassa a usé de stratégie l'été dernier. Une stratégie de peureux", a pour sa part commenté M. Charbonneau.

Lévesque présent

A une question de journalistes qui lui demandaient si la présence du chef péquiste René Lévesque, à la marche devant le parlement, l'avait surpris, le président Angers a répondu que non. M. Lévesque, dit-il, "fut le grand leader de l'Opposition circonstancielle à Québec" à l'occasion des luttes contre le bill 63 en 1969.

Le président du MQF a également loué la "collaboration totale" du

PQ par la présence des Lévesque, Marois, Charron et Morin sur la première ligne" de feu M. Lévesque, dans les milieux journalistiques, à la réputation de fuir les manifestations linguistiques, facteurs de discorde dans son parti.

Quant au leader de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, il a fait observer que "Bourassa s'était trompé lorsqu'il croyait le peuple québécois endormi". S'adressant devant plus de 16,000 spectateurs du Colisée M. Morin a répondu à un commentaire de M. Bourassa alors que les manifestants circulaient devant le Grand Théâtre.

"Le premier ministre pense que la présence de milliers de manifestants devant le parlement, ce n'est rien. Ça se compare, selon moi, avantageusement avec le ralliement de quelques huppés libéraux qui payent \$50 pour entendre le petit Simard".

Le spectacle du Colisée, offert gratuitement par la dizaine d'artistes réunis par le MQF, a donné lieu à de multiples cris de ralliement et à un enthousiasme constant. Nombre de manifestants n'ont pu y assister jusqu'à la fin, leur autobus ayant dû quitter vers 23h.

La majorité des pêcheurs doivent avoir des assurances, explique M. Carboneau, tandis qu'il faudra reprendre certainement plusieurs sections de route, évidemment aux frais des contribuables québécois.

Celle-ci est couverte de débris de toutes sortes.

Naturellement, la population a été privée d'électricité, à certains moments. Les pannes ont été cependant de courtes durées, grâce aux efforts déployés par les employés de l'Hydro-Québec.

Aux dernières nouvelles, le calme semblait revenir sur l'archipel comme pour donner le temps à la population de reprendre son souffle et d'évaluer les dommages.

Les auteurs du massacre de New Britain sont toujours au large

NEW BRITAIN, Connecticut (d'après PA et AFP) — Les quatre personnes, soupçonnées d'avoir tué quatre hommes et deux femmes au cours d'une tentative de vol armé dans une boulangerie de la petite ville de New Britain, au Connecticut, samedi soir, sont toujours au

large, a déclaré hier un porte-parole de la police.

On ignore toujours les détails du massacre. Les victimes ont toutes été tuées à coups de fusil de chasse. Les cadavres ont été découverts par un client qui a immédiatement alerté la police.

En forme, cet automne, avec VIC TANNY

Découvrez un monde merveilleux de détente et mise en forme

Soyez notre invité... APPELEZ JUSQU'À 10 HRES P.M. ET DEMANDEZ UNE

VISITE D'ESSAI GRATUITE

Les programmes de conditionnement physique pour l'automne débutent aujourd'hui!



OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE AUX HOMMES ET AUX FEMMES

PROFITEZ DES AMÉNAGEMENTS DU CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE LE PLUS COMPLET ET LE PLUS LUXUEUX AU CANADA

• Piscines chauffées tropicales • Bains chauds tourbillonnants • Bains de vapeur turcs • Salle d'inhalation à l'eucalyptus • Gymnase entièrement équipé recouvert de tapis • Solarium aux rayons ultra-violet • Saunas scandinaves • Programme surveillé individuellement par des professionnels.

PARAÎSSEZ-VOUS ET SENTEZ-VOUS MIEUX GRÂCE AUX PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT EXCLUSIF VIC TANNY POUR HOMMES ET FEMMES QUI COMMENCENT CHAQUE JOUR



Salle de culture physique entièrement équipée qui rend votre programme agréable et facile

Solarium californien exclusif pour avoir toute l'année un beau teint bronzé

Réception publique toute cette semaine du lundi au samedi Venez pour une visite d'essai gratuite aujourd'hui même.

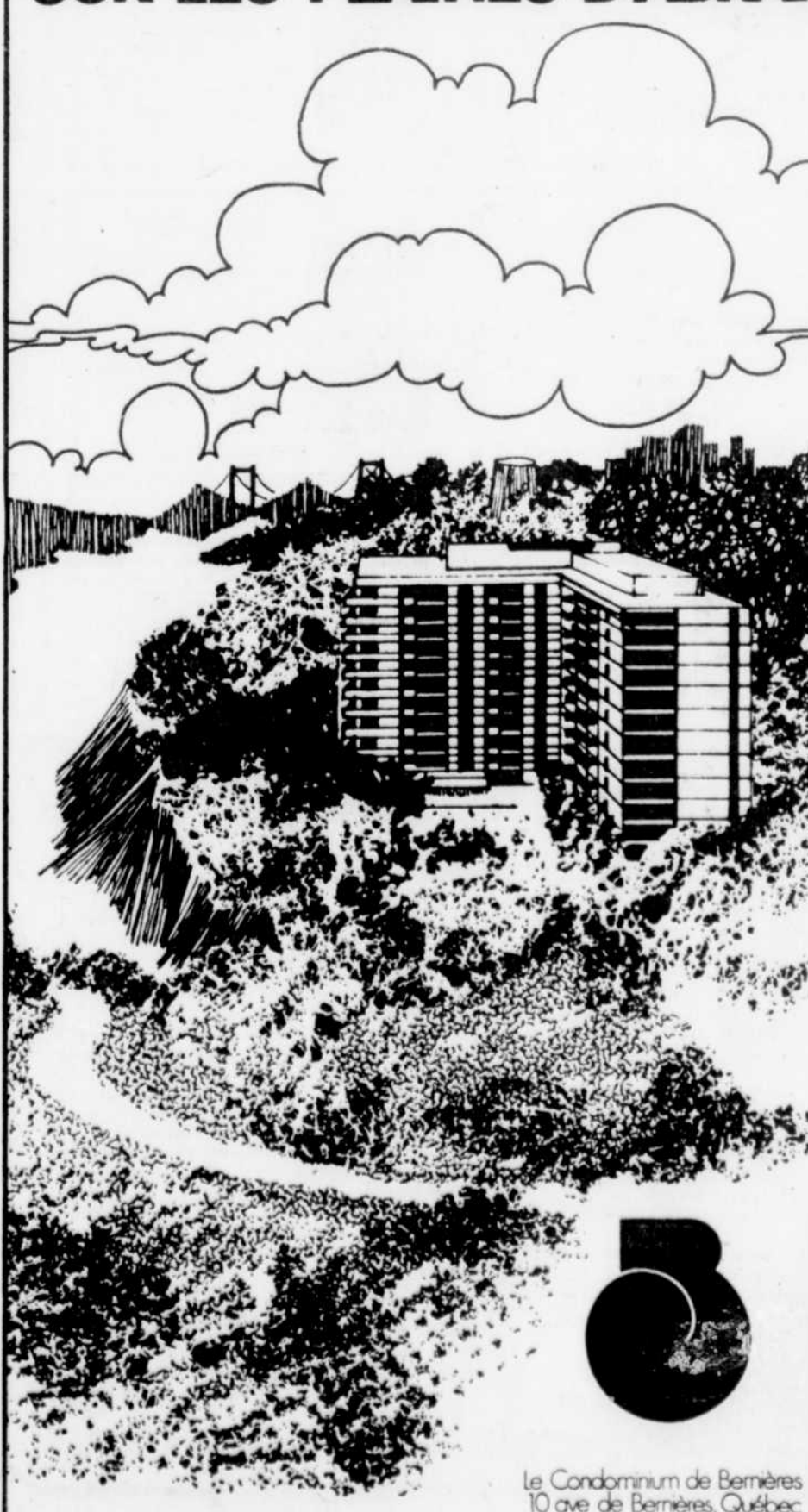


VIC TANNY
CLUBS SANTE/MISE EN FORME

LIMOILLOU
2965, 1re Avenue
626-6216

STE-FOY
Plaza Laval
2750 ch. Ste-Foy
659-1775

INVESTISSEZ DANS UNE RÉSIDENCE SUR LES PLAINES D'ABRAHAM.



Devenez propriétaire de votre appartement dans l'un des cinq plus luxueux condominiums au Canada, le Condominium de Bernières, sur les Plaines d'Abraham, au 10 ave de Bernières.

LE CONDOMINIUM OU CO-PROPRIÉTÉ: La formule du condominium ou de la co-propriété est la formule d'habitation la plus actuelle. C'est présentement un des investissements les plus sûrs et les plus profitables. Au lieu de débours pour un loyer, vous investissez dans un appartement qui devient votre (à partir de \$38,500, possibilité 90% de financement, au taux de 9 1/4% l'an).

LA RÉSIDENCE: Nos appartements sont de véritables résidences. Les plus récentes commodités y ont été prévues pour que vous vous en fassiez un chez-vous bien à l'aise, avec tous les avantages de l'unitaire, sans en supporter les inconvénients (4 1/2 - 5 1/2 - 6 1/2, piscine panoramique, sauna, terrasse, jardin, salle de réception, insonorisation, climatisation, puit de contrôle).

L'EMPLACEMENT: Les Plaines d'Abraham vous en connaissent la renommée, la beauté, la tranquillité. Faites-en votre parterre ou votre jardin. Le Condominium de Bernières est véritablement situé sur les Plaines. Réservez déjà à toutes les possibilités que vous proposent ces grands espaces à votre porte.

Sur demande, il nous fera plaisir de vous faire parvenir une brochure portant sur la formule de la co-propriété. Vous pouvez également nous appeler pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour prendre rendez-vous.

Tél: (418) 529-2559



Le Condominium de Bernières
10 ave de Bernières, Québec

Mandat prolongé de Bellemare à l'UN



Maurice Bellemare

Le Soleil, Roland Marcoux

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, a reçu une prolongation de son mandat, hier.

L'ancien ministre unionniste assumera ses fonctions jusqu'au prochain congrès dont la date sera fixée le 2 mars. Il semble que ce congrès aura lieu au printemps, plus précisément en juin.

Voilà ce qu'a décidé, hier, le Conseil national de l'UN, réuni dans un hôtel de la métropole. Les 330 délégués venus de 110 régions entérinaient ainsi une résolution adoptée à l'unanimité par l'exécutif national, en septembre.

M. Bellemare a déclaré, à l'issue des assises, qu'il y a de fortes chances pour qu'il pose de nouveau sa candidature.

"A moins qu'un candidat plus jeune et extraordinaire se fasse connaître. Il s'agit que la confiance populaire revienne au sujet de l'Union nationale pour qu'il en surgisse", a-t-il dit.

Nomination du chef

La prolongation du mandat de M. Bellemare est l'une des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil national. Celui-ci a décidé que la nomination du chef intérimaire doit dorénavant être ratifiée par le Conseil national et non plus seulement par l'exécutif du parti et le caucus.

Cet amendement prévoit aussi que le chef intérimaire, lorsque le parti ne forme pas le gouvernement, peut être candidat à un congrès pour l'élection d'un chef permanent. Cela ne s'applique pas, toutefois, quand le parti est au pouvoir, c'est-à-dire quand le premier ministre devient chef par intérim.

Il s'agit là d'un amendement majeur dans ce sens qu'il autorise M. Bellemare à poser sa candidature lors d'un prochain congrès.

Débat passionné sur les finances

Le Conseil national a également voté:

— La suspension temporaire de l'article des statuts fixant au 30 septembre 1974 la date limite pour l'élection du chef du parti.

— L'abolition du secrétariat central du parti.

— Une nouvelle définition de la fonction du directeur général du parti, fonction qui peut être exercée par le chef.

— La création d'un comité des finances et d'un comité du congrès 1975.

La formation d'un comité des finances a été, de loin, la proposition la plus dis-

cutee — et avec le plus de passion.

Certains intervenants ont souligné que les finances du parti avaient déjà été nébuleuses, que les fonds ont été dilapidés, que les bénévoles qui s'en étaient occupés jusqu'à maintenant l'avaient fait à la bonne franquette.

"Il faudrait que le chef intérimaire et le président de l'exécutif nous donnent les noms des personnes qui feront partie du nouveau comité", ont affirmé plusieurs, qui hésitaient à autoriser ces deux dirigeants à former eux-mêmes l'organisme et à en nommer les membres. Après beaucoup de discussions, souvent enflammées, la résolution a été adoptée.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi les assises, M. Bellemare a affirmé qu'il serait sain pour le parti que ces noms soient divulgués. Il a précisé, toutefois, qu'il ne dévoilera pas forcément celui du

président si celui-ci est une personne prestigieuse à qui une telle publicité pourrait nuire sur le plan professionnel. Plusieurs "personnes prestigieuses" ont déjà été contactées, a noté M. Bellemare.

Présentement, M. Jean-Paul Cloutier, de Montmagny, est trésorier du parti tandis que MM. Mario Beaulieu (Montréal) et Pierre Masson (Québec) sont fiduciaires depuis la vente de Montréal-Matin.

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE - ESPAGNOLE

Programmes: POUR TOUS NIVEAUX

Enseignement individuel ou en groupe de 4 à 6 élèves

Début des cours: automne '74

LES COURS SE DONNENT LE JOUR ET LE SOIR

LPS

500 E. Grande Allée
4^{me} étage
529-0331

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 669552 (culture personnelle)

United Aircraft veut rembourser Ottawa

(D'après PC) — La compagnie United Aircraft du Canada Limitée a annoncé, en fin de semaine, qu'elle rendra au gouvernement fédéral les trois quarts de la somme d'argent qu'elle a reçue sous forme de subventions.

Cette déclaration est contenue dans une page de publicité payée par la compagnie dans l'édition de samedi des quotidiens du Québec, et dont le texte est signé par le président de la United Aircraft, M. Thor E. Stephenson.

M. Stephenson révèle dans son texte que "la plupart de nos contrats avec le gouvernement nous demandent d'effectuer en retour certains paiements au gouvernement". Cet élément est tout à fait neuf dans le débat interminable qui entoure ce conflit de 10 mois.

"Le gouvernement canadien nous a aidés en nous accordant, en tout, 70 millions de dollars; le gouvernement du Québec, lui, nous a donné trois millions". Là-dessus, la compagnie se dit prête à rendre au gouvernement fédéral \$62 millions, même si les programmes pour lesquels ces subventions ont été accordées sont encore loin d'être rentables, "nos dépenses excédant nos recettes par \$87 millions".

Ce geste de la United Aircraft est destiné à clouer le bec à la partie syndicale qui capitalise sur le fait que cette compagnie est largement aidée par le gouvernement.

La réponse syndicale ne s'est pas fait attendre, puisqu'hier, M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a demandé à Ottawa de nationaliser la United Aircraft sans compensation à l'endroit de la compagnie-mère américaine.

"Nous devons nous emparer de cette compagnie, car nous avons déjà payé ses installations", a dit M. Laberge, en rappelant justement les subventions gouvernementales accordées à cette entreprise.

M. Laberge, en compagnie de plusieurs autres leaders syndicaux québécois, a formulé cette demande lors d'un spectacle de 24 heures, tenu à Longueuil, au profit des grévistes de la manifestation estimant que 12.000 personnes ont assisté à ce spectacle.



LES PHARMACIES

brunet

ENR

PRIX SUR PLACE

EN VIGUEUR JUSQU'AU 2 NOVEMBRE 1974

ASPIRIN "Bayer" en 300 comprimés sugg. 2.92 SPECIAL 1.79 SUR PLACE 1.67	DEMO-CINEOL suppositoires adultes 10's bronchite, rhume, toux sugg. 3.00 SPECIAL 1.99 SUR PLACE 1.79	NOXZEMA rinç-bouche 32 onces, gargarisme sugg. 2.39 SPECIAL 1.59 SUR PLACE 1.39	REDOXON 100mg de vitamine C 100 comprimés sugg. 1.62 SPECIAL .99 SUR PLACE .87	STAYFREE "MINI-SERVIETTES" en 30's sugg. 1.43 SPECIAL 1.29 SUR PLACE 1.19
BENLYN sirop 12 onces, antussif, expectorant sugg. 3.59 SPECIAL 1.97 SUR PLACE 1.79	DYCHOLIUM 50 comprimés pour le foie sugg. 4.11 SPECIAL 2.49 SUR PLACE 2.37	OCEAN bain mousse sugg. 3.95 SPECIAL 2.49 SUR PLACE 2.29	RHINO-MEX vaporisateur 15cc, décongestionnant nasal sugg. 1.25 SPECIAL .99 SUR PLACE .87	TRIVISOL TRIVIFLOR 50cc, vitamines pour bébé sugg. 2.90 SPECIAL 1.99 SUR PLACE 1.79
CONTAC-C 20 capsules décongestionnantes, casse-grippe sugg. 2.99 SPECIAL 1.89 SUR PLACE 1.77	GEVRABON 16 onces, complément vitaminique + minéral sugg. 4.50 SPECIAL 2.87 SUR PLACE 2.69	PARAMETTES sirop 20 oz. ou à croquer en 100's, ou junior 100 comprimés sugg. 4.95 SPECIAL 2.77 SUR PLACE 2.59	ROGIER shampooing 16 onces, camomille, simple, citron, henné, goudron, salivade sugg. 2.95 SPECIAL 1.59 SUR PLACE 1.47	VALDA pastilles adoucissantes pour la gorge en 175's sugg. 2.80 SPECIAL 2.19 SUR PLACE 1.99
CORICIDIN régulier 60 comprimés contre le rhume sugg. 3.99 SPECIAL 2.99 SUR PLACE 2.79	MAALOX suspension 12 onces ou 50 comprimés anti-acide moux d'estomac sugg. 2.79 SPECIAL 1.47 SUR PLACE 1.39	PATE A DENTS COLGATE 150ml sugg. 1.88 SPECIAL 1.53 SUR PLACE 1.33	SINUTAB 30 comprimés, congestion des sinus, rhume, grippe sugg. 2.69 SPECIAL 1.99 SUR PLACE 1.79	VASELINE "bath beads" 16 onces sugg. 1.96 SPECIAL 1.29 SUR PLACE 1.19

PRIX DE TOUS LES JOURS

ARRID 8 onces, désodorisant aérosoi sugg. 2.09 PRIX brunet 1.49	CLAIROL teinture crème FORMULA sugg. 2.25 PRIX brunet 1.27	HUILE FOIE FLETAN plus vit. "D" de Wampole en 250's sugg. 1.98 PRIX brunet 1.39	KLEENEX papier mouchoir 100-2 plis special 3 bles pr sugg. 2.63 PRIX brunet .77	SACCHARINE Bxal 1/2 grain en 1000 comprimés sugg. 2.67 PRIX brunet 1.49
AYDS 1 1/2 lb caramels pour maigrir, saveurs assorties sugg. 3.98 PRIX brunet 3.19	DELSEY papier toilette special 2 paquets de 2 rouleaux sugg. 2.99 PRIX brunet .99	IDM sirop expectorant 8 onces sugg. 5.50 PRIX brunet 3.99	KOTEX 48's régulier sugg. 3.14 PRIX brunet 2.37	SELSUN shampooing 8 onces médicaments contre les pellicules sugg. 4.42 PRIX brunet 3.39
CALCIUM SANDOZ sirop 8 onces sugg. 3.00 PRIX brunet 1.39	FA bain de mousses (62 onces avec 1 savon gratis) sugg. 4.95 PRIX brunet 3.29	INFANTOL 12 onces, torique multi-vitamines pour enfants sugg. 2.95 PRIX brunet 1.99	PAMPERS couches disponibles de jour en 30's sugg. 2.63 PRIX brunet 2.39	TEMPRA gouttes 30cc fièvre, rhume, grippe sugg. 2.55 PRIX brunet 1.99

MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741

PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712

PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363

PLACE L'CRMIÈRE, Neufchâtel 842-9221



Le premier ministre de la Suède (à gauche) est en visite depuis hier en Colombie-Britannique, où il a été accueilli par le premier ministre Dave Barrett.

Trudeau croit la Loi 22 conforme à la constitution

Le premier ministre Trudeau croit que la Cour suprême décréterait la Loi 22 sur la langue officielle conforme à la constitution.

M. Trudeau a déclaré dans une entrevue au quotidien parisien Le Monde, samedi, qu'il a l'impression que dans l'ensemble, la loi reste dans les limites de la juridiction du gouvernement du Québec, même si quelques articles ou quelques paragraphes peuvent être jugés "ultra vires", si des individus les contestent.

Le premier ministre a de plus affirmé son opposition aux principes qui sous-tendent la Loi 22, qu'il a assimilée à la construction d'une ligne Maginot destinée à protéger la langue

et la culture des Canadiens d'expression française.

La ligne de fortifications Maginot devait empêcher l'armée allemande de pénétrer en France, lors de la dernière guerre mondiale, mais les Allemands passèrent tout simplement à côté.

M. Trudeau n'est pas d'accord avec cette stratégie de construire un mur de protection quand on se sent menacé. Il croit au contraire que le "fait français" est assez fort pour durer, et il veut profiter de sa présence au gouvernement pour le rendre irréversible.

Le premier ministre a aussi réaffirmé son appui au libre choix de la langue d'enseignement de la part des parents.

Les petits pays devraient se concerter pour faire valoir leurs droits (Palme)

(D'après PC, UPI) — En visite au Canada, le premier ministre de la Suède, M. Olof Palme, a déclaré que les petits pays devraient se concerter pour faire valoir leurs droits, sinon ils risquent d'être submergés par les super-puissances.

Lors de l'émission préenregistrée "Question Period" et diffusée, hier, sur les ondes du réseau CTV, M. Palme a déclaré que les grandes puissances ont maintenant une position vraiment dominante dans le monde.

Et, selon lui, le danger est grand que les géants se servent de cet ascendant écrasant pour empêcher la souveraineté ou l'indépendance de plus petits pays.

Le premier ministre Palme est en visite, depuis hier, en Colombie-Britannique, où il doit avoir des pourparlers avec le premier ministre de cette province, M. Dave Barrett.

Un porte-parole du bureau de M. Barrett a déclaré que les deux hommes, en qualité de chefs de

gouvernements socialistes, ont "beaucoup de choses à se dire". On ne s'attend pas, cependant, à ce que ces discussions aboutissent à la signature d'importants traités.

M. Palme visite, aujourd'hui, la ville de Vancouver, où il doit rencontrer les membres de la communauté suédoise de l'endroit.

En fin de semaine, M. Palme a visité Ottawa et Winnipeg.

A Ottawa, un porte-parole du premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada et la Suède étaient convenus de mieux régler les ventes de réac-

teurs nucléaires aux pays étrangers. La signature de l'entente a été divulguée vendredi, à l'issue de trois heures de négociations entre MM. Trudeau et Palme.

A Winnipeg, samedi, M. Palme a déclaré qu'il souhaite la création d'une agence internationale pour contrôler les matériaux nécessaires à la produ-

ction d'énergie nucléaire. Il a précisé que le Canada et la Suède devraient travailler ensemble à un contrôle mondial de la production de plutonium.

M. Palme était au Manitoba pour rencontrer le gouvernement de cette province, qui, comme celui de la Colombie-Britannique, est néo-démocrate. Il est con-

venu, avec le premier ministre Ed Schreyer, d'étendre les domaines de la coopération entre les gouvernements "socialistes" du Manitoba et de la Suède.

Le premier ministre suédois termine, ce soir, son voyage de cinq jours à travers le Canada. Il s'en vole alors vers Stockholm.

Emplois pour les forestiers

(PC) — Le nombre de forestiers à l'emploi du gouvernement du Québec devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années, selon le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond.

Prenant la parole samedi, au congrès de l'Association des techniciens forestiers réunis à Québec, M. Drummond a expliqué que l'augmentation des emplois disponibles était due à la prise en main par

l'Etat de la gestion et de l'aménagement des forêts québécoises.

Actuellement, a rappelé le ministre, le ministère emploie 96 ingénieurs, 138 techniciens en foresterie et 214 garde-forestiers. Ceci prouve, selon M. Drummond, que le travail en forêt est trop axé sur la surveillance et non sur l'aménagement intensif. Sinon, il y aurait plus de techniciens forestiers.



Société centrale d'hypothèques et de logement

Central Mortgage and Housing Corporation

AVIS

LES BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT SONT MAINTENANT SITUÉS AU:

2875 BOUL. SIR WILFRID-LAURIER, EDIFICE DELTA PHASE II, 5^E ETAGE, STE-FOY, QUEBEC 10, QUE.

TEL.: 651-2310

ADRESSE POSTALE:

C.P. 70, STE-FOY QUEBEC 10, QUE. G1V-4C8.

ACHETEZ UNE TOYOTA 74 MAINTENANT ET ÉCONOMISEZ DES CENTAINES DE DOLLARS.

Votre concessionnaire Toyota vous offre des modèles 74 dont vous pouvez prendre livraison immédiatement, aux prix de 1974! Des Corolla, des Corona, des Celica, des Mark II, des pick-up demi-tonne et des Land Cruiser à quatre roues motrices. Tous à des centaines de dollars de moins que les voitures 1975 offertes par les concurrents. Les Corolla, par exemple, à compter de \$2.599*.

Vous pouvez bien ne plus jamais vous faire offrir pareille aubaine pour une voiture neuve. Nos nouveaux modèles vont arriver bientôt; aussi, dépêchez-vous de vous en procurer un de 74 pendant qu'il en reste encore.

VOUS POUVEZ GAGNER UNE AUTO ET DU COMPTANT

VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE TOYOTA POUR PLUS DE DÉTAILS. LE CONCOURS "TOYOTA VOUS LE DONNE EN MILLES" BAT SON PLEIN.

TOYOTA

*Prix de liste suggéré par les fabricants au moment de la publication. Ce prix ne comprend pas: la vérification, la livraison à destination, l'immatriculation et les diverses taxes provinciales, ces frais variant d'une région à l'autre. (Toyota f. a. b. Halifax, Montréal, Toronto, Vancouver.)

Si douce qu'on a le goût de s'étendre.



Une peau à vous réchauffer le cœur.
En mouton.
Une pièce rare d'une confection et d'un style de qualité supérieure.
Provenant des plus grandes collections domestiques et européennes, un choix de vêtements exclusifs.
Et pour vos caprices: chapeaux, mitaines ou tapis vous séduiront.
Abritez-vous du froid.
Par une marge confortable de peau.

Wild'n'Woolly
Boutiques peaux de mouton.

Place Laurier 651-4101
Place Québec 529-2775

Ryan dénonce les lacunes des lois ouvrières

par Roch DESGAGNE

Même si le Québec possède une des législations du travail les plus avancées, particulièrement en terme de libertés syndicales, certaines dispositions concernant les grèves dans les services publics doivent absolument être reformulées avec plus de précision et de sévérité, sans pour autant créer un code du travail spécial pour ce

secteur. Dans un exposé qu'il faisait, samedi, à Québec, devant les membres de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, l'éditorialiste Claude Ryan a formulé trois dispositions majeures susceptibles de rendre plus efficace l'article 99 du code du travail, régissant les grèves dans les services publics.

Ces mesures sont: la pré-

sentation d'un rapport public sur l'état de la conciliation d'un conflit; la détermination des services essentiels où la grève doit ou peut être interdite; et la consécration du caractère exécutoire des décisions du tribunal du travail en cas d'impasse.

Quant aux services publics jugés non essentiels, comme le fonctionnarisme de gratte-papier, il s'agi-

rait d'y appliquer les mêmes règles générales que dans le secteur privé. Le directeur du Devoir favorise également un droit de regard du public sur le fonctionnement des syndicats et une action législative plus énergique.

Pas de code spécial

Selon Claude Ryan, il ne faut pas chercher à créer un code du travail spécial pour le secteur public, ni laisser Papin, la CSN, la FTQ ou le président des hôpitaux du Québec, déterminer quels sont les services essentiels.

Actuellement, tout le monde tourne autour du pot, et le gouvernement flotte sur la question des services essentiels, et c'est l'Assemblée nationale du Québec qui a le dernier mot à dire. "Je trouve que la législation du travail du Québec est encore bonne et qu'elle peut encore fonctionner dynamiquement, si on l'applique au lieu de passer son temps à gémir."

C'est au ministre du Travail qu'incombe le devoir de faire respecter la législation ouvrière, dans les secteurs public et privé, et le gouvernement doit affirmer ses prérogatives.

Trop, c'est trop! "Dix lois spéciales en dix ans, c'est trop!", estime M. Ryan, en disant que "la vraie force d'un gouvernement est celle qu'il emploie le moins souvent. Le gouvernement est très solide devant les fronts communs, mais que fera Bourassa avec sa SQ. Quant à l'armée, on va chercher ça tous les cent ans, quand c'est vraiment nécessaire."

Rappelant les expériences passées, dont celle de 1972, le directeur du journal Le Devoir croit que l'expérience aurait dû servir de leçon et que, tout en gardant le recours aux solutions extrêmes que nom-

bre de gens favorisent, les législateurs devraient plutôt perfectionner les lois ouvrières et impliquer la population dans leur application.

Droit de regard

C'est ainsi, dit M. Ryan, que le code du travail devrait déterminer que, dans les services essentiels, les votes de grève soient soumis à une surveillance étroite, par des scrutateurs sérieux, impartiaux, des personnes autres que les officiers syndicaux. Également, que la loi oblige les dirigeants syndicaux à faire part des véritables offres, du contenu intégral, sans interprétation biaisée.

"Les syndicats doivent rendre compte de leur gestion financière. C'est un vrai scandale que les comptes ne soient pas accessibles, et il est temps que les syndicats fassent ce qu'ils exigent des autres, et il en va de même des entreprises", affirme le conférencier.

L'opinion publique doit être saisie de la situation réelle. A la CTCUM, le public et les contribuables ont connu les points cruciaux du conflit un mois après le déclenchement de la grève.

Les services essentiels

Il est opportun de reconsidérer l'article 79 prévoyant le déclenchement d'une grève et une mesure comme l'injonction doit être renforcée. L'injon-

ction n'est pas respectée, les juges et les législateurs s'en rendent compte.

Les enquêtes sur les conflits ouvriers c'est de la frime, soutient l'éditorialiste, et parce qu'on n'a pas encore défini les législations ouvrières dans les services essentiels, le public subit des grèves coûteuses et intolérables.

A son avis, l'électricité, le transport, la police, les pompiers, les hôpitaux et les médecins assurent des services essentiels. Une société ne peut se permettre de subir des arrêts de services aussi vitaux, sans y avoir un droit de regard.

Partage des richesses

Les conditions d'inégalités qui existent dans notre société font que le mécontentement prend continuellement racine et on ne peut empêcher que des forces se manifestent, et s'affirment dans une société démocratique. Il est normal que les défavorisés se regroupent et manifestent, et, dans cet ensemble, le syndicalisme touche au partage des richesses.

Selon M. Ryan, il faut admettre le syndicalisme dans notre société démocratique, car on ne peut se fier sur le Parlement pour régler les malaises sociaux, parce que le peuple ne se reconnaît pas dans les parlementaires.

Il faut également reconnaître le droit de grève, mais le permettre à des conditions bien précises, surtout dans les services publics essentiels.

La province de Québec a un des "meilleurs dossiers de grèves" au Canada, et les gros conflits se produisent dans le secteur public, d'où la nécessité de préciser les droits des travailleurs de ces services.

"Tout le monde s'émue, dénonce les coupables, mais personne ne se soucie

le lendemain pour empêcher la répétition de ces situations. Les conflits n'arrêtaient pas, même si le gouvernement applique ses mesures énergiques. Les lois sont faibles et le gouvernement peu énergique dans leur application," constate, en terminant, le directeur du Devoir.



Un comité spécial a été mis sur pied par les propriétaires d'autobus du Québec pour assurer la protection de cette industrie menacée par des problèmes de rentabilité.

Les propriétaires d'autobus veulent protéger l'avenir des services urbains et suburbains

Les membres de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec, réunis en congrès, à Québec, en fin de semaine, ont procédé à la formation d'un comité spécial pour la survie des services urbains et suburbains d'autobus, une industrie qui se sent de plus en plus menacée par des problèmes de rentabilité face aux coûts d'exploitation et aux mesures législatives sévères régissant ce domaine.

Le président de l'APAQ, M. Jean-G. Audette, a d'ailleurs insisté, à quelques reprises, sur la nécessité pour les gouvernements d'établir un régime de subventions pour ces entreprises privées assurant un service public.

Le comité spécial a comme mandat d'enquêter, auprès des propriétaires de compagnies de transport en commun, afin de connaître leur situation financière et d'évaluer leurs possibilités futures de poursuivre le service.

Le travail de recherche permettra de proposer au ministère des Transports un programme qui assurerait la survie de ces services dispensés par les entreprises privées de transport en commun.

Les propriétaires d'entreprises privées d'autobus réclament une aide financière gouvernementale, en compensation du service public qu'ils fournissent, mais ils n'entendent pas subir une forme quelconque d'étatisation de leur industrie.

Actuellement, le ministère des Transports semble vouloir implanter une formule mitigée d'aide gouvernementale, en proposant une participation mixte de l'État, des municipalités et des entreprises de transport en commun, dans les endroits où le service au public le justifie.

Dans plusieurs cas, l'industrie du transport en commun connaît maintenant une certaine stabilité, et les entrepreneurs sont satisfaits, soulignait, pour sa part, M. Lois Lachapelle, directeur du transport des personnes au ministère des Transports, en citant l'exemple de l'intégration du transport scolaire au transport en commun.

Autres études

L'APAQ poursuivra deux autres études, l'une portant sur l'indexation, pour en déterminer l'impact sur le coût d'exploitation, et l'autre sur le projet de loi 24, qui doit amender le code du travail, afin d'en connaître les répercus-

sions sur le service de transport en commun.

Réelu président

M. Jean-G. Audette, de Longueuil, a été réélu président, pour une troisième année, et il sera secondé au conseil exécutif par

MM. Jacques Fournier, de Québec, vice-président, Roger Bourgeois, de Drummondville, deuxième vice-président, Me Wilbrod Bherer, conseiller juridique et vice-président, Alphonse Proteau, trésorier, et Paul Noreau, secrétaire.

ROBERT B.-LAFRENIÈRE, C.R.
ARMAND MALTAIS, C.R.
MAXIME LANGLOIS, L.L.L.
MICHEL BERNIER, L.L.L.
SERGE BARMA, L.L.L.
AVOCATS
580 est. Grande-Allée
Ch. 260
Tél.: 529-8435

BERLITZ

C'EST MIEUX!

que jamais auparavant.

Vous pouvez dès maintenant profiter des perfectionnements et des améliorations apportés à tous les aspects de nos cours.

Rendez vous service, inscrivez vous tout de suite...

Si vous ne pouvez pas commencer tout de suite demandez le programme de nos cours d'été, appelez!

ÉCOLES BERLITZ — LANGUES VIVANTES
500 grande allée québec 529-6161
PERMIS No 609514 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Pour l'achat de votre TOYOTA

Rendez-vous chez



charlesbourg
AUTOMOBILES LTÉE
623-9843

7925 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg



Goûtez le service Orange sans escale tous les jours, à 19h, de Montréal.

VANCOUVER.

Volez avec nous vers Vancouver.

Et vous verrez.

Traverser le Canada dans un des gros avions Orange de CPAir, c'est plus qu'une randonnée ordinaire!

Départs quotidiens du vol Orange, à 19 h. Sans

escale. Vous pouvez aussi choisir parmi les 7 vols d'affaires quotidiens vers Vancouver.

Que vous en soyez à votre premier vol, ou à votre centième, vous serez charmé par les délicates attentions d'un personnel compétent constamment à votre service.

Pour nous, vous êtes un client important.

Volez Orange avec nous vers Ottawa.

VOL	71	85	63	69
DÉPART	7h a.m.	8h a.m.	8h a.m.	11h a.m.
ARRIVÉE	12h 28 p.m.	10h 50 a.m.	12h 20 p.m.	2h 10 p.m.
VOL	73	67	75	65
DÉPART	12h 15 p.m.	5h 40 p.m.	6h 15 p.m.	7h p.m.
ARRIVÉE	5h 48 p.m.	9h 40 p.m.	10h 55 p.m.	9h p.m.

Toronto, Winnipeg, Edmonton ou Calgary.

En fait, nous vous déposerons à peu près partout au Canada, à peu près n'importe quand.

Appelez votre agent de voyages ou les bureaux de CPAir. Et laissez-nous mettre un peu de couleur dans votre vol.



Option-Vacances-Mexique

Pour seulement \$69.00 de plus, offrez-vous un séjour au Mexique, en route pour Vancouver ou sur le chemin du retour vers Montréal. Prix basé sur votre tarif aérien d'excursion 21 jours.

Orange, ça va loin.

CPAair

Des auteurs du rapport Parent jugent fondées les critiques concernant la réforme scolaire

Textes de
Damien GAGNON

Le colloque sur le rapport Parent, dix ans après, tenu, en fin de semaine, à l'université Laval donne en grande partie raison aux nombreuses critiques formulées à l'endroit du système d'enseignement au cours des dernières années.

Des exposés des spécialistes, dont des membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Commission Parent), il se dégage que la réforme scolaire comporte de graves lacu-

nes, que plusieurs volontés du rapport Parent n'ont pas été respectées et que, dans bien des cas, les critiques des parents, des enseignants et des commissaires d'écoles sont fondées.

Une exception à la règle, M. Arthur Tremblay, sous ministre au ministère des Affaires intergouvernementales, se dit très largement satisfait de la réforme. M. Tremblay a été d'abord commissaire adjoint à la Commission Parent et est devenu en 1964 sous-ministre au ministère de l'Éducation.

Outre M. Tremblay, les autres spécialistes étaient MM. Gérard Filion, sœur Ghislaine Roquet, Guy Rocher, tous trois membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec ainsi que MM. Roland Vinette et Maurice Lebel, de la faculté des Sciences de l'éducation de l'université Laval.

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement, qui avait été instituée pour faire l'étude des besoins de l'enseignement au Québec, a déposé ses premiers rapports en 1964, soit il y a dix ans.

En juin dernier, l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada, dont le président est le père Richard Arès, tenait, à Toronto, un colloque pour marquer le dixième anniversaire du rapport Parent. Après s'être interrogée sur le choix du lieu de ce colloque, l'Académie décide de le répéter au Québec.

Les spécialistes ainsi que la cinquantaine de participants à ce colloque (des agents d'éducation) sont conscients que la réforme de l'enseignement était nécessaire

pour rendre l'éducation accessible à tous les jeunes Québécois comme le voulait le rapport Parent.

Cependant, des recommandations extrêmement importantes du rapport Parent, visant entre autres la qualité de l'enseignement, n'ont pas été retenues.

C'est ainsi que l'une des priorités du rapport Parent, soit la formation des maîtres, n'est pas encore réalisée. On constate également, qu'à travers la réforme, l'on a oublié un élément important que soulignait le rapport Parent, soit la relation entre le maître et l'élève.

Si l'on hésite à parler d'échec ou de demi-succès, l'on se demande si un retour en arrière est possible, compte tenu que le ministère de l'Éducation est, semble-t-il allé trop loin dans certains domaines.

La taille des écoles polyvalentes en est un exemple. Le rapport Parent recommandait de diviser le cours secondaire en deux cycles et parlait d'écoles de 1,000 à 1,200 élèves.

Le témoignage de Gérard Filion est très significatif à ce sujet: je ne voudrais pas, dit-il, que l'on recommence une autre commission d'enquête qui viendrait encore une fois détruire le système.

Cependant, si j'avais été ministre ou sous-ministre de l'Éducation, j'aurais été très prudent dans la mise en place des écoles polyvalentes qui sont une erreur coûteuse du fait qu'en l'espace d'une génération l'on a renouvelé l'ensemble de l'équipement scolaire; il n'est pas facile de revenir en arrière.

On note aussi l'absence d'objectifs du système d'éducation. Des matières d'enseignement sont supprimées ou inscrites aux programmes d'enseignement au gré des pressions des divers groupes.

C'est ainsi que l'on conteste le fait que l'enseignement de l'histoire soit devenu une matière facultative.

La décision du ministère de l'Éducation serait reliée au fait que l'enseignement de l'histoire était devenu un instrument politique entre les mains des professeurs et des étudiants.

Les technocrates sont responsables du gigantisme des polyvalentes

M. Roland Vinette, de la faculté des Sciences de l'éducation de l'université Laval, rejette sur le dos des technocrates du ministère de l'Éducation, les nombreuses critiques dont fait l'objet l'école secondaire polyvalente.

Spécialiste au colloque sur le rapport Parent, dix ans après, tenu en fin de semaine, à l'université Laval, M. Vinette, qui a été secrétaire du défunt département de l'Instruction publique, a sévèrement critiqué les technocrates, qui, selon lui, ont préféré les écoles monstres aux recommandations réalistes du rapport Parent.

Le rapport Parent, dit-il, recommandait des écoles polyvalentes de 1,000 à 1,200 élèves, elles sont passées de par la volonté des technocrates à 2, 3, et 4,000 étudiants.

Il considère beaucoup plus grave encore l'ignorance de la recommandation du rapport Parent concernant la division du cours secondaire en deux cycles et le maintien au premier cycle (7e et 8e années) du

groupe classe et de la fonction de titulaire.

Cette recommandation, dit-il, faisait suite à une étude des différences nombreuses et profondes entre les préadolescents de 11 et 14 ans et les adolescents de 15 à 18 ans.

En 1970, le Conseil supérieur de l'éducation dans un avis au ministère de l'Éducation demandait sans succès la division du cours secondaire en deux cycles.

Des commissions scolaires aux prises avec le problème des grosses écoles où vivent ensemble des jeunes de 11 à 17 ans, tentent actuellement différentes expériences visant à diviser les élèves en deux groupes, comme le recommandait le rapport Parent.

M. Vinette a également fait longuement état, en citant de nombreux exemples, du marasme dans lequel se trouve au Québec l'enseignement professionnel. L'intégration des écoles de métiers et des instituts de technologie aux écoles polyvalentes et Cégep a sans doute

permis à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre des études, mais il n'en demeure pas moins que l'enseignement laisse totalement à désirer.

Au niveau de l'élémentaire, M. Vinette a énuméré des recommandations dont le ministère de l'Éducation n'a pas tenu compte.

Il n'a retenu que la recommandation fixant à six ans la durée du cours élémentaire ignorant la division du cours élémentaire en deux cycles et l'organisation de l'année de rattrapage à la fin du premier cycle et le regroupement des élèves indépendamment de l'âge et du degré, mais en fonction des rythmes d'apprentissage, des aptitudes et des besoins.

Pour M. Vinette qui avait à traiter des structures pédagogiques, rien n'a vraiment changé.

M. Vinette reproche au ministère de l'Éducation de parler beaucoup de démocratisation tout en imposant beaucoup de décrets, de parler constamment d'adaptation et donc de relativité, mais de pratiquer en

tout et partout l'uniformisation et la normalisation, donc l'absolu.

M. Maurice Lebel, également de la faculté des Lettres de l'université Laval, qui avait à traiter du succès ou de la faillite des Cégep, a lui aussi dénoncé le gigantisme de ces institutions d'enseignement où l'on retrouve parfois de 4 à 5,000 élèves.

De l'exposé de M. Lebel, il ressort que l'enseignement collégial ne semble pas avoir d'objectifs bien précis. Il y a dénoncé la médiocrité de l'enseignement du français et de l'anglais et la décision du ministère de l'Éducation de ne plus faire de l'histoire une matière obligatoire.



Le Soleil, André Bellefleur
M. Arthur Tremblay, sous-ministre au ministère des Affaires intergouvernementales, panneliste au colloque sur le rapport Parent, dix ans après.

La formation des maîtres revêt toujours un caractère d'urgence

Le perfectionnement et la formation des maîtres, l'une des grandes priorités de la réforme scolaire, restent encore à faire", a déclaré, en fin de semaine, sœur Ghislaine Roquet, l'un des membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (rapport Parent), au cours d'un colloque marquant le dixième anniversaire de la publication des travaux de cette commission.

Ce colloque, tenu à l'université Laval, était organisé par l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada dont le président est le père Richard Arès.

Les lenteurs administratives du gouvernement, le peu d'empressement des universités à s'occuper de la formation des maîtres et le

manque d'intérêt de certains professeurs eux-mêmes font que les recommandations de la Commission Parent sur la formation des maîtres ont encore, aujourd'hui, un caractère d'urgence, a soutenu sœur Roquet.

Dix ans après, il n'existe pas encore au Québec de politique générale et de plan de développement de la formation des maîtres, mis au point et acceptés par les principales parties en cause (ministère de l'Éducation, universités, réseaux scolaires et professeurs).

Tout en reconnaissant les nombreuses contraintes relatives à la mise en place d'une telle politique générale, sœur Roquet, qui oeuvre au service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation, estime qu'elle aurait dû précéder la réforme scolaire.

La pédagogie, les programmes et les méthodes d'enseignement changent et la formation des maîtres n'est pas modifiée en conséquence.

Pourtant, souligne sœur Roquet, le rapport Parent insiste sur la priorité à accorder au maître comme facteur principal dans la réalisation de la réforme.

Elle soutient que cette priorité est encore vraie, aujourd'hui, même dans les conceptions les plus futuristes de l'éducation.

C'est en novembre 1964 que les recommandations de la Commission Parent, relatives à la formation des maîtres, paraissent. Ce n'est cependant qu'en 1968 que la recommandation primordiale de confier la formation des maîtres aux universités, fut mise en oeuvre et ce n'est qu'en janvier de l'année suivante que le système de probation des maîtres a été établi.

Selon sœur Roquet, il existe un incroyable manque de coordination entre les universités francophones en plus de la lenteur qu'elles mettent à passer à l'action. Lenteur dans la coordination des programmes, dans la reconnaissance des acquis des enseignants.

Elle a avoué à sa grande honte avoir dirigé des enseignants qui voulaient se perfectionner, à l'université anglophone parce que cette dernière est plus soucieuse des acquis des enseignants.

Elle a aussi déploré le fait que les professeurs qui veulent se recycler, soient laissés à eux-mêmes dans le choix des cours. Il arrive que des enseignants s'inscrivent à des cours beaucoup plus en fonction des augmentations de salaires qu'ils en retireront (des échelles de traitement étant basées sur les années d'expérience et la scolarité) que de la formation dont ils auraient besoin.

Si le Québec devait choisir de réorienter son effort collectif d'éducation, sœur Roquet souhaite qu'il fasse porter sa volonté de rénovation d'abord sur les professeurs qui sont les premiers artisans de la réforme.



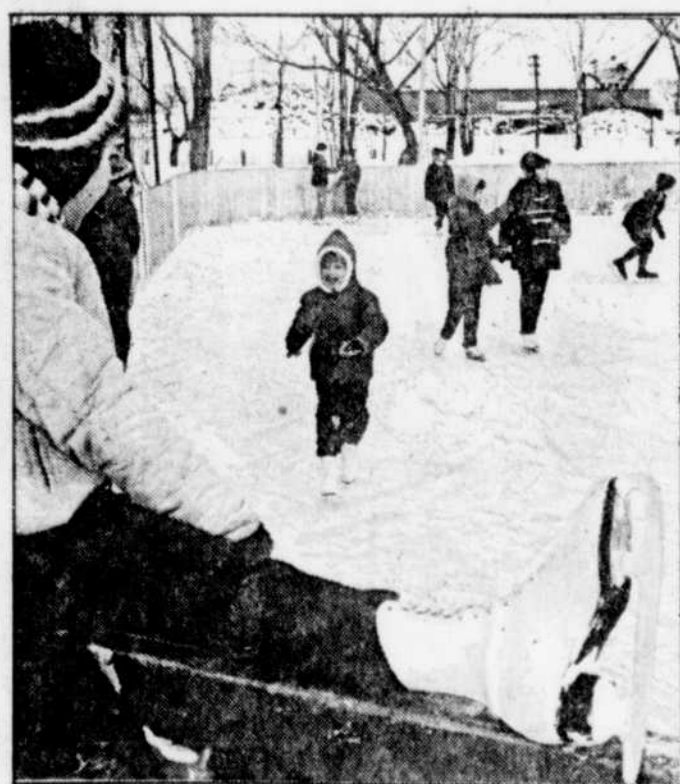
CE QUI SE DIT DANS LE MONDE
LE SOLEIL LE DIT A TOUT L'MONDE...

LE SOLEIL

A NOS ANNONCEURS...

LE SOLEIL

publiera le samedi 2 novembre
le cahier
SPORTS D'HIVER & motoneige



Ce cahier thématique mettra l'accent sur les plaisirs des sports de plein air durant la saison froide et constituera une excellente occasion pour les annonceurs participants de présenter les nouveautés '75 dans les articles de sport, l'équipement, le vêtement... Nous vous invitons donc à effectuer vos réservations au plus tôt.

FERMETURE: VENDREDI LE 25 OCTOBRE

Encore
4
jours

LE SOLEIL

Service de la Publicité, 390 est, St-Vallier, Québec
G1K-7J6 (418) 525-7131

Une voix s'élève pour exprimer sa satisfaction

M. Arthur Tremblay, sous-ministre au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, est très largement satisfait de la réforme scolaire.

C'est le sentiment très net qui se dégage de l'exposé qu'il a donné au colloque sur le rapport Parent, dix ans après, qui s'est tenu, en fin de semaine, à l'université Laval.

M. Tremblay a été l'un des artisans de cette réforme à titre d'abord de commissaire adjoint de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (Commission Parent) poste qu'il quittait, en mai 1964, pour devenir sous-ministre au ministère de l'Éducation.

M. Tremblay avait à traiter de la démocratisation de l'enseignement. Pour lui, c'est chose faite.

En effet, il ne voit pas comment l'on pourrait multiplier davantage les organismes de consultation et de participation.

Il estime que le ministère a fait systématiquement appel depuis sa création à la consultation et à la participation de la population.

S'il y a des problèmes, il faut les voir dans la manière dont les groupes utilisent les organismes de consultation. On semble, dit M. Tremblay, vouloir les utiliser à la défense de ses propres intérêts en tant que groupe et non en faveur de l'ensemble du système d'éducation.

Quant aux instances décentralisées (commissions scolaires, Cégep, universités), M. Tremblay souligne qu'au palier universitaire, exception faite de l'université du Québec, la démocratisation est plutôt timide.

Quant à la démocratisation péda-

gogique, M. Tremblay soutient qu'il y a eu une volonté incontestable d'adaptation aux différences individuelles et, par conséquent, de démocratisation pédagogique au point où il faut se demander, aujourd'hui, si l'on n'a pas été amené à aller trop loin dans la bonne direction en fractionnant indûment les programmes d'études et en raffinant à l'excès les contenus des carrières étudiantes.

"Il serait sans doute nécessaire, aujourd'hui, de procéder à des regroupements de matières et à une réduction du nombre des choix auxquels l'étudiant est actuellement confronté au secondaire."

Quant aux comportements pédagogiques des enseignants, M. Tremblay est d'avis, à l'école secondaire en particulier, qu'ils prennent trop souvent la forme d'une sorte d'identification à leurs propres étudiants plutôt que de présenter un modèle adulte de conduite. En définitive, M. Tremblay se demande si, sans le savoir, les enseignants ne sont pas portés, compte tenu de leur jeune âge, à pratiquer une théorie pédagogique mise en oeuvre en Allemagne au lendemain de la Première Guerre, celle du maître camarade.

Il estime que cette pédagogie ne durera pas longtemps du fait que l'âge moyen des enseignants au secondaire est fortement appelé à se rapprocher de la quarantaine.

Selon M. Tremblay, s'il n'est pas facile de répondre à la question, à savoir, si les jeunes qui sortent du système sont de meilleurs citoyens et ont des comportements plus équilibrés, une chose est certaine, leur scolarité a augmenté et ils se trouvent plus facilement un emploi.

Le ministère de l'Éducation, un monstre centralisateur les commissaires d'écoles, des dames patronesses

par Damien GAGNON

Le ministère de l'Éducation, un monstre centralisateur, et les commissaires d'écoles, des dames patronesses.

Ces propos, qui mettent en relief un ministère de l'Éducation tout puissant face à des commissions scolaires sans pouvoir, sont ceux de Gérard Filion qui

fut membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec (rapport Parent).

Soulignons que c'est à la suite d'une recommandation du rapport Parent qu'est né le ministère de l'Éducation.

Dans l'esprit de M. Filion, qui prenait la parole

au colloque sur le rapport Parent, dix ans après, tenu en fin de semaine, à l'université Laval par l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada, il ne s'agit sans doute pas de remettre en cause la formation du ministère de l'Éducation même, mais bien de démontrer que la réforme scolaire n'est pas un succès total.

M. Filion reproche d'ailleurs aux rédacteurs du rapport Parent qui ont insisté sur la formation des maîtres, de ne pas avoir mis la même insistance pour la préparation des commissaires d'écoles à assumer leur tâche.

Selon lui, cette absence de préparation est en partie responsable de certaines difficultés qu'ont con-

nues les commissions scolaires durant la dernière décennie.

La centralisation au ministère de l'Éducation des contrôles budgétaires et financiers, la négociation au niveau provincial avec les syndicats d'enseignants ont eu pour cause l'incapacité de beaucoup d'administrateurs scolaires d'accomplir avec compétence

les devoirs de leur charge.

M. Filion a souligné que l'État est aussi responsable de la mauvaise administration scolaire. Jusqu'au cours des années 50 et 60, s'était répandue l'habitude de solliciter et d'obtenir, par la grâce du député, des subventions spéciales pour combler des déficits de fonctionnement, ce qui

constituait une prime à l'imprévoyance et à la mauvaise administration.

Des recommandations du rapport Parent au chapitre des administrations scolaires, le législateur n'a retenu que peu de choses. Il n'a pas supprimé les commissions scolaires locales et, pour des raisons de stratégie politique, il n'a pas touché au caractère

confessionnel des commissions scolaires.

Il n'a pas retenu non plus la recommandation d'une subvention unique de développement scolaire prévoyant une kyrielle de secours financiers aux commissions scolaires qui vont des frais d'administration et d'entretien aux subventions pour le transport scolaire.

Les parents catholiques pourraient bien réclamer la création d'écoles neutres

MONTREAL (PC) — Confessionnel dans la lettre, notre système d'éducation risque bientôt d'en perdre l'esprit si on n'enlève pas les équivoques, croit l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ), dont un important congrès de réflexion réunissait quelque 750 personnes, en fin de semaine, à Montréal.

C'est pourquoi l'APCQ pourrait bien réclamer bientôt la création d'écoles neutres "si une enquête démontre qu'un nombre suffisant de parents le désirent", indiquait, hier, Mme Adeline Mathieu, présidente de l'association.

L'existence d'un secteur neutre permettrait en effet aux écoles confessionnelles d'exiger des enseignants, contrairement à la

pratique actuelle, au moins une assurance plus claire du respect des valeurs chrétiennes, si ce n'est un engagement religieux actif.

Le congrès des 19 et 20 octobre n'étant pas une assemblée générale n'a pris aucune résolution à cet égard mais on s'attend à ce que la formation des maîtres devienne un thème majeur d'intervention pour les parents catholiques, au cours des prochains mois. Les participants ont évoqué, en atelier, la possibilité de réclamer qu'on rende obligatoires les cours de didactique religieuse pour les futurs maîtres formés à l'université.

L'APCQ, si l'on en croit la conférence de clôture prononcée par Mme Mathieu, semble en voie de

s'orienter vers la formation militante de ses membres, avec des tactiques voisines de celles des groupes de pression idéologique ou politique.

Certains ateliers se sont penchés sur l'enseignement privé et, conformément aux résolutions d'une assemblée générale de l'année dernière, l'ont reconnu comme un moteur de progrès, d'économie, de qualité.

De même, les ateliers sur l'éducation sexuelle ont réitéré la position de l'APCQ qui désire le rejet des fiches utilisées dans les cours de formation personnelle et sociale mis à

l'essai par le ministère. De même, on refuse, tant à l'élémentaire qu'au secondaire les cours portant sur la contraception, même déguisée en "planification familiale".

On note cependant que les parents manifestent une soif de plus en plus grande de se préparer eux-mêmes à faire adéquatement cette éducation sexuelle et qu'ils réclament de leur association qu'elle leur fournisse plus d'information à ce sujet.

Selon Mme Mathieu, les parents catholiques sont désormais très heureux de constater que certaines critiques de la réforme scoli-

re qu'ils auraient faites depuis de nombreuses années (gigantisme des polyvalentes, déshumanisation, carence de la formation pratique des maîtres) trouvent enfin une oreille attentive tant chez la population qu'au ministère de l'Éducation, et ils considèrent avoir contribué, par la constance de leurs interventions, à ce retournement de situation.

HELENE M.-GRENIER

Psychologue

2797, Valcourt, Québec 10
Consultations: 651-3418

70,000 étudiants vont à l'école privée au Québec

Les inscriptions dans les 160 écoles privées du Québec ont doublé depuis 1970, atteignant un record encore jamais égalé de près de 70,000 étudiants cette année.

La Gazette, qui publie cette information dans sa livraison de samedi, dit tenir ces chiffres d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation.

Selon le quotidien montréalais, environ 68,500 étudiants fréquentent présentement les écoles privées subventionnées dans une très forte proportion par le gouvernement, ce qui représente une augmentation de 6,5 pour cent par rapport à l'an dernier. M. Maurice Boivin, conseiller au ministère de l'Éducation en matière de politique affectant le secteur privé, a précisé que le nombre d'étudiants dans les écoles privées en 1973

était plus exactement de 64,375.

Les subventions gouvernementales versées aux écoles privées s'élèveront cette année à \$60 millions, soit une augmentation de \$30 millions par rapport à 1970-1971 alors que les inscriptions variaient aux environs de 35,000, a indiqué M. Boivin.

Le ministère de l'Éducation verse environ \$850 par année par élève aux écoles privées, où les frais de scolarité payés par les parents peuvent atteindre \$4,000, la pension comprise.

Les coûts d'éducation pour les 1,398,000 étudiants fréquentant les écoles publiques au Québec varient entre \$530 et \$1,700 par capita par année, soit \$1,700,000 pour l'ensemble de la province, a dit M. Boivin.

Attendez!



Laissez-les pousser jusqu'à
votre visite chez Gregory

En effet, ce temps de l'année est idéal pour un examen et un traitement gratuits à la clinique Gregory.

Dès maintenant, alors que ces hideux petits poils viennent d'apparaître, La Directrice pourra ainsi faire un examen plus précis et vous dire combien peu il vous en coûtera pour vous faire enlever par Gregory ces poils si peu féminins, de façon permanente et rapide.

Dès maintenant, avant que l'épilation continue ne vous procure de pustules, de marques ou d'irritations... et provoque la croissance de deux ou quatre poils, ou même plus, là où il ne s'en trouve qu'un seul.

Dès maintenant, vous trouverez bon d'être débarrassée des poils superflus alors que votre vie déborde d'activité.

Venez constater comment Gregory joint la Science du 20e Siècle aux traitements exclusifs et à une haute compétence pour vous apporter la "thermolyse". C'est la meilleure façon conçue jusqu'ici pour l'enlèvement des poils superflus de façon permanente.

La Thermolyse présente si peu de risque qu'à chaque jour, dans quatre pays différents, des médecins conseillent à leurs patientes de se rendre à la clinique Gregory... elle est si agréable qu'elle permet aux gentilles techniciennes de Gregory de traiter avec aisance les régions les plus sensibles du visage et du corps... si rapide et peu coûteuse que maintes femmes affairées se débarrassent ainsi des poils de leurs bras ou leurs jambes.

Ne voudrez-vous pas accepter un "échantillon"?

Dès maintenant, avant d'enlever un seul autre poil avec votre pince. Fixez au téléphone le rendez-vous qui vous conviendra. Il ne durera que de 20 à 30 minutes.

systeme gregory
CLINIQUE D'ÉPILATION RADICALE

Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m. - samedi de 9 h. à 2 h.
VILLE DE QUÉBEC - SUITE 2, EDIFICE MORISSET
695 EST. BOULEVARD CHAREST - TEL. 529-1819
Ecrivez pour brochure gratuite, "RESPONSES A VOS QUESTIONS"

FAISONS LA MODE ENSEMBLE

SIMARD & VOYER, CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME
PLACE STE-FOY, PLACE LAURIER, PLACE FLEUR DE LYS, PLACE QUÉBEC



Gouvernement du Québec

La régie ontarienne offrira en vente dix vins et deux cidres du Québec dans ses magasins.

Le Canada devra bientôt réduire l'exportation du pétrole aux E.-U.

(D'après PC, Reuter et UPI) — Le ministre canadien de l'Énergie, Donald Macdonald a déclaré, dans une entrevue accordée à l'hebdomadaire américain "U.S. News and World Report", que le Canada devra probablement réduire considérablement ses exportations de pétrole vers les États-Unis d'ici 1980.

Le ministre a cependant nié, hier soir, qu'une telle réduction soit envisagée en raison de l'impossibilité pour les deux pays d'en arriver à une entente concernant l'exploitation des puits de pétrole de l'Arctique.

"La nouvelle voulant que le Canada ait l'intention de réduire ses exportations de pétrole vers les États-Unis à cause de l'impossibilité de s'entendre sur l'exploitation des réserves de pétrole dans l'Arctique canadien, est absolument sans fondement", a déclaré le ministre.

"Il n'a jamais été question d'une exploitation conjointe avec les États-Unis des réserves de pétrole de l'Arctique canadien", a ajouté M. Macdonald, précisant que le développement de ces ressources a été entièrement mené par les Canadiens.

Le magazine soulignait que l'oléoduc en construc-

tion entre l'Alberta et Montréal, qui sera terminé en 1976, détournera vers l'Est du Canada 250.000 barils par jour de pétrole en provenance de l'Ouest et qui allaient jusqu'ici vers les États-Unis.

Le Canada fournit un million de barils de pétrole brut par jour à son puissant voisin du sud.

Dans sa déclaration, M. Macdonald a dit qu'il s'attendait à ce que débutent bientôt les discussions bilatérales en vue de la conclusion d'un traité garantissant la "sécurité des oléoducs dans les deux pays".

Le traité, a-t-il dit, constituerait une "étape importante vers la réalisation d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie". Si les deux pays réussissaient à s'entendre au sujet de l'oléoduc, ce dernier pourrait transporter le pétrole de l'Alaska vers les États-Unis et le pétrole canadien vers les marchés canadiens.

D'autre part, le ministre a confirmé qu'un rapport, qui sera rendu public d'ici deux semaines par la Commission canadienne de l'Énergie, "pourrait recommander une réduction des exportations de pétrole vers les États-Unis afin d'assurer un approvision-

nement adéquat du marché canadien".

Mais, a-t-il tenu à préciser, "toute mesure que le gouvernement canadien pourrait prendre dans cette direction le sera uniquement dans cet esprit et non en raison de l'état des discussions avec les États-Unis".

ANNONCE

Effacez ces rides de votre visage

Les rides, même celles creusées par le sourire, s'installent très tôt sur votre visage lorsque la peau perd son (hydratation) naturelle. Avec les années, la peau a tendance à sécher, à se craqueler (même les peaux très grasses n'y échappent pas), les cellules sous-cutanées se rétractent et forment à la surface de petites lignes, des rides. Chassez donc ces rides avec 2nd Début, une lotion hydratante contenant un produit antirides, le CEF, qui pénètre profondément sous la peau et lui redonne l'humidité qui lui est nécessaire. Votre visage reprendra rapidement son air de jeunesse. Vous pouvez acheter 2nd Début chez votre pharmacien ou aux comptoirs pharmaceutiques des grands magasins. 2nd Début possède maintenant deux formules: avec CEF 600 ou CEF 1200 pour des résultats plus rapides.

Le Québec lève son embargo sur les vins de l'Ontario

MONTREAL (PC) — La Régie des alcools du Québec vient de lever son embargo sur les vins de l'Ontario, maintenant que cette province a décidé d'acheter des vins et des cidres du Québec.

M. Raymond Garneau, ministre des Finances au Québec, a obtenu la confirmation que la régie ontarienne offrirait en vente dix vins et deux cidres du Québec dans ses magasins.

"Je suis très heureux de cette décision, a dit M. Garneau, car ce problème me fatiguait depuis un an et demi. La situation est maintenant beaucoup plus raisonnable qu'auparavant."

La Régie des alcools du Québec avait "oublié", depuis le début du mois d'août dernier, de placer

sur les étagères les vins ontariens pour répliquer au refus de cette province de vendre le cidre et le vin du Québec.

Le ministre Garneau a donné l'assurance que ces produits redeviendront disponibles dans les plus brefs délais. Il ignore si le boycottage a poussé l'Ontario à prendre cette décision, "mais cela a pu aider", croit-il.

Son homologue ontarien, M. John Clement, a de son côté nié toute influence du boycottage sur la décision de la Société des alcools de l'Ontario.

Les principales compagnies touchées par le conflit se réjouissent de la fin du boycottage, car sa poursuite risquait de leur coûter les plantureux profits du temps des Fêtes.

Les producteurs québécois partagent cette satisfaction, car il leur est indispensable de percer sur le marché ontarien pour assurer leur expansion. Ils se demandent toute-

fois si l'Ontario se mettra sérieusement à l'œuvre pour organiser la distribution du cidre et des vins québécois, ou si au contraire tout sera à recommencer dans quelques mois.

CAISSIERES demandées

Pour travailler de 25 à 30 heures par semaine à notre magasin de Ste-Foy.

Se présenter à M. Ronald Dorion, gérant.

CANADIAN TIRE
MAGASIN ASSOCIÉ
1170, Route de l'Eglise, Ste-Foy

boutique

Suzanne Brunet

collection exclusive vêtements féminins

3 Jardins de Mérici, suite 506. Tél. 681-4411

FÊTONS ENSEMBLE LE TREIZE EN OR DE PLACE LAURIER

Le treize en or fait treize chanceux, vous reconnaissez-vous?... si oui, vous gagnez \$50 (en bons d'achats)



PARTICIPEZ À NOTRE PROMOTION DU 13^e ANNIVERSAIRE.



Si vous vous reconnaissez, vous gagnez \$50.00 en bons d'achats. Présentez-vous dans les 6 jours qui suivent la parution de cette annonce à l'Association des Marchands de Place Laurier, 3e étage (656-9353) pour recevoir vos bons d'achats. Cette promotion est pour une durée de treize semaines. Les photos des "Treize chanceux" sont prises au hasard le mardi seulement. Surveillez bien notre photographe surprise, et notre annonce le lundi dans ce journal.

MARDI SEULEMENT

Tous les magasins et boutiques arborant à leur porte le fanion du "treize en or" offrent des spéciaux.

CJRP en direct de Place Laurier. Le programme "Elle et Lui" (Michelle Duclos et Guy Aubry) de 14 heures 30 à 16 heures. Mail Nord.

Association des Marchands de Place Laurier Inc.

Bracelet en or de Birks à prix d'aubaine:



Prix courant \$100.

En aubaine \$66.65

Les noeuds et les maillons en or jaune 14ct. sont alternativement texturés et polis. Un joli bracelet qu'elle pourra porter avec ou sans breloques.

C'est une occasion en or, un tiers de rabais sur le prix courant de \$100., ce qui fait que vous l'obtenez pour \$66.95.

16 de la Fabrique
692-3822

Place Québec
529-0231

Place Ste-Foy
633-4035

BIRKS
JOAILLIERS

Les femmes sont manipulées par une publicité stupide

(PC) — La femme dispose d'un des moyens les plus efficaces pour combattre l'inflation: acheter moins et choisir raisonnablement entre les biens répondant à des besoins véritables et les "bébélles" que la publicité impose. Par contre, c'est la femme qui dépense les deux tiers de l'argent consacré aux biens de consommation; cela, les commerçants et les publicitaires le savent.

C'est tout le sens d'un intéressant débat que les épouses des membres de la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec, réunis en congrès à Québec, ont tenu samedi, sous le thème "l'utilisation de la femme dans la publicité".

Le débat est resté sans issue, mais les femmes ont

réalisé qu'elles sont très souvent manipulées par une publicité généralement naïveuse, stupide, qui prend la femme pour une naïve, en lui servant des idées banales, des clichés dépassés.

Les femmes sont choquées par la publicité où l'on emploie des termes forcés de l'adolescence, comme "on est au boutte" et des expressions du genre, dans le but de faire remarquer les commerçants.

Les ménagères remarquent aussi que les plus beaux commerciaux se font pour des produits comme l'automobile, où l'on voit la femme-mannequin, alors que pour des produits comme les détergents, on montre souvent une femme défraîchie, une ménagère préoccupée par les soucis

du marché et des économies à réaliser.

Améliorer la qualité

Les femmes souhaitent, que la qualité de la publicité soit rehaussée, améliorée, plus subtile, et que des pressions soient faites auprès des médias pour corriger la déficience de la réclame.

C'est particulièrement la publicité audiovisuelle qui fait l'objet de critiques et de remarques. Des statistiques lancées dans le débat démontrent que c'est au moment des commerciaux télévisés que les gens quittent leur fauteuil pour s'occuper à diverses activités. Des chercheurs ont même découvert que la consommation de l'eau augmente pendant des commerciaux.

Les deux tiers du budget

La femme gère ou dépense les deux tiers du budget. C'est elle qui fait les achats pour toute la famille. Souvent, le mari ne connaît même pas la grandeur de ses chemises et c'est l'épouse qui achète les vêtements.

Cela, les publicitaires et les marchands le savent très bien, et c'est pour cette raison que la publicité s'adresse à la masse et

est faite dans un style populaire.

Selon M. Claude Cossette, publicitaire et professeur d'arts visuels à l'université Laval, les concepteurs de publicité misent beaucoup sur la naïveté de la femme et sur son besoin naturel d'être sollicitée. A son avis, il est nécessaire d'utiliser la femme dans la publicité, à cause de ses qualités, de ses défauts et petits penchants, et aussi parce qu'elle gère des sommes d'argent imposantes.

De plus en plus, on n'achète pas un produit mais une image, comme une auto sport, pour se donner un air sportif ou même viril. Paradoxalement, le publicitaire se défend de créer des besoins et prétend plutôt répondre à des besoins qui existent chez le consommateur.

Une façon efficace pour la femme de combattre l'inflation, c'est d'acheter moins, et plus parcimonieusement des biens répondant à des besoins réels, a soutenu, pour sa part, Mme Huguette McFarlane, directrice de la publicité et des relations publiques à la société Radio-Canada, en dénonçant l'utilisation abusive de la femme dans la publicité.

57 condamnations pour protéger le consommateur

Dans le premier semestre de 1974, 57 condamnations ont été prononcées contre des entreprises ayant contrevenu aux lois canadiennes sur la protection du consommateur, principalement des lois sur les aliments et drogues et sur les poids et mesures.

Le dernier rapport du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations démontre une assez grande disparité dans les amendes imposées. Dans les dossiers où les poids des viandes étaient insuffisants, les amendes, par exemple, ont été fixées à \$29 pour l'un, \$75 pour un autre et d'autres à \$100, à \$200 et à \$300.

Dans le domaine du lait, des quantités insuffisantes de lait dans les contenants ont valu une amende de \$75 à la Laiterie Senneterre, en Abitibi, et de \$275 à la Laiterie Bélanger, de Mont-Laurier. K-Mart Food, de Sudbury, prise en défaut sur les règlements de composition des viandes, a payé une amende de \$250, soit \$50 de moins que les Boucaneries canadiennes, de Mascouche.

Pour 37 chefs d'accusation, correspondant à 23 condamnations, le Trésor fédéral a perçu \$4,380 d'amendes concernant la loi sur les aliments et drogues. Les poursuites en vertu de la loi sur les poids et mesures ont abouti à 19 condamnations, réunissant 65 chefs d'accusation et rapportant des amendes de \$4,219. Au chapitre de la législation agricole des provinces, 19 chefs d'accusation ont été retenus dans 12 condamnations et les amendes ont rapporté \$775.

Les autres poursuites ont été intentées en vertu de la loi sur les produits dangereux, (deux condamnations, des amendes de \$400) et de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada (une condamnation à une amende de \$100).

Directeurs de nouvelles corporations

(PC) — La nomination des membres des bureaux de direction des nouvelles corporations professionnelles des audioprothésistes, des chiropraticiens et des denturologistes a été annoncée, par le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault.

Dans un communiqué remis à la presse, le président souligne que ces mandats ont une durée de trois ans.

La corporation professionnelle des audioprothésistes sera présidée par M. Jean-C. Trudel, de Trois-Rivières, celle des chiropraticiens par M. André-C. Dionne, de Montmagny, et celle des denturologistes par M. Jean-Pierre Malo, de Montréal-Nord.

Chacun de ces trois bureaux de direction est complété par huit personnes dont deux sont nommées à titre de représentants du public.

Le 29 août dernier, l'Office avait fait passer des examens aux personnes désirant pratiquer l'une de ces trois nouvelles professions au Québec.



Si vous avez plus de 30 ans il est temps pour la Gelée Royale d'Orlane

La Gelée Royale créée par Orlane est l'extraordinaire formule dérivée de la Gelée Royale des abeilles, cette incroyable nourriture à la puissance de transformer une simple larve d'abeille en une reine des abeilles qui elle vivra 16 fois plus longtemps.

Bien que nous ne proclamons une telle magie pour nos produits nous suggérons que la Gelée Royale contient toutes les Vitamines B spécialement des protéines et 75 autres éléments qui nourrissent et hydratent en profondeur ce qui aide à lutter contre l'apparition des rides prématurées.

Vous vous apercevrez que votre teint aura un nouvel éclat dû aux phosphates de la Gelée Royale qui stimulent la circulation du sang dans la couche innervée des tissus.

Le plus important résultat est ce que vous ne voyez d'ailleurs pas: Les rides.

Une analyse très précise faite avec le Lecteur de la Peau déterminera très rapidement si vous pouvez bénéficier de la Gelée Royale si oui un agrandissement d'une empreinte microscopique de votre peau sera conservée dans nos dossiers.

Dans les 30 à 60 jours qui suivent les résultats seront très nettement visibles dans le Lecteur de la Peau mais encore plus important dans votre miroir.

ORLANE VOUS LE GARANTIT.

Élixir à la Gelée Royale.	13.50
1 1/2 oz.	
Gelée Royale Liquide Tube	14.25
1 1/2 oz.	
Gelée Royale Liquide 2 oz.	22.00
Baume à la Gelée Royale	14.00
1/2 oz.	
Savon à la Gelée Royale (Soap)	2.50

ORLANE
PARIS

Les Spécialistes des Produits de Soins.



Venez rencontrer les représentantes ORLANE à nos comptoirs de cosmétiques du 22 au 26 oct. St-Roch: Lucienne Brossard Laurier: Jacqueline Carpentier Lauzon: Colette Singleton

Ne manquez pas le rendez-vous le 22 octobre entre 2 h et 2 h 15 à CFCM T.V.



Avec nos compliments vous recevrez ce Maqui-Set d'Orlane avec tout achat de \$10.00 et plus de produits Orlane.

LES PHARMACIES
brunet
Québec • Ste-Foy • Lauzon

Beauté du cheveu par
EXCELLENCE

Shampooing colorant
L'ORÉAL
EXCELLENCE

NOTRE COSMETICIENNE EST ICI POUR VOUS AIDER. DEMANDEZ-LUI CONSEIL SUR LES SOINS ET LA COULEUR L'OREAL, QUI VOUS CONVIENT.

"POUR UNE DUREE LIMITEE"

CE SHAMPOOING POUR CHEVEUX COLORES VOUS SERA REMIS AVEC L'ACHAT DU SHAMPOOING COLORANT L'OREAL EXCELLENCE.

EN VIGUEUR TOUTE LA SEMAINE

• S'applique facilement
• Conditionne le cheveu
• Couvre bien les cheveux gris

LES PHARMACIES
brunet
Québec • Ste-Foy • Lauzon • Neufchatel

TAPIS

ÉMILIE ROCHETTE

TAPIS

SEMAINE DE TAPIS RUSTIQUE ROCHETTE CARPETTES "ARTISANAT"

DIMENSIONS	REG.	SPECIAL
9' x 12'	\$250.00	\$199.50
6' x 9'	\$125.00	\$99.50
4' x 6'	\$55.00	\$47.50
3' x 5'	\$35.00	\$29.50
2' x 4'	\$18.00	\$14.50

CATALOGNE (Niagara) Rég. - SPECIAL \$4.50 v.l. \$3.75 v.l.
CATALOGNE (Québec) \$4.95 v.l. \$4.25 v.l.

CHARGEX master charge

EMILIE ROCHETTE & FILS L.T.E.E.
555 de la couronne, coin st-vallier, 529-4164



servi froid

par fernando lemieux

Le "Super Franco Drink"

Un de mes bons amis, Yanick Villedieu, chargé de presse au Festival international de la jeunesse francophone, m'a dit au revoir, mardi, mais il me l'a dit de façon spéciale en me faisant goûter à son cocktail "Festival".

Je vous livre sa recette:

Il faut du campari, de la vodka, du vermouth rouge et blanc, quelques gouttes de Pernod, du citron ou des olives.

Bon! Je présume que vous avez les bouteilles sous la main...? Allons-y! Un quart de campari, un quart de vodka, un quart de vermouth blanc et un quart de vermouth rouge. Ajoutez-y des tranches de citrons ou des olives et servez froid. N'oubliez pas les "gouttes" de Pernod.

Après trois verres, vous allez chanter l'Alleluia. Je vous le promets.



Les "nonnes du passé"

Les passants à la gare du Palais, mercredi dernier, n'étaient pas peu surpris d'y voir, à l'une des portes, deux "religieuses" vêtues à l'ancienne. Cela détonnait sur le paysage et les curieux "yeutaient" à qui mieux.

Cependant, ce n'étaient pas de vraies nonnes. Il s'agissait de deux actrices du film de M. J. Claude Labrecque est en train de tourner et qui sera intitulé "Les Vautours". Il s'agit d'un

film racontant les dernières années de Duplessis et les "vauteurs" sont ceux qui gravitaient dans son entourage. Les premières scènes ont été tournées à Québec même. Les "nonnes" n'ont pas prononcé leurs vœux perpétuels et je crains bien que ce ne sera jamais fait.

Le citoyen du monde

Nous recevons énormément de visiteurs au "Soleil". Ils viennent de tous les coins du monde. Ainsi, récemment, nous avons eu le plaisir d'accueillir un jeune voyageur fort entreprenant qui avait couvert, en autobus, la distance de Lima, au Pérou, à Québec. Rien que cela!

Julio Kohatsu est un jeune Péruvien d'origine japonaise et il ne s'exprime qu'en espagnol. Il a donc créé une certaine surprise quand il s'est présenté à la réception du journal. Mais une employée qui se débrouille fort bien dans la langue de Don Quichotte, a découvert que notre "citoyen du monde" était à Québec pour quelques heures seulement et qu'il désirait visiter "à pied" les lieux d'intérêt de la Vieille Capitale.

Il venait tout juste de descendre de l'autobus à la Gare centrale et devait repartir quelques heures plus tard pour Montréal.

Autrement dit, il avait décidé de piquer une pointe vers "chez-nous", le point ultime de son périple à partir du Pérou qu'il a quitté le 7 août. Depuis ce moment, il a vu l'Equateur, la Colombie, Panama, Costa Rica, le Nicaragua, le Honduras, El Salvador, le Guatemala, le Mexique, la Californie, l'Utah, Chicago, Detroit, Toronto, Montréal et, enfin, Québec.

Au retour, il quittera Toronto pour se rendre jusqu'à Miami d'où il prendra l'avion pour Lima, via San Andres, Carthagène et Bogota, au Chili, puis Quito, en Equateur. Il croit être de retour au Pérou vers le 1er novembre, après un périple de trois mois.

Qui dit mieux...?

Un cinquantenaire fort réussi

A Notre-Dame-de-Grâce, on a fait les choses en grand pour marquer dans la joie le cinquantenaire de la paroisse. C'est la preuve que le clocher est encore le signe de ralliement, en dépit des temps.

On m'avise que si vous voulez participer à l'un des derniers rassemblements, rendez-vous à l'église Notre-Dame-de-Grâce, dimanche, le 27 octobre, à 16h30, pour la "Messe du Cinquantenaire". L'entrée est libre et vous pourrez cotiser vos vieilles connaissances et papoter tout à votre goût.

Cependant, j'ai une mauvaise nouvelle: il n'y a plus aucune place disponible pour le souper paroissial. Je ne puis pas toujours avoir de bonnes nouvelles!

Avez-vous des graines...?

Un de mes bons amis s'est loué une terre à Beaumont et il m'en parle avec les larmes aux yeux. Elle est formidable, semble-t-il.

Nous parlons souvent aussi de cuisine, mon "dada" favori. Or, dernièrement, nous causions de sarrasin et je lui vantais les merveilles d'une "tireliche" (crêpe) de sarrasin bleu.

Or, mon ami me dit que les graines de ce merveilleux "polygonacé" sont extrêmement rares. Moi, je soutiens que mes lecteurs de Saint-Raphaël, de Saint-Charles, de Saint-Magloire et même de Saint-Fabien-de-Panet, en possèdent.

Alors, chers amis, faites-moi un signe. Je veux manger encore une fois, de la "tireliche", mais il me faut des graines de sarrasin bleu.

Par la même occasion, auriez-vous de la graine de lin. Je suis aussi acquéreur. Au cas où j'aurais une graine dans l'oeil...

La grève se poursuit à la traverse de Rivière-du-Loup— Saint-Siméon

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La grève, déclenchée le 12 août, à la Traverse de Rivière-du-Loup — Saint-Siméon se poursuit, et, pour les 62 employés de cette entreprise, aucune reprise des négociations n'est prévue avec les dirigeants de la compagnie.

Même si ce conflit de travail persiste depuis plus de deux mois, la direction de la compagnie Traverse Rivière-du-Loup — Saint-Siméon Ltée, une filiale de la Clarke Transportation, a l'intention de maintenir une position ferme sur ses dernières offres salariales.

Rejoint par téléphone, un porte-parole de la compagnie a fait remarquer que "l'offre de la Clarke aux syndiqués est plus que convenable, car elle avait été acceptée par le négociateur syndical, M. Jean-Claude Carbonneau, mais lorsque celui-ci l'a soumise aux grévistes, ils l'ont rejetée".

En détail, les offres dont la compagnie n'entend pas déroger sont les suivantes: un contrat de travail d'une durée de trois ans, avec des augmentations horaires de \$0.40 et \$0.50 pour les trois années respectives.

Le nouveau contrat de travail, ainsi qu'une réduction graduelle de la semaine de travail de 50 à 44 heures, à raison de deux heures par semaine.

La pleine compensation pour ces heures de travail porterait les augmentations consenties entre 15 et 22 pour cent pour la première année, 8 et 13 pour cent pour la deuxième, puis 9 et 14 pour la dernière année du contrat.

Dans le cas d'un premier officier, ceci représente des augmentations de 52 pour cent pour la durée de trois ans de la convention collective de travail, et, dans le cas des matelots, les augmentations sont de 76 pour cent, et ont pour effet de porter les taux horaires respectifs à \$6.43 et \$4.29.

Selon la compagnie, il

s'agit d'offres que l'on estime suffisantes à l'égard de ces employés, tout en lui permettant de faire face à ses responsabilités à l'égard du public voyageur.

Le syndicat

Quant aux demandes formulées par le Syndicat des employés de la traverse de Rivière-du-Loup — Saint-Siméon, elles comprennent une réduction immédiate de la semaine de travail de 50 à 40 heures, l'indexation au coût de la vie, et des

augmentations réparties sur trois ans totalisant \$1.15 l'heure.

Selon les employés qui maintiennent leurs piquets de grève 24 heures par jour, sur les quais mêmes de la traverse maritime, les exigences relatives à la réduction de la semaine de travail visent surtout à remédier aux conditions "d'élasticité" des heures de travail, qui pouvaient s'étirer jusqu'à 70 heures par semaine.

On entend également ef-

fectuer un rattrapage sur les contrats de travail s'échelonnant de 1966 à 1974 qui n'ont totalisé qu'une augmentation de \$0.80 l'heure et, surtout, améliorer le sort d'au moins 14 employés permanents de sexe féminin, dont le taux moyen serait de \$2.10 l'heure.



CITE DE SILLERY
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY
AVIS DU DEPOT DE LA LISTE DES ELECTEURS

PRENEZ AVIS que la liste électorale est maintenant déposée au bureau de la Municipalité et que toute personne intéressée peut y en prendre connaissance.

PRENEZ EGALEMENT AVIS que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la Municipalité avant le 28 octobre 1974.

PRENEZ EGALEMENT AVIS que la séance du Bureau de Révision aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cour Municipale, 1445 avenue Maguire, le 29 octobre 1974, de 7.30 heures P.M. à 9.30 heures P.M. DONNE A SILLERY, ce 21e jour d'octobre 1974.

GEORGES GRAVEL
PRESIDENT D'ELECTION

AVIS

Roe Transport Ltée,
Usine Price,
rue St-Rémi,
Price, Qué.

Requérante

PRENEZ AVIS que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis de camionnage en vrac, à titre d'entrepreneur, pour la région no 1, pour chacun des tracteurs énumérés ci-dessous, en vue d'effectuer le transport en vrac de rebuts de bois au moyen de remorques spécialisées, originant de Price Company Ltd., Price, The Luceville Lumber Company Ltd., Luceville, Québec Land and Realty Company Ltd., Cross Point, et Canada Softwoods Ltd., Lac-au-Saumon, pour le compte de: Aircrow-Weyroc Canada Limited.

Année	Marque	No de série
1973	G.M.C.	PJH90YV572923
1973	G.M.C.	TJH90DV538089
1973	G.M.C.	TJH90DV538737
1971	G.M.C.	JH90A1200903
1970	G.M.C.	JH90AD160193
1970	G.M.C.	JH90AD172604
1971	G.M.C.	JH90AY200911
1972	G.M.C.	MH90AD20578
1972	G.M.C.	TJH90VY520762
1969	G.M.C.	C9E639P012932
1974	G.M.C.	TJH90AV563207
1973	G.M.C.	TDH92AV560688
1974	G.M.C.	TJH90AV587974
1974	G.M.C.	TDH92AV580777

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec G1K 3J2, dans les quatre (4) jours suivant la première publication de cet avis.

QUEBEC, le 11 octobre 1974.
Pierre Cimon,
Procureur de la requérante.

Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

Germaine Monteil habille votre teint de l'éclat Supplegen



Traitement facial Supplegen. Un nouveau supplément-beauté pour assouplir et embellir la peau. Confiez-lui votre visage à l'heure du coucher. Il paraîtra plus jeune. 1 oz., \$16. Notre conseillère vous guidera avec joie. Pourquoi ne pas nous écrire ou téléphoner à 692-3680?

Cosmétiques au rez-de-chaussée.

Cadeau Renfrew: avec tout achat de produits Germaine Monteil, jusqu'au 26 oct.
Démaquillant Acti-Vita,
1 3 16 oz.



HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station. gratuit, Parc-Autos, Place de l'Hôtel de Ville

Ottawa nomme de nouveaux juges

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, a annoncé la nomination de Mes Yvon Jamin, Charles-D.

Gonthier et Gérard Deslandes à la cour supérieure du district de Montréal, ainsi que celle de Me André Trottière à la cour supérieure pour le district de Québec.

Me Jamin succède au juge Philippe Lamarre, qui a atteint l'âge de la retraite, et Me Deslandes remplace le juge Carignan, décédé le 14 septembre, tandis que les autres nominations sont destinées à combler des postes judi-

ciaires nouvellement créés.

Les juges de la cour supérieure du Québec gagnent \$35,000 par année.

AVIS PUBLIC

La Commission Scolaire Monseigneur Matte désire aviser ses contribuables que le taux de la taxe scolaire sera de \$2.25 par \$100 d'évaluation à 100% pour l'année scolaire 1974-75.

Jacques Lamy,
Sec. Général,
Com. Scol. Mgr-Matte



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRES POUR LE DENEIGEMENT DES RUES DU DISTRICT LES SAULES", et adressées au Greffier de la Ville, chambre 313, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'à jeudi, le 31 octobre 1974, à ONZE HEURES A.M. (11.00 heures) (heure normale de l'Est). Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du Service des Travaux Publics, à la chambre 446. Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est fermé entre 12:00 et 14:00 heures. La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER-ADJOINT DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, avocat.

VILLE DE ROSEMERE COMTE DE TERREBONNE, QUEBEC APPEL D'OFFRES PROPOSITION DE DEVELOPPEMENT

Pour la construction de 50 logements municipaux sous l'égide de la loi de la Société d'Habitation du Québec.

Les conditions du présent appel d'offres sont décrites dans le cahier de demande de proposition de développement qui peut être obtenu pour la somme de vingt-cinq dollars (\$25) par copie (non remboursable), en s'adressant à:

M. J.D. Kidd, coordonnateur,
Office Municipal d'Habitation,
106 rue Philippe,
Rosemère, Qué.

Le soumissionnaire doit avoir sa place d'affaires principale au Québec. Toute soumission scellée devra être accompagnée d'un dépôt de garantie de soumission au montant de cinquante mille dollars (\$50,000) valide pour une période de soixante jours (60) suivant la date d'ouverture.

Le promoteur retenu, tous ses sous-traitants et fournisseurs de matériaux devront signer un consentement à priorité d'hypothèque en faveur de la Société d'Habitation du Québec.

Les soumissions scellées seront reçues jusqu'à 20:00 heures, le 18 novembre 1974, au Poste de Police-Feu, 428 Grande Côte, Rosemère où elles seront ouvertes immédiatement après 1 heure de clôture.

La Municipalité et l'Office municipal ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

J.D. Kidd
Coordonnateur municipal

'Marche' possible de 5,000 camions sur le parlement

par Marc SAINT-PIERRE

Les 5.000 camions poids lourds des membres de l'Association nationale des camionneurs-artisans indépendants pourraient éventuellement venir circuler tout autour du parlement de Québec dans un avenir plus ou moins rapproché.

C'est ce qui ressort d'une réunion d'information tenue dans la capitale, hier, au cours de laquelle les quelque 3.000 camionneurs

-artisans présents ont appris qu'une part importante de l'industrie du camionnage en vrac va peut-être leur glisser entre les doigts.

Le ministère québécois des Transports, selon le porte-parole de l'ANCAI, s'apprête en effet à apporter par simple arrêté ministériel des amendements au règlement numéro 12 qui permettraient aux transporteurs généraux de

faire intrusion dans le camionnage en vrac.

Le règlement no 12, attaché à la loi 23, régit au Québec le camionnage en vrac: sable, asphalté, gravier, matières minérales, produits pour l'entretien des chemins, bois, produits résultant d'une démolition, etc., duquel tirent essentiellement les camionneurs-artisans leur subsistance.

Le gâteau

Ce même règlement numéro 12 aurait permis aux

camionneurs-artisans un quasi-monopole sur le camionnage en vrac d'ici mars 1975, les transporteurs généraux devant se retirer de certains secteurs de cette industrie.

Le règlement en question n'aura pas eu le temps d'être appliqué si la teneur d'une fuite dont les leaders de l'ANCAI ont été les bénéficiaires, est exacte. Non seulement les transporteurs généraux ne se retireraient plus des secteurs qu'ils devaient quitter, mais ils en accaparaient d'autres en plus.

Les camionneurs-

artisans ont été "consultés" sur la question de ces amendements et ils doivent rencontrer les autorités du ministère le 24 octobre, dans quelques jours, pour donner leur point de vue.

Mais, toujours selon le porte-parole de l'ANCAI, la rédaction des amendements proposés pour examen serait finale et un simple arrêté ministériel peut du jour au lendemain leur donner force de loi.

La situation est en conséquence jugée urgente par l'ANCAI dont la réunion de ses membres de toutes les parties du Québec (Abi-

tibi, Témiscamingue, Îles-de-la-Madeleine, Est du Québec, etc.) pourrait constituer une répétition générale, sans les camions.

C'est que les membres de l'ANCAI, a indiqué un porte-parole en substance, sont prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas laisser échapper ne fût-ce qu'une petite part du gâteau de \$150 millions par an que constitue le camionnage en vrac au Québec.

Un camionneur-artisan est au sens de la loi, jusqu'à maintenant, le propriétaire d'un unique ca-

mion à bascule et il doit le conduire lui-même.

Les nouveaux venus, dont l'arrivée en force pourrait être permise par le nouveau règlement, seraient vraisemblablement les grosses entreprises.

Aussi précoce que l'oiseau du matin:

"Commandez vos cartes personnelles pour Noël chez Birks dès maintenant"
(Avant le 20 novembre)

Vous serez heureux de l'avoir fait.

BIRKS
JOAILLIERS

16 de la Fabrique 692-3822 Place Québec 529-0231 Place Ste-Foy 653-4035



Le sénateur Martin nommé haut-commissaire à Londres

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a confirmé la nomination du sénateur Paul Martin au poste de haut-commissaire du Canada à Londres. Il entrera en fonction en décembre après avoir passé 39 années de sa vie publique aux Communes et à la Chambre haute.

M. Martin succédera à M. J.H. Warren, en poste au Royaume-Uni depuis 1971, qui accédera à de nouvelles fonctions.

Le sénateur Martin, qui a servi sous quatre premiers ministres à Ottawa, a fait partie du Cabinet pendant 23 ans, notamment comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social 1946-57, de Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures 1963-68 et, plus récemment, comme leader du gouvernement au Sénat.

Pour M. Martin, cette nomination constitue moins un nouveau départ qu'une continuation, puisque ce poste à Londres est une suite logique à sa carrière politique axée sur les Af-

aires extérieures, tant aux Communes qu'au Sénat.

Sa stature internationale est d'ailleurs établie depuis son tout premier mandat, sous Mackenzie King.



Le sénateur Paul Martin

qui le nomma membre de la délégation canadienne aux Nations unies. M. Martin considère son rôle aux Nations unies, en 1955, comme "l'une des plus significatives contributions" qu'il ait réalisées. Il a contribué à l'admission de

16 pays comme membres de l'Onu.

Il fut ministre des Affaires extérieures du Canada de 1963 à 1968, sous Lester B. Pearson. C'est alors qu'il contribua à l'établissement d'une force de paix à Chypre.

Mais comme tout politicien, la carrière de M. Martin n'a pas comporté que des succès. On se souviendra qu'il faillit à deux occasions dans sa tentative de prendre la direction du Parti libéral fédéral. La première fois, ce fut en 1958, alors qu'il perdit la course à la chefferie aux mains de M. Pearson. La deuxième fois, dix ans plus tard, soit en 1968, il devait céder devant M. Trudeau.

Sur le plan international, son échec le plus marquant survint lorsqu'il tenta de négocier une formule de paix au Vietnam. On se souvient aussi de sa responsabilité dans la brouille des relations franco-canadiennes, après le célèbre "Vive le Québec libre" de de Gaulle.

Suivez le chef de file

Pour mieux nettoyer votre immeuble



Mini Mite

MINI MITE est le petit aspirateur commercial le plus vendu au Canada. Ce n'est pas étonnant car MINI MITE est petit mais puissant.

Compact mais très efficace l'aspirateur MINI MITE est idéal pour les hôtels, les motels, les hôpitaux, les institutions et les bâtiments commerciaux. MINI MITE a été conçu pour vous par Dustbane, le plus grand fabricant d'aspirateurs commerciaux du Canada.



DUSTBANE

IL S'AGIT DE L'UN DES 1350 PRODUITS FABRIQUÉS PAR DUSTBANE POUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES.

Gérard Paradis Ltée
2560 Dalton, Parc Colbert
Ste-Foy
Québec 12, Québec
G1P 3S4
Téléphone: 418-651-9830

La 504GL et son double

Le luxe, l'élégance, la robustesse, la tenue de route de la Peugeot 504 Grand Luxe à essence lui ont mérité une renommée justement acquise. Si l'on ajoute à cela sécurité et économie, il faut bien reconnaître que la Peugeot 504GL est une voiture en tous points remarquable.

Mais il ne fallait pas s'arrêter en si bonne route. Aussi la firme Peugeot, qui exporte vers 163 pays et qui construit des moteurs diesel depuis 1923, en a-t-elle conçu un qui s'intègre parfaitement au modèle 504GL. Et, pour la première fois au Canada, la Peugeot 504GL Diesel est maintenant disponible.

La 504GL Diesel allie aux qualités exceptionnelles de la 504GL les avantages de tous temps reconnus au moteur diesel, c'est-à-dire sa faible

consommation de carburant, sa longévité légendaire et son coût réduit d'entretien—trois qualités non négligeables en ces temps de vie chère.

Seule Peugeot offre pour un même modèle et à des prix aussi avantageux l'alternative essence ou diesel. A vous de jouer maintenant. La 504GL ou son double?

LES ATOUTS DE LA 504GL

Les 504GL et 504GL Diesel diffèrent essentiellement par leur moteur. La première est mue par un moteur classique à essence, avec 4 cylindres à soupapes "en tête", doté de 2 carburateurs Solex. La seconde est munie d'un moteur diesel XD 90 à 4 cylindres. Autrement,

ces modèles de série comportent tous deux les atouts suivants:

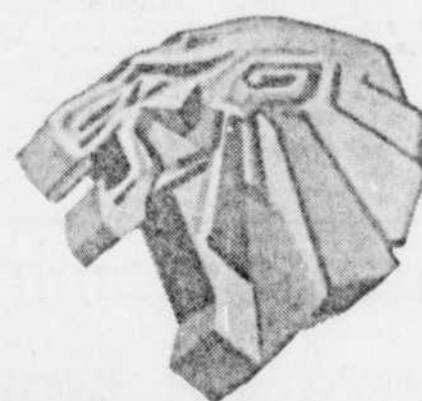
- CONFORT
- 1. Habitacle très spacieux, intérieur capitonné en teppeline, sièges AV de forme baquet, totalement inclinables.
- 2. Banquette arrière avec accoudoir central escamotable.*
- 3. Système d'aération à trois circuits.
- 4. Toit ouvrant*, vitres teintées et dégivreur de vitre arrière.
- COMPOTEMENT ROUTIER
- 5. Suspension à 4 roues indépendantes.*
- 6. Freins à disques aux 4 roues*, assistés, et compensateur de freinage.
- 7. Barres anti-roulis AV et AR.

- 8. Direction à crémaillère.
- 9. Pneus radiaux Michelin grande vitesse.*
- 10. Phares à icde.
- ROBUSTESS
- 11. Carrosserie monocoque tout acier.
- 12. Pare-chocs de haute résistance.
- 13. Peinture par électrophorèse.
- 14. Traitement antirouille "Canada".
- CONSUMMATION
- La 504GL: de 22 à 28 milles au gallon.
- La 504GL Diesel: de 28 à 40 milles au gallon.
- Peugeot 504GL-essence ou diesel, sedan ou station-wagon.

*sedan seulement.

504GL Diesel—l'idée fait son chemin.

PEUGEOT



DEPOSITAIRES

CARETTE AUTOMOBILES LTEE
2060 OUEST, BOUL. CHAREST
STE-FOY
TEL.: 681-7371

GARAGE BOLDUC INC.
1365 CHANOINE-MOREL
SILLERY
TEL.: 688-9114

LACHANCE AUTOMOBILES ENR.
529 BOUL. KENNEDY
LEVIS
TEL.: 837-8897

M. LESSARD LTEE
49 BOUL. ST-JOSEPH
CHARLESBOURG OUEST, QUE.
TEL.: 623-5471



Une avant-première

La jeune Sherri Lynn Sabados, peut avoir une idée de ce que sera la fête de Noël pour les enfants de l'Hôpital général de Toronto. Elle a pu assister à l'arrivée des jouets offerts à l'hôpital par une firme de transport de la ville.

Une bombe détruit un transformateur du CN

MONTREAL (PC) — Une bombe qui, selon la police, était fabriquée de nitroglycérine, a détruit samedi soir un transformateur des Chemins de fer nationaux et a brisé quelque 60 fenêtres d'un entrepôt de la Société des Alcools du Québec.

On ne signale aucun blessé.

Les autorités policières ont précisé que la bombe a explosé vers 10 heures et 30 du soir, peu après qu'un appel anonyme eut informé les poli-

ciers de l'emplacement de l'explosif.

Plus tôt dans la semaine, les policiers avaient démantelé une bombe à la nitroglycérine, qui était toutefois sans danger, dans une boîte de signalisation de Pointe-Saint-Charles.

Au CN, les autorités ne peuvent faire état d'aucun conflit syndical qui pourrait être à l'origine de ces tentatives de terrorisme. Les policiers, pour leur part, admettent n'avoir aucun indice, pour l'instant, sur les auteurs de ces attentats.

Dix morts violentes dans l'Est du Québec

Les accidents mortels se sont à nouveau multipliés, sur les routes de l'Est du Québec, en fin de semaine.

Huit personnes ont péri dans des capotages et des collisions.

Deux personnes ont également perdu la vie accidentellement et il semble de prime abord qu'elles auraient succombé à l'asphyxie.

Ces deux victimes sont Marc Lamontagne, âgé de 16 ans, de Saint-Félicien; et André Larue, âgé de 17 ans, de Saint-Félicien également.

Les deux jeunes gens ont été découverts morts dans

leur lit dans un camp de chasse situé au Club Branche-Ouest, sur la rivière La Lièvre, dans le comté de Roberval.

La macabre découverte a été effectuée vers 10h dimanche.

Le système de chauffage du camp était assuré par le gaz propane.

Capotage

Un jeune homme de 20 ans a été tué quand l'automobile dans laquelle il prenait place a quitté la route et capoté sur la route 3 à la hauteur de Saint-Antoine - de - Tilly, vers 2h30 samedi.

La victime est Yvon Boucher, de Laurier-Station.

Un jeune homme de Silery et sa compagne ont perdu la vie dans un capotage sur la route 269 à Saint-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière, vers 2h20 samedi.

Il s'agit de Michel Simard, âgé de 22 ans, de 1300, rue Patenaude, à Silery; et de Christiane Jérôme, âgée de 21 ans, de Laval-des-Rapides.

Auto c. remorque

Une femme a perdu la vie dans une collision, impliquant une automobile et un camion-remorque, survenue sur la route 54 dans le parc des Laurentides, vers 8h30, samedi matin.

La victime est Suzanne Bedard, âgée de 39 ans, de

la rue Archambeault, à Hull.

Baie-Trinité

Deux personnes ont été tuées dans une collision survenue sur la route 138, vers 13h45 samedi, à Baie-Trinité.

Il s'agit de Graziella Boulianne, âgée de 40 ans, de Hauterive; et de Gaston Imbeault, âgé de 38 ans, de Hauterive également.

Beauce

Un sexagénaire a péri écrasé par un camion sur la route 269 à la hauteur de La Guadeloupe, vers 15h15 samedi.

La victime est Gérald Blanchet, de Saint-Hilaire-de-Dorset, dans Beauce-Sud.

Edifice de Vanier endommagé par le feu

Un incendie a causé quelques dommages à un immeuble d'appartements au 350 de la rue Rousseau, à Vanier, aux petites heures de la nuit dernière.

Les flammes ont pris naissance dans les remises installées au sous-sol de l'édifice comptant une trentaine de logements.

Une fumée très dense s'est répandue partout dans l'édifice mais les pompiers du service des

incendies de Vanier, sous la conduite du chef Jean-Louis Houde, ont eu vite fait de localiser le foyer d'incendie.

Les sapeurs ont utilisé des masques à oxygène pour pénétrer dans l'immeuble.

Le chef Houde n'a pas écarté la possibilité que l'incendie soit d'origine criminelle.

Une enquête a été instituée.

Que fait Sheraton ces temps-ci?



Dans tout le Canada, on trouve 18 grands hôtels et motels Sheraton. A Toronto, il y a l'extraordinaire Four Seasons avec une chute d'eau haute de trois étages au niveau du hall d'entrée. Il y a aussi des Sheraton à Montréal, Vancouver et Niagara Falls.

Pour obtenir une chambre confortable, un bon repas et un service de qualité, rendez-vous à l'un des 320 hôtels et motels Sheraton du monde.

Pour réservations, en demandant à la téléphoniste

Zenith 1-035

à Québec ou demandez à votre agent de voyage d'appeler pour vous.

Sheraton Hotels & Motor Inns

A WORLDWIDE SERVICE OF 177

Nous vous aiderons à **PROLONGER LA DUREE DE VOS CHAUSSURES et SACS A MAIN**

Les **EMPIRE** cordonniers (Empire Shoe Builders) **OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9H.**



ATTENTION
Appelez ou rendez-vous chez **Modern Plywood** vous obtiendrez qualité, choix complet et toujours à des prix très spéciaux. Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

PANNÉAUX PREFINIS		GARAGES prémontés	
Sur bois Venus	\$4.10	Complet: boulons, toile etc.	
Première qualité		En rippe	\$195*
RIPPE PRESSEE	\$3.75	En veneer (B.C.F.)	\$217*
1/4" x 4" x 8'			
PLANCHE DE PIN	\$3.25 M.P.	PLANCHE DE CEDRE	\$2.95 le M.P.
Moulurée pour finition de sous-sol		Fraction sous-sol	
3/4" x 8'			
BOIS DE TOUTES SORTES	2" x 3" x 8" \$30	VENEER	
Aussi: 1" x 2" - 1" x 3" - 2" x 2" - 2" x 3", planches, etc.		5/16"	\$4.70
		3/8"	\$5.90
POTEAUX		1/2"	\$7.75
Pour sous-sol ajustables	\$11.50 ch.	5/8"	\$8.60
		3/4"	\$10.75
TUILES 1re qualité		1/4" sable	\$5.95
A plafond 12" x 12" x 1/2"	.14	5/8" embouteillé, à plancher	\$10.40
STYROFOAM	\$190.00		
Bleu 1" S.M.			

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE

Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'abonnés

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bédard - Tél.: 842-1911
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

CHERCHER VOTRE NOM dans les **ANNONCES CLASSEES** LE SOLEIL **GAGNEZ 4 BILLETS** A VOTRE CHOIX



Ce gala qu'est la 104e Revue du plus grand spectacle de la terre, est un spectaculaire étalage de talentueux animaux et artistes qui se produisent dans un scintillant déploiement de décors et costumes colorés.

RINGLING AND BARNUM & BAILEY

AU COLISEE DU 29 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 1974

Tous les jours jusqu'au 26 octobre, deux noms précédés de deux étoiles seront cachés dans les Annonces Classées. Si vous découvrez le vôtre, vous aurez 48 heures pour vous présenter au Service des Annonces Classées afin de réclamer vos 4 laissez-passer pour le spectacle de votre choix, soit: 8:00 p.m. mercredi 30 oct., 8:00 p.m. jeudi 31 oct., 4:00 p.m. ou 8:00 p.m. vendredi 1er novembre.

NE MANQUEZ PAS DE PARCOURIR LES ANNONCES CLASSEES TOUS LES JOURS.



Quasar Présentation de la nouvelle génération d'une célèbre famille de téléviseurs



Téléviseur Quasar de 26", meuble moderne

Un modèle d'avant-garde aux lignes pures, au beau fini bois de rose, au dessus noir simili-ardoise et au cadre avant incliné et blanc. L'intérieur du "tiror à circuits" est tout aussi remarquable que l'extérieur. Châssis profilé QS3000 100% transistorisé à 5 modules amovibles. Tube-image "Matrix Plus" et accord des couleurs Super Insta-Matic.

Modèle WUP232

Ecrans mesurés diagonalement

949⁰⁰

Téléviseur portable Quasar de 20"

(Avec desserte à roulettes)

Beau style colonial toujours très demandé; fini érable "Héritage", persienne et galerie. Desserte au fini érable

"Héritage" assorti renforçant l'impression de style Américain ancien.

Modèle WP5538

679⁰⁰

Participez au Pouvoir d'Achat BV, plus de 100 magasins.

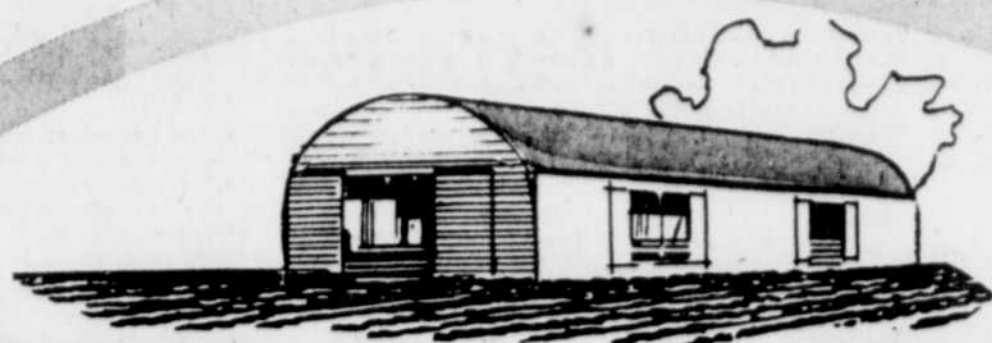
AVCO

master charge

CHARGEX

Claude Sioui
MEUBLES ENR.
VILLAGE HURON - 842-4824 — 842-1994

OUVERT CE SOIR
OUVERT TOUS LES SOIRS.



NOTRE ENTREPOT EST RECONSTRUIT

Venez profiter de nos spéciaux avant déménagement

Claude Sioui
MEUBLES ENR.



R.C.A.
Modèle CTE 550
**TELECOULEUR
PORTATIVE**
AccuColor
de 20"

- Lampe-écran à masque noir
- Châssis de 22,500 volts
- AccuMatic 2: réglage automatique de la couleur et des teintes
- Syntonisateur rotatif UHF/VHF
- Haut-parleur duocône de 3" x 5"
- Fini noyer, garniture argent.
- Dimensions: H. 17 1/4", L. 24 3/4", P. 18 7/8"
- Service en plus.

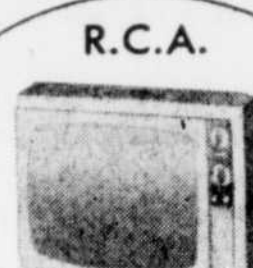
PRIX \$329⁹⁵
Claude Sioui
MEUBLES

SPECIAUX SUR:

- Lot de fauteuils • Lot de matelas
- Sur laveuses et sècheuses
(Approvisionnement d'un an de savon gratis).
- Stéréos modulaires
- Un lot de lampes
- Tables de salon

AMIS CHASSEURS...

Nous vous avons réservé
quelques congélateurs



R.C.A.
Modèle BPE 1915
**TELEVISEUR
PORTATIF**
Noir et blanc
de 19"

- Châssis de 18,000 volts
- Syntonisateur rotatif UHF/VHF
- Allumage instantané
- Accord précis pré-réglé
- Haut-parleur de 3" x 5"
- Fini noyer, garniture blanc perle
- Dimensions: H. 16 3/4", L. 20 1/2", P. 12 5/8"

PRIX \$129⁹⁵
Claude Sioui
MEUBLES

ARTICLES LEGEREMENT ENDOMMAGES

Réfrigérateur Avocado

KFD 314
Rég. \$489.95

\$389⁹⁵

1 congélateur 7' pieds cubes, bosselé

Prix
d'aubaine

Poêle Moffat

Epicure 2,000
dessus en Corning Ware,
modèle MSS 3083
Rég. \$879.95 pour

\$649⁹⁵

REFRIGERATEUR
BLANC
MRF 1533
Rég. \$489.95 pour
MOFFAT

399⁹⁵

Participez
au pouvoir
d'achat BV,
plus de 100
magasins

DEMONSTRATEURS DE PLANCHER

TELEVISEUR
23"
Noir et blanc,
BCB 2321
RCA

199⁹⁵

TELEVISEUR
23"
Console moderne,
tangerine.
RCA

199⁹⁵

STEREO
MODERNE
SFC 2072
RCA

169⁹⁵

POELE
Blanc,
30S77
Rég. \$369.95 pour
MOFFAT

289⁹⁵

POELE
Maitre d'hôtel,
auto-nettoyant pyrolitique,
MSS 3073
Rég. \$569.95 pour
MOFFAT

469⁹⁵

POELE
bold
MSM 3043
Rég. 299.95 pour

249⁹⁵

POELE GIBSON
30",
coppertone,
30329
GIBSON

199⁹⁵

SET DE SALON
Jaymar
espagnol.

399⁹⁵

SET DE SALON
Vic Line
colonial,
or ou vert en tweed.
FAUTEUIL BERCANT

369⁹⁵

LAVE-VAISSELLE
MOBILE
PDQ 8230
GIBSON

289⁹⁵

TELECOULEUR
PHILIPS
26",
26CC84

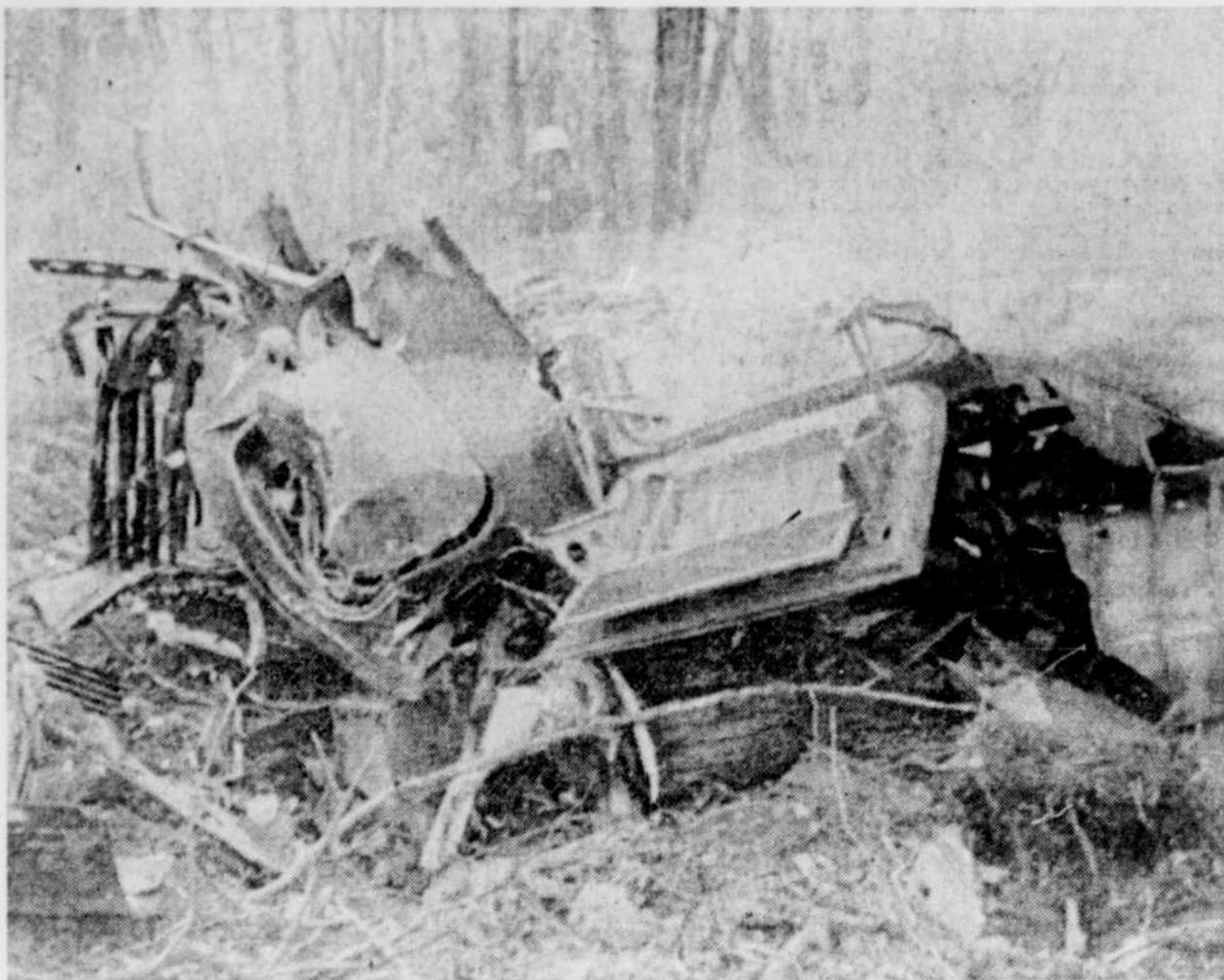
569⁹⁵

Claude Sioui
MEUBLES ENR.

OUVERT CE SOIR
OUVERT TOUS LES SOIRS



VILLAGE HURON / TEL.: 842-4824 et 842-1994



Voici les restes de l'hélicoptère canadien qui s'est écrasé dans les montagnes, près de Shamokin, en Pennsylvanie.

Identification des Canadiens tués lors de l'écrasement d'un hélicoptère

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Défense a révélé, en fin de semaine, les âges et les lieux de domicile de cinq membres des Forces armées canadiennes tués lors de l'écrasement d'un hélicoptère près de Trevorton, en Pennsylvanie, vendredi soir.

Il s'agit du capitaine R. W. Lovett, 29 ans, de Prince Albert, Saskatchewan; du capitaine D. E. Cavanagh, 31 ans, de Hardisty, Alberta; du sergent H. L. Korfman, 40 ans, de Broadview, Saskatchewan; du

major-caporal J. L. Lacoste, 30 ans, de Saint-Hubert, au Québec; et du sergent G. J. O. Culle, 41 ans, de Stellarton, Nouvelle-Écosse.

L'hélicoptère était en route vers Ottawa, venant du dépôt militaire de New Cumberland aux États-Unis, au moment de la tragédie.

Un témoin oculaire a déclaré que l'hélicoptère avait perdu un rotor, pour ensuite prendre feu et s'écraser. Une enquête est d'ailleurs en cours, et c'est

dans ce but qu'une équipe de huit experts de l'armée ont quitté Ottawa, samedi, pour se rendre à New Cumberland. Ils ont aussi pour mission de prendre, les dispositions nécessaires pour l'expédition au pays des cinq cadavres.

Un porte-parole de la police de la Pennsylvanie a déclaré que deux des cinq corps ont été trouvés dans

la cabine de l'hélicoptère, dans la nuit de vendredi, alors qu'un autre se trouvait sous la carlingue et que les deux autres étaient sur le sol près de l'appareil.

Un autre témoin oculaire a déclaré avoir vu l'un des cinq occupants sauter de l'appareil en flammes, alors qu'il allait toucher à la cime des arbres.

Un pétrolier britannique quitte Terre-Neuve sans payer l'addition

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Le pétrolier britannique "Halcyon the Great", jaugeant 226,700 tonnes, a réussi à atteindre les eaux internationales avant d'être rejoint par un navire de patrouille de la police fédérale.

Un mandat d'arrêt avait été émis contre le capitaine Brian Greenwood, le navire ayant quitté une raffinerie de Come-by-Chance dans la baie de Plaisance, sans payer \$300,000 de carburant.

Me Frank Ryan, de St-Jean, procureur des propriétaires du navire dans un conflit juridique avec Newfoundland Refining Company, a déclaré que le mandat d'arrêt n'avait pas d'autre but que d'empêcher le pétrolier de quitter Terre-Neuve.

L'avocat a expliqué qu'un gérant nommé par un tribunal britannique pour diriger les affaires de Court Line Ltd, de Londres, en faillite, était prêt à payer le compte du carburant mais qu'on ne lui a rien demandé.

Injonction refusée

La déclaration de Me Ryan ajoute: "Il semble qu'en obtenant un mandat d'arrêt la raffinerie tentait d'obtenir du magistrat qui l'a signé ce qu'elle n'avait pu obtenir la veille de la Cour fédérale, soit le moyen d'empêcher le navire de quitter Terre-Neuve".

L'avocat a affirmé que la raffinerie n'a pas permis

au gérant de monter à bord du navire, qu'elle a refusé l'usage des remorqueurs, et qu'elle a affirmé que le carburant devait être déchargé.

Le pétrolier était noyé par Newfoundland Refining, filiale de Shaheen Natural Resources Inc., de New York. Après avoir déchargé un million et demi de barils de pétrole brut, le 14 octobre, il devait retourner au golfe Persique lorsque Court Line est tombée en faillite, le 16 août.

M. John Shaheen, président de Shaheen Natural Resources, a déclaré, samedi, que l'on avait fourni au navire \$300,000 de carburant pour le voyage au golfe Persique, mais que les propriétaires préféraient le faire retourner en Angleterre.

Auparavant, un tribunal fédéral canadien avait refusé aux propriétaires du navire une injonction qui aurait empêché la raffinerie de s'opposer au départ du navire pour le Royaume-Uni. Le même tribunal a en même temps rejeté une requête de la raffinerie pour que le navire ne soit pas employé autrement que pour respecter le contrat de nolement.

A 8 heures samedi matin, le pétrolier lâchait ses amarres et avec l'aide de deux remorqueurs d'un autre port il réussit à s'éloigner. Il était rendu au milieu de la baie lorsque le mandat d'arrêt fut émis, mais malgré les appels par

radio de la police le capitaine décida de prendre la mer. Selon l'agence Reuter, le capitaine du pétrolier a fait savoir hier à Londres que c'est sur les instructions du syndicat de la faillite de Court Line qu'il est revenu en Angleterre.

Le capitaine Brian Greenwood a assuré à Reuter, par radio, qu'il ignorait la levée d'un mandat d'arrêt contre lui et la décision du tribunal, lorsqu'il a quitté le port. Je n'ai fait que suivre l'avis de la présente administration de la compagnie, dit-il.

Bien que l'ayant appris après avoir quitté le port, il assure qu'il n'est pas retourné parce qu'il croyait qu'il s'agissait d'un montant de \$200 seulement, et que l'agent du navire au Canada s'en occuperait.

Quant au patrouilleur de la police qui le poursuivait, il en a eu connaissance, mais à son avis sa responsabilité première est celle de son navire et de l'équipage, et cela, dans certaines circonstances, est plus important que les subtilités juridiques.

Le ministère de la Consommation est blâmé

TORONTO (PC) — Un député progressiste-conservateur a affirmé mardi que le ministère fédéral des Corporations et de la Consommation, qui est chargé de la surveillance du monde des affaires et de l'industrie, devrait faire enquête dans ses propres rangs.

Sinclair Stevens, député de Toronto York-Simcoe, qui parlait devant les membres de l'Institut des comptables agréés, a déclaré qu'il en a coûté aux payeurs de taxes du Canada \$1,250 pour chacune des 13,868 plaintes écrites transmises au service de la consommation de ce ministère.

Gagnez de l'argent durant vos heures de loisirs

Apprenez la préparation des déclarations d'impôt sur le revenu chez H & R Block

Des milliers de personnes qui ont du temps libre gagnent un bon revenu supplémentaire en préparant des déclarations d'impôt. Vous pouvez en faire autant! Les instructeurs expérimentés de H & R Block vous faciliteront l'apprentissage de la préparation des déclarations d'impôt. Nous acceptons les personnes de tous âges... quel que soit leur emploi régulier... les retraités, les ménagères et les étudiants! Choix de jours et d'heures pour les classes. Diplôme remis à la fin du cours. Possibilités d'emploi pour les meilleurs diplômés du cours. Dès aujourd'hui, faites venir les renseignements gratuits et les horaires des classes. N'ATTENDEZ PAS!

Les classes débutent les 23 et 24 octobre
Ce cours est offert à 3 endroits pratiques.

H & R BLOCK (Canada) Ltée
578 ST-JEAN, QUEBEC
623-0818

Veillez me faire parvenir gratuitement les renseignements relatifs à votre cours sur la préparation des déclarations d'impôt. Il est entendu que cela ne m'engage à rien.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Tél. _____

Découpez et postez aujourd'hui même

Echanges entre le Canada et l'Espagne

La faculté des Lettres de l'université Laval vient de recevoir la visite de M. José Maria Moro, ambassadeur d'Espagne au Canada.

L'ambassadeur fut reçu par le doyen de la faculté des Lettres, M. Lorne Laforge, en compagnie duquel il rencontra le vice-recteur exécutif de l'université, M. Marcel Daneau.

littérature espagnole, Mlle Lucie Charest, qui reçoit la bourse de l'ambassade d'Espagne.

Mlle Charest est partie pour l'Espagne il y a une semaine.

A cette occasion, l'ambassadeur d'Espagne rappela les liens étroits qui existent entre le Canada et son pays et qui se manifestent, depuis l'année 1962, par une bourse d'échange avec la Direction générale des relations culturelles de Madrid. Cette bourse d'études permet à un étudiant de Laval de suivre, durant une année universitaire, des cours dans une université espagnole de son choix. En échange, un étudiant espagnol est reçu à l'université Laval pour une année universitaire complète.

Cette année, c'est une étudiante en langue et en



LE SOLEIL
c'est pour tout le monde

Jacques Langlois
OPTICIEN D'ORDONNANCES

LUNETTES
•
VERRES DE CONTACT
•
YEUX ARTIFICIELS
SUR MESURE
•
475, 3^e AVENUE
QUEBEC
523-6690

Jacques Langlois et André Prémont,
opticiens d'ordonnances

C'EST LE TEMPS !
avez-vous pensé à vos cadeaux publicitaires pour les fêtes?

3344 ROCHAMBAULT
STE-FOY
653-3355

La Tulipe
ARTICLES GRAPHISME PUBLICITAIRES

demandez un représentant ou venez nous voir !

Un séduisant coupé à découvrir. La Gordini convertible 1975.



Il existe, maintenant un coupé sport 2+2 qui vous permet d'apprécier les joies de la conduite sportive en toutes saisons. Le coupé convertible Gordini 1975. Signé Renault.

Viennent les beaux jours et vous enlevez le toit rigide amovible, vous ouvrez le toit souple (électriquement) et tout le plaisir de rouler en coupé convertible s'offre à vous.

Vienne l'hiver, il vous suffit de replacer le toit rigide en polyester et vous voilà au volant d'un confortable coupé 2+2.

Mais la Gordini 75 c'est aussi plus que ça. Ses performances, ses qualités techniques, son confort et son économie d'entretien en font

l'un des coupés sport les plus remarquables au monde. Et en toutes saisons. Son accélération de 0 à 60 en 10,4 secondes, sa traction avant, sa direction à crémaillère, ses pneus radiaux Michelin à carcasse métallique et ses freins à disques peuvent vous aider à atteindre un pilotage plus raffiné, sur route ou sur piste. Et le moteur, à culasse hémisphérique avec soupapes en tête inclinées, alimenté par injection électronique et la boîte de vitesses à cinq rapports synchronisés de la Gordini vous assurent des performances

sportives tout en vous donnant jusqu'à 40 milles au gallon.

Quant à son confort, c'est tout ce que vous pouvez souhaiter de mieux: sièges baquets enveloppants à l'avant, sièges pour deux personnes à l'arrière, tapis-moquette, vitres teintées, dégivreur de vitre arrière et un système de chauffage à grande capacité.

Et bien sûr, la Gordini vous offre tout ce que vous espérez trouver sur un modèle sport: tachymètre électronique, volant et tableau de bord recouverts de

garniture de sécurité, roues type mag, et bien d'autres encore. Tout en équipement standard.

La Gordini 1975. Une belle affaire à découvrir. Venez en faire l'essai chez l'un des concessionnaires Renault. Et voyez aussi la robuste Renault 12, sedan ou station wagon, le coupé 4 places Renault 15 et le coupé sport Renault 17.

*Driving, mai 73
**Motor Trend, mars 74

RENAULT 17 Gordini

Faites l'essai du tout nouveau coupé/convertible Renault 17 Gordini. Maintenant.

Autonomie réduite pour la CECO

MONTREAL (PC) — Selon Me Charles H. Rogovin, il serait impensable, aux États-Unis, qu'une commission d'enquête sur le crime organisé puisse fonctionner avec une autonomie aussi réduite que celle de la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec.

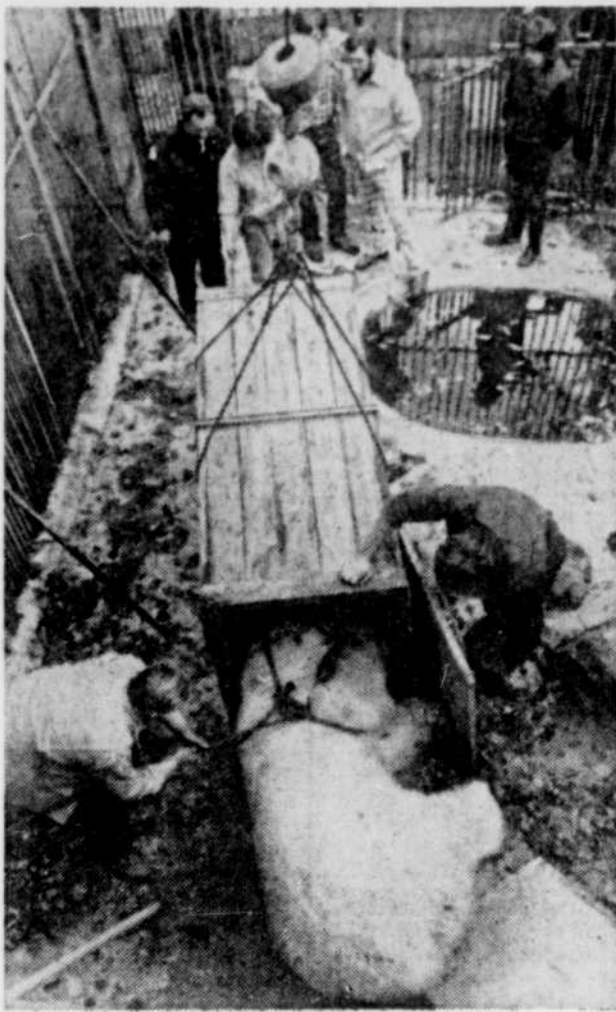
Me Rogovin est procureur spécial de l'État du Massachusetts et consultant en matière de lutte au crime organisé. Il témoignait devant la CECO.

Il est impensable, dit-il, qu'un même organisme puisse à la fois enquêter sur le crime organisé et exercer un rôle de surveillance sur l'administration des corps policiers.

Me Rogovin a expliqué que cette situation pouvait créer des problèmes, notamment au sujet des informations que peuvent donner des corps policiers.

Sachant que les informations qu'ils transmettent peuvent éventuellement être utilisées contre eux, les policiers sont sans doute plus réticents à collaborer avec la CECO.

M. Rogovin a de plus déclaré, que dans le New Jersey, un témoin qui refuse de faire une déposition, est ramené en prison aussi longtemps qu'il n'a pas accepté de témoigner.



M. Pooh déménage

Les préposés du zoo Riverdale, à Toronto, placent le poissable M. Pooh dans une boîte pour le transporter au Zoo métropolitain de Toronto. Le nouveau zoo accueillera six ours polaires envoyés de Riverdale.

RoyNat devra rembourser \$118,887

par J.-Claude RIVARD

Ayant réclamé un montant d'intérêts de \$187,408.57 pour le prêt de \$750,000, pendant une période d'environ six mois, la firme RoyNat Limited devra rembourser \$118,887 aux "Restaurants La Nouvelle-Orléans" de Sainte-Foy.

Le juge Georges-René Fournier, de la Cour supérieure, estime en effet le montant des intérêts à la fois abusif et exorbitant. Ainsi que le Code civil l'autorise à le faire, il décide qu'une indemnité de \$30,000, pour le rachat anticipé d'obligations, plus le montant des intérêts payés pendant les six mois du prêt (\$38,521.57) sont amplement équitables.

Il se permet, toutefois, de "passer un savon" aux administrateurs de la compagnie en leur reprochant, somme toute, d'avoir froidement administré en hommes d'affaires sans se préoccuper des règles d'équité naturelle, ni de la raison d'être de RoyNat Ltée. Ce rôle est de favoriser le développement de la petite entreprise en encourageant les citoyens à l'épargne, et non pas de s'enrichir aux dépens du public.

Le taux d'intérêt, calculé dans la présente cause, était d'environ 57 p.c.

Le dernier mot n'est peut-être pas prononcé, cependant l'impact de la décision du juge Fournier a provoqué une inscription de RoyNat Ltée en Cour d'appel.

Les faits

En substance, les faits du litige sont, à peu près, les suivants.

RoyNat Ltée est une compagnie constituée par une loi du Parlement canadien pour permettre aux Banques royale et canadienne nationale — juridiquement limitées par la loi sur les banques — et à trois sociétés de fiducie d'aider au développement commercial et industriel du pays, ainsi que pour attirer le capital des contribuables canadiens pour qu'ils y participent en toute sécurité.

En juin 1971, M. Yves Cloutier, principal actionnaire et président des restaurants "La Nouvelle-Orléans", a obtenu un prêt de \$750,000 de RoyNat Ltée, en vertu d'un acte de fiducie consenti en faveur de Montreal Trust Company.

Durant six mois, les remboursements se sont effectués normalement. Les intérêts ont également été payés normalement pour constituer un total de \$38,521.57 en décembre.

C'est précisément en décembre que le président des restaurants "La Nouvelle-Orléans" était invité — d'une façon alléchante — à vendre son commerce à la chaîne Ramada Inn. Une condition était cependant posée: Ramada Inn entendait financer l'emprunt par l'intermédiaire d'une de ses firmes subsidiaires. En conséquence, "La Nouvelle-Orléans" devait rembourser son hypothèque en entier.

Après un certain nombre de démarches et de négociations, RoyNat Ltée a finalement accepté le rachat anticipé et immédiat des obligations de "La Nouvelle-Orléans".

En vertu d'un article contenu dans l'acte de fiducie, RoyNat Ltée se réservait

cependant le droit d'exiger certains taux de prime, advenant le rachat des obligations avant échéance.

Dans le cas soumis au juge Fournier, on réclame outre les \$750,000 prêtés (qui furent remboursés) et les \$38,521.57 payés en intérêt pendant six mois, une indemnité supplémentaire de \$148,887 pour la perte d'un placement sécuritaire et profitable.

La loi

Le volumineux jugement (20 pages) du juge Fournier s'attarde, pour une bonne partie, à l'interprétation faite, en de telles circonstances, par les tribunaux supérieurs, en ce qui concerne l'article 1040 du Code civil.

Ce texte de loi donne, en gros, au tribunal, "le pouvoir de réduire ou d'annuler dans la mesure où il le juge, les obligations monétaires découlant d'un prêt d'argent lorsqu'il trouve l'opération excessive, abusive et exorbitante".

Ce texte de loi ne s'applique pas uniquement lorsque les emprunteurs sont des gens à faibles revenus. Se référant plus spécialement aux services offerts par RoyNat Ltée, dans ses prospectus, le juge commente: "L'industriel ou le commerçant canadien qui sollicite de RoyNat un em-

prunt d'argent est en droit de s'attendre qu'il sera traité avec équité en toutes circonstances; que le prêteur considérera sérieusement l'avantage de l'emprunteur, recherchera contre un profit raisonnable non seulement sa survie, mais aussi sa prospérité et qu'il ne considérera pas que son prêt est l'occasion du partage des biens de l'emprunteur, si riche soit-il".

L'article 1040, dit par ailleurs le juge, n'a pas pour but d'obliger les compagnies prêteuses à se transformer en oeuvres de bienfaisance tout autant qu'il ne les justifie pas d'abuser des emprunteurs.

Il cite, à ce sujet, une opinion du juge Bora Laskin, l'actuel juge en chef de la Cour suprême du Canada, soutenant que ce texte de loi n'est même pas nécessaire, lorsqu'il s'agit d'appliquer "un principe élémentaire de justice naturelle".

RoyNat Ltée a argumenté devant la cour, que ses pertes provenant du rachat anticipé des obligations était d'environ 4 p.c. Le juge Fournier croit que cette prétention est équitable et sérieuse. C'est pourquoi il accorde l'indemnité supplémentaire de \$30,000... au lieu des \$148,887 réclamés, à l'origine.



MICHEL BOUTIN

M. Michel Boutin a le plaisir d'annoncer au public l'ouverture de son magasin à Place Bourg Royal. M. Boutin fut autrefois à l'emploi de Rudy Lessard et Raymond Côté, il possède une grande expérience dans la mercerie pour hommes et profite de l'occasion pour inviter ses clients à venir voir sa collection de vêtements automne-hiver.

MICHEL BOUTIN INC.
1010, 80e Rue Est,
Charlesbourg - Tél.: 623-4255.
(ANN.)

M. Gérard Nolin reprend la direction de Perron Transport

Au terme de deux longues journées d'enquête, le juge Maurice Jacques, de la cour supérieure, a ordonné, sous forme d'injonction interlocutoire, à la Banque canadienne nationale et à son fiduciaire, le Trust général du Canada, de quitter immédiatement les bureaux de Perron Transport Ltée, à Saint-Jean - Chrystostome et à Chicoutimi. Les deux compagnies se voient intimer l'ordre de remettre l'administration de cette compagnie entre les mains de ses administrateurs légalement constitués, dont son président, l'homme d'affaires Gérard Nolin, de Saint-Jean - Chrystostome.

conseil, on a substantiellement soutenu qu'en peu de mois, la compagnie Gérard Nolin Ltée a connu un revers de près de \$500,000 et que des pertes encore plus considérables étaient à craindre pour l'avenir. On a soutenu que la prise de possession du 4 octobre avait pour but de sauver la compagnie de la déconfiture.

Face à ces remarques, M. Nolin a lui-même témoigné pour affirmer qu'en dépit de certaines difficultés administratives survenues au cours des derniers mois, il

avait présentement en sa possession tous les éléments requis pour remettre ses compagnies sur un bon pied.

Le juge a fixé à \$1,000 le cautionnement que le requérant devra verser, pour justifier son sérieux et sa bonne foi. Dans le cas de la firme Pierre Joron Service Ltée, la demande d'injonction a été retirée, étant donné que cette dernière n'est pas directement concernée, dans les présentes circonstances.

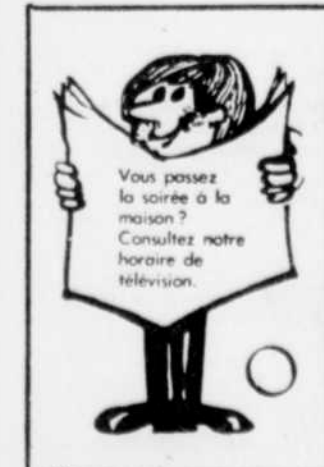
Le juge Jacques en est venu à la conclusion qu'à première vue, la BCN et le Trust général du Canada ont illégalement assumé la direction de cette compagnie, étant donné que la nature de l'obligation de \$500,000, datée du 29 mai 1974 et transportée en garantie collatérale, pour un prêt consenti, ne lui confère pas ce droit.

Par ailleurs, la compagnie Gérard Nolin Ltée a été déboutée de cette partie de la demande d'injonction réclamant la libération de ses bureaux et de ses entrepôts par la BCN et le Trust général.

Le juge Jacques estime qu'à première vue, la preuve offerte ne lui donne pas droit à ce recours, et que la prise de possession effectuée, le 4 octobre, par la BCN semble légale, en regard d'un acte d'obligation intervenu en avril 1972, pour un montant de \$1,500,000.

Représenté par Me Laurent-P. Bolduc, M. Nolin a fait entendre un certain nombre de témoins affirmant que la BCN et son fiduciaire, le Trust général du Canada, ont illégalement pris la direction de ses compagnies, le 4 octobre, sans préavis aucun. On a soutenu que les versements en souffrance, relatifs à certains emprunts, étaient peu considérables en regard des actifs de la compagnie. On a soutenu qu'en aucun moment, la BCN a offert de remettre les billets et les titres d'obligations contre paiement.

Du côté de la BCN, représentée par Me Michel Deschamps, Me Guy Desrivières agissant comme procureur.



VOUS CHERCHEZ UNE MAISON ?
VITE, nous en vendons une toutes les 25 minutes au Canada!
656-9660

À VENDRE

Trust Royal

"L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE"

PLACE LAURIER

QUALITE ET MEILLEUR SERVICE AVEC UNE NOUVELLE ADMINISTRATION VOYEZ TOUTE LA DIFFERENCE !

SPECIAL

6 démonstrateurs PHOTOCOPIEUR 3M

Et constatez les nombreux avantages:

- OPERATION TOTALEMENT A SEC - AUCUN PRODUIT A AJOUTER
- QUALITE DE REPRODUCTION DANS LES DEMI-TEINTES, LES TEINTES COMPLETES ET DANS TOUTES LES COULEURS
- COPIE SUR PAPIER BLANC EPAIS POUR RELIURE
- REPRODUIT DES NEGATIFS POUR PROJECTION
- REPRODUIT LES ETIQUETTES ET LAMINAGES DE PLASTIQUE
- GRANDEUR LEGALE: 8 1/2 x 14

Rég.: \$199⁰⁰ SPECIAL

\$99⁰⁰

AUTRES MODELES EN SPECIAL

3M - 107

Rég.: \$429⁰⁰ SPECIAL \$229⁰⁰

STATIONNEMENT GRATUIT STATION SPUR, 795 COTE D'ABRAHAM

GE

LA CIE CANADIENNE D'EQUIPEMENT DE BUREAU

Gérard Poulin

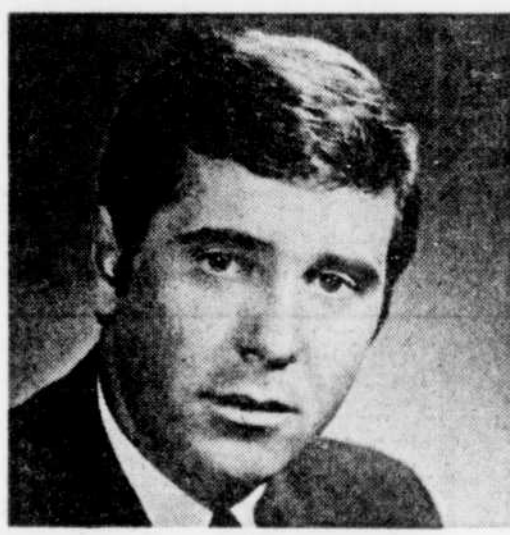
770 COTE D'ABRAHAM 522-6876

SALON ROMAIN

Sous la gérance de Raymond Louvet
• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER

"On revient toujours à ses premiers amours"

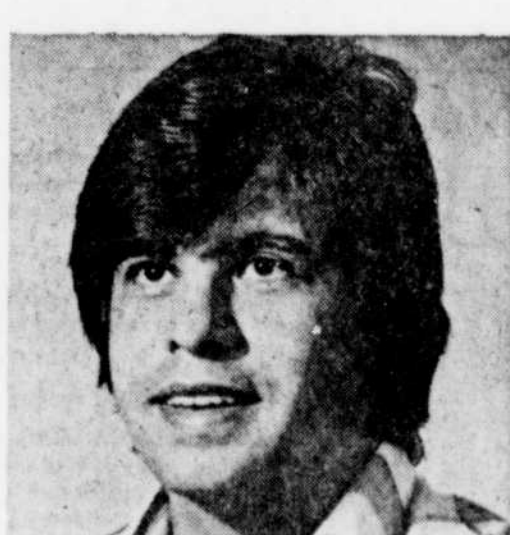
Le Syndicat de Québec et Raymond Louvet souhaitent la BIENVENUE à ces 3 MAITRES-COIFFEURS, ainsi qu'à toutes leurs clientes en assurant celles-ci d'un bien cordial accueil. Prenez vos rendez au Salon Romain de Mail St-Roch en composant 529-7351, postes 208 ou 209.



M. Bernard Beaudoin



M. Pierre Tremblay



M. Denis Laplante

"Je serai heureux d'accueillir mes gentilles clientes et amies, à nouveau au Salon Romain de Mail St-Roch dès mardi le 22 octobre."

LE Syndicat DE QUÉBEC

Décision du Tribunal qui peut influencer la jurisprudence

par J.-Claude RIVARD
Le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix, avait une importante

décision à prendre au cours de la fin de semaine: il devait décider qui du droit de la société à la

sécurité ou du droit fondamental de l'individu à la liberté a priorité l'un sur l'autre.

La décision qu'il doit rendre à ce sujet et qui est susceptible d'influencer la jurisprudence, déterminera le sort de Guy Rioux et d'Armand Sanschagrin qui attendent, en prison, la tenue de leur enquête préliminaire, au sujet des événements survenus devant la brasserie La Touraille, de Limoilou, pendant la nuit du 14 au 15 octobre.

Rioux et Sanschagrin, de Québec, respectivement âgés de 28 et de 24 ans, et dont le passé n'est pas tout à fait immaculé, sont accusés de tentative de meurtre sur la personne du Madelinot Antonin Arsenault.

Au cours des journées de jeudi et de vendredi, le juge Fortin a été saisi de plaidoiries ayant trait à une demande de libération provisoire des deux accusés, par voie de cautionnement.

Tant du côté de la couronne, représentée par Me Jean-François Dionne, que celui de la défense, représentée par Me Jacques Bouchard, on s'est efforcé de démontrer au juge l'esprit des nouvelles dispositions du code pénal sur les cautionnements, à la lumière des études juridiques et de la jurisprudence les plus récentes.

Pendant que la couronne soutient, en substance que le droit de la société à la protection contre les criminels doit primer, la défense développe une philosophie du cautionnement qui met en relief le droit primordial et fondamental d'un individu à la liberté. On argumentera que la société doit même être prête à affronter certains "risques" pour assurer le respect de ce droit.

Une jeune fille, Mlle Denise Civoine, impliquée dans l'affaire de "La Touraille", a été libérée provisoirement contre un cautionnement de \$1,000 signé par une tierce personne solvable.



Enfin, réunis!

Après deux ans d'attente, Krishore Jagernauth accueille ses enfants Krishore, fils, âgé de 9 ans, Satishwaranand, âgé de 4 ans, et Sandrena, âgée de 10 ans, à leur arrivée de la Guyane, à l'aéroport international de Toronto. Il est accompagné de sa nouvelle femme Kishore, qu'il a épousée au mois de décembre dernier au Canada.

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



FERNAND
AUBRY

Démonstration

Venez rencontrer madame Bernard, conseillère de la maison Fernand Aubry, à nos trois comptoirs des cosmétiques. Le 24 octobre, au comptoir de Place Laurier; le 25 octobre, à celui de Mail St-Roch; et le 26 octobre, à celui de Place Fleur de Lys.

Prime-Beauté

Avec tout achat minimal de 7.50 de produits Fernand Aubry, vous recevrez gratuitement un cadeau d'une valeur de 4.00 de produits Fernand Aubry les plus connus.

Fernand Aubry (vous présente) 'Les Canailles'

- Le tube laqué blanc chinois cerclé d'anneaux argent, n'est que l'étui d'un NOUVEAU rouge à lèvres (nouvelle formule) HYPER HYDRATANTE, qui ne vire pas, ne teinte pas et quelle saveur! 12 nouvelles couleurs-mode et le Lip Gloss à l'éclat naturel 3.50
- Le Noctre d'un éclat translucide et étincelant. 3.75
- Le Naturel D'AUBRY à base d'extrait de pêche, transparent et hydratant, donne à l'épiderme un aspect satiné 8.75
- Le Teint D'AUBRY, fluide hyper-hydratant qui couvre les imperfections de la peau tout en laissant une apparence naturelle 8.00
- L'Hydro Derma, la crème anti-pollution, hyper-hydratante pour tous les épidermes, est une excellente base de maquillage. 4.75

Syndicat Cosmétiques, Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Place Laurier et Place Fleur de Lys. Commandes postales et téléphoniques acceptées. Composez 524-8411.

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



Helena Rubinstein

Démonstration

Venez rencontrer les conseillères de la maison Helena Rubinstein à nos comptoirs des cosmétiques, du 22 au 26 octobre inclusivement. Demandez madame Hélène Lavergne au comptoir de Place Laurier, et madame Louise Montigny au comptoir de Place Fleur de Lys.

La Corbeille de Beauté

Cette splendide corbeille argentée débordante de somptueuses préparations pour votre beauté contient: une crème démaquillante soufflée, un tonique rafraichissant, un rouge à lèvres super-hydratant et une eau de parfum Herbessence en aérosol. Avec tout achat de produits Skin Life, cette corbeille sera vôtre pour une somme additionnelle de 4.00 seulement.

Helena Rubinstein, la science de la beauté

- CRÈME DEMAQUILLANTE SOUFFLÉE, nettoyant en profondeur et laissant la peau douce et bien irriguée.
- TONIQUE RAFFRAICHISSANT, adoucissant, tonifiant et illuminant le teint.
- LIPSTICH SUPER-HYDRATANT, un réel traitement de beauté, hydratant et empêchant les lèvres de sécher et se fendiller.
- EAU DE PARFUM HERBESSENCE en aérosol, une fragrance distinctive, sensuelle et persistante.

Syndicat Cosmétiques, Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Place Laurier et Place Fleur de Lys. Commandes postales et téléphoniques acceptées. Composez 524-8411.

LE **Syndicat**
DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



MAX FACTOR

The Toast of Paris

- Fard à joues en crème légère fouettée 3.50
- Fond de teint en crème légère fouettée 3.95
- Crème de base invisible 3.00
- Mascara en crème légère fouettée. 2.95
- StrongHold, le secret des ongles longs 4.00

Cadeau

Du 22 au 26 octobre, avec tout achat minimal de 6.50 de produits Max Factor, vous recevrez gratuitement un cadeau Max Factor.

Gala du choix des duchesses

au Centre Municipal des Congrès
samedi le 2 novembre, à 20h30
Billets en vente au Syndicat de Québec,
Mail St-Roch, au bureau des Informations
(rez-de-chaussée) Place Laurier et Place Fleur
de Lys, au bureau de la gérance
4.00 - 4.50 - 5.00

Syndicat Cosmétiques, Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Place Laurier et Place Fleur de Lys. Commandes postales et téléphoniques acceptées. Composez 524-8411.